

C'est un "petit juge" qui a porté le chèque d'Obront aux libéraux

par Jean-Pierre Charbonneau

Dans la soirée du 22 mars 1973, les spécialistes de l'écoute électronique de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO) enregistraient une conversation téléphonique entre M. William Obront, le millionnaire montréalais de la viande, et M. Nicola Di Iorio, bras droit de M. Vincent Cotroni, au cours de laquelle Obront révélait à son interlocuteur que ses contributions à la caisse électorale des libéraux avaient

été faites, non par l'entremise de son avocat, Me Antoine Geoffrion, mais plutôt par le truchement d'un "juge". Or, lorsqu'il avait comparu la veille devant la commission d'enquête sur le crime organisé, Obront avait affirmé que c'était par l'intermédiaire de Me Geoffrion qu'il avait versé ces contributions électorales. Il s'ensuit que les autorités disposaient, dès mars dernier, de rensei-

gnements leur permettant de mettre M. Obront en contradiction avec lui-même, s'il avait été invité à comparaître à nouveau devant la commission d'enquête. La transcription téléphonique enregistrée par l'USECO porte le numéro de dossier 18-A-UKO. Aux pages 67, 68 et 69, elle contient, en substance, les propos suivants de William Obront: — Penses pas que Tony (Me Antoine

Geoffrion) m'a bien dépris, hier, concernant le \$5,000 que j'ai remis au petit juge... — Le petit juge aurait été mal pris, si j'avais été obligé de dire son nom... — Une chance, j'ai deux lettres du Parti libéral et mon chèque... — J'espère qu'ils vont me renvoyer \$10,000 à ce coup icitte... Dans son témoignage devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, voir page 6: Un "petit juge"

Nixon affronte la presse: Watergate, c'est du passé

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP) — Le président Nixon a fait face hier avec autant de nervosité que de combativité au feu roulant des questions des journalistes pour la première fois depuis cinq mois et bien que toutes les questions — sauf une — aient porté sur l'affaire Watergate, le président a affirmé qu'il était là pour rester et soutenir que l'affaire "était déjà du passé". L'affaire Watergate, a-t-il dit, "c'est

comme l'eau qui a coulé sous les ponts" et que son souci est de s'occuper des "affaires du peuple". Même après avoir dit que le nouveau secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, allait se voir confier d'importantes missions à travers le monde, le président n'a pas pu faire oublier ce qu'il a qualifié "d'obsession du Watergate". M. Nixon a également réitéré sa confiance au vice-président Spiro Agnew,

vanté l'intégrité de celui-ci et qualifié de "fuites outrageantes" les récentes informations qui sont parvenues à la presse concernant les progrès des enquêtes en rapport avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler "l'affaire Baltimore". Le président a révélé qu'il avait demandé au procureur général, M. Elliot Richardson, de procéder à une enquête complète sur ces fuites et affirmé qu'il n'hésiterait pas à en congédier

les auteurs. La seule autre question posée au président et qui ne concernait pas l'affaire Watergate a porté sur les bombardements qu'il a ordonnés au Cambodge en 1969. A ce sujet, M. Nixon devait dire qu'il n'a pas menti au peuple américain en lui cachant ces raids puisque le territoire bombardé était entièrement occupé par les Nord-Vietnamiens et que l'administration cambodgienne était totalement absente dans cette région. Interrogé sur l'affaire Watergate, M. Nixon a fait les déclarations suivantes: — Les anciens conseillers, John Ehrlichman et Bob Haldeman, seront un jour exonérés de tout blâme lorsque les tribunaux auront étudié leur cas en profondeur. — Après avoir dit qu'il avait enregistré les conversations qui se déroulaient dans son bureau "pour avoir une source de référence précise", le président a admis que cette tactique avait "quelque chose qui ne lui plaisait pas beaucoup". Après avoir assuré les journalistes qu'il n'y aura plus d'enregistrements des conversations dans le bureau présidentiel, M. Nixon devait réaffirmer qu'il n'avait pas l'intention de remettre les rubans à la commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire Watergate ou au procureur Archibald Cox. — M. Nixon a affirmé qu'il avait cherché à connaître toutes les implications du scandale Watergate mais qu'il n'a pu obtenir satisfaction avant le mois de mars de cette année. C'est John Dean qui devait tout lui révéler alors qu'il avait soutenu par le passé qu'il n'y avait pas l'ombre d'une preuve contre qui que ce soit à la Maison-Blanche. — Le président a admis avoir rencontré brièvement le juge Matthew Byrne alors que ce dernier instruisait le procès de Daniel Ellsberg. Toutefois, devait ajouter M. Nixon, il n'a pas été question du dossier Ellsberg et lui-même n'a rien fait pour influencer le verdict du juge. — Le chef de l'Exécutif devait aussi affirmer que le cambriolage du cabinet du psychiatre Ellsberg était à son avis "un acte illégal, non-autorisé et très déplorable". Il a ensuite affirmé que les "cambriolages" de ce genre étaient monnaie courante sous les administrations Kennedy et Johnson. M. Nixon a même ajouté qu'il aurait aimé que le complot qui a coûté la vie au président Kennedy puisse être prévenu par l'écoute électronique. Selon lui, les deux administrations qui l'ont précédé ont utilisé l'écoute électronique bien plus que son administration ne l'avait fait. Aucune précision supplémentaire ne devait être



Le président Nixon soupense une question délicate avant de donner sa réponse, lors de la conférence de presse d'hier à San Clemente. (Téléphoto AP)

Le Soleil est à vendre et Desmarais pourrait l'acheter

Le président du Soleil de Québec est disposé à céder ses intérêts au puissant groupe Desmarais si celui-ci lui propose une offre intéressante. "Il m'apparaît que Le Soleil est beaucoup plus apparenté au style des journaux du groupe Desmarais qu'aux intérêts plus diversifiés de Québecor", a déclaré hier M. Guy Gilbert, en révélant la même coup que trois groupes en effet l'ont approché récemment: le groupe Desmarais lui-même, qu'il semble devoir favoriser, car il contrôle déjà la majorité des quotidiens de la province;

Québecor, que dirige M. Pierre Pélaude, éditeur du Journal de Montréal et du Journal de Québec, de même qu'une pléiade d'hebdomadaires de toute venue; enfin un troisième groupe, qu'il a refusé d'identifier, sauf qu'il est de Montréal. Il s'agirait, selon certaines sources, mentionne la Presse Canadienne, de M. Pierre Dansereau, ancien président et éditeur de La Presse. Tout en soulignant que le conseil d'administration de la compagnie — Le Soleil appartient en entier à la famille Gilbert — n'a pas encore arrêté sa dé-

cision, M. Gilbert a signalé qu'il verrait d'un bon oeil, personnellement, la création d'une chaîne de quotidiens francophones comme le proposait récemment l'éditeur de La Presse, M. Roger Lemelin. Selon lui, "une chaîne de quotidiens francophones québécois, incluant La Presse, Montréal-Matin, et Le Soleil, de même que trois autres quotidiens régionaux, pourrait connaître un réel succès avec une émission d'actions qui permettrait à l'entreprise de devenir

le Soleil

Le salaire minimum serait fixé à 60 pour cent du salaire moyen

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, souhaite voir le salaire minimum fixé à 60% du salaire moyen versé au Québec et ajusté automatiquement une ou deux fois par année. M. Cournoyer estime que telle méthode soustrairait les hausses du salaire minimum aux intérêts politiques partisans en l'indexant à la croissance moyen-

ne des salaires dans la société québécoise. Cette procédure remplacerait la politique actuelle de hausse aux cinq ou dix cents chaque fois que le gouvernement juge bon de le faire, comme c'est actuellement le cas, puisque M. Cournoyer vient de confirmer la nouvelle hausse déjà promise depuis quelques semaines. De \$1.75 l'heure qu'il était jusqu'ici,

le salaire minimum passera en effet à \$1.85 en novembre 1973, à \$2 en mai 1974 et à \$2.10 en novembre 1974. Ces hausses ne permettent toutefois aucun rattrapage et le salaire minimum continuera à se situer en deçà de 50% du salaire moyen, évalué à \$3.65 l'heure en septembre 1972, à savoir \$147.07 pour une semaine de 41.6 heures. Tout en soulignant qu'il s'agissait de mesures temporaires, M. Cournoyer a expliqué que les hausses actuelles ne pouvaient souffrir de délai, étant donné la hausse considérable du coût de la vie au cours des derniers mois et l'ajustement des prestations d'aide sociale qu'elle entraîne.

La vraie solution réside cependant, selon lui, dans une forme d'indexation qui maintiendrait le salaire minimum à un pourcentage respectable du salaire moyen des Québécois. Les fonctionnaires de la Commission du salaire minimum ont convaincu M. Cournoyer que ce pourcentage ne devait pas être inférieur à 60% pour les raisons suivantes: tout salarié devrait gagner plus de la moitié du salaire moyen et il devrait percevoir suffisamment plus que les prestations d'aide sociale pour être incité à travailler. En plus de sembler juste et raisonnable, la méthode du 60% permettrait d'ajuster automatiquement le taux du salaire minimum à la hausse des prix. Au cours du dernier trimestre de 1972 et du premier trimestre de 1973, la production domestique réelle avait augmenté de 3.2% et 3.3% respectivement, les plus fortes poussées qu'on ait pu observer depuis la fléchissement de 1970. La production domestique réelle se calcule en dollars constants. On élimine ainsi l'incidence de l'inflation. Elle tient compte du poids économique dans les principaux secteurs d'activité, comme l'agriculture, le transport, les ser-

Cournoyer n'a aucunement l'intention de démissionner

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a bien été victime d'un léger affaiblissement au début de la semaine mais ses médecins l'ont rassuré sur son état de santé et il compte poursuivre sa carrière politique pendant au moins quatre autres années. M. Cournoyer sera donc candidat libéral lors des prochaines élections et il s'étonne des rumeurs voulant qu'il quitte la politique active à la fin du présent mandat. Ce démenti catégorique, fourni hier

à quelques courriers parlementaires, faisait suite au bruit qu'avait fait courir certains milieux gouvernementaux sur le départ prochain du ministre du Travail. M. Cournoyer a d'ailleurs tenu à signaler que ces rumeurs n'originaient ni de lui, ni de sa famille, ni de ses collaborateurs au ministère du Travail et de la Main d'oeuvre. Le ministre admet toutefois avoir été ces derniers temps particulièrement fa-

ble. Le ministre admet toutefois avoir été ces derniers temps particulièrement fa-

ble. Le ministre admet toutefois avoir été ces derniers temps particulièrement fa-

La croissance de l'économie a fléchi

OTTAWA (d'après CP) — La forte croissance économique qui s'était manifestée au début de l'année a connu un ralentissement au deuxième trimestre, mande Statistique Canada. Si la hausse réelle de la production domestique a augmenté de 1%, un rythme de croissance que l'on considère surprenant après une période d'expansion économique aussi forte, la production et la vente des produits alimentaires accusent cependant une baisse nette, et Statistique Canada s'interroge sur cette "anomalie". En effet, la hausse des prix devrait

normalement entraîner une hausse de la production. Pourtant, la production agricole a diminué de 2.8% durant le deuxième trimestre, cependant que les ventes dans les magasins d'alimentation ont marqué une baisse de 1.4%. Les principales caractéristiques de l'économie canadienne en avril, mai et juin: hausse du prix des denrées, baisse dans la production et la vente des produits alimentaires, tendance analogue dans les biens de consommation, léger fléchissement dans les secteurs industriels axés sur la construction, augmentation dans la consommation de

l'énergie, et certains progrès dans l'industrie des mines et du papier. Au cours du dernier trimestre de 1972 et du premier trimestre de 1973, la production domestique réelle avait augmenté de 3.2% et 3.3% respectivement, les plus fortes poussées qu'on ait pu observer depuis la fléchissement de 1970. La production domestique réelle se calcule en dollars constants. On élimine ainsi l'incidence de l'inflation. Elle tient compte du poids économique dans les principaux secteurs d'activité, comme l'agriculture, le transport, les ser-

vices publics, le commerce de gros, la vente au détail, l'assurance et l'immobilier. Un porte-parole de Statistique-Canada soulevait l'hypothèse suivante au sujet de la baisse de la production et de la vente des produits alimentaires: le boycott des aliments en avril a pu effrayer les producteurs, tandis que les consommateurs ont pu diminuer leurs achats à cause de la hausse des prix. On constate par exemple que les ventes d'automobiles, de chaussures et de vêtements ont été particulièrement moins élevées. Voir page 6: La croissance

Rogers démissionne Kissinger dirigera le département d'Etat

SAN CLEMENTE (Californie) (par l'AFP) — Le président Richard Nixon a annoncé hier la démission du secrétaire d'Etat William Rogers et son remplacement par M. Henry Kissinger. M. Nixon a rendu public ce changement attendu dans son gouvernement en ouvrant sa première conférence de presse depuis que les rebondissement du scandale du Watergate ont rejaili sur la Maison-Blanche au mois de mars dernier. Le remplacement de M. Rogers par M. Kissinger au département d'Etat se fera en septembre. M. Rogers retour-

nera à la firme d'avocats newyorkais à laquelle il appartenait jusqu'à son entrée dans le gouvernement, en janvier 1963. Le président Nixon a souhaité que le Sénat commence le plus tôt possible les auditions préliminaires à la confirmation de la nomination de M. Kissinger. M. Nixon a précisé que M. Kissinger conserverait ses fonctions d'assistant spécial du président pour les affaires de sécurité nationale en même temps qu'il prendra la tête du département d'Etat. Il a expliqué que cet arrangement permettrait d'assurer une coordination plus étroite entre la Maison-Blanche et le Conseil national de sécurité, d'une part, et le département d'Etat, d'autre part. Le président a rendu hommage au travail accompli pendant près de cinq ans par M. Rogers qui a qualifié d'"architecte important" de la politique étrangères des Etats-Unis à une époque cruciale. "Il peut considérer (son passage au département d'Etat) comme une des époques les plus réussies dans la politique étrangère des Etats-Unis", a dit M. Nixon en rappelant que le rapprochement parallèle avec l'Union soviétique et la Chine populaire a contribué à édifier une structure de paix durable dans le monde. C'est le 16 août que M. Rogers a fait part au président Nixon de son intention de démissionner de ses fonctions à la tête du département d'Etat parce que, explique-t-il dans une lettre envoyée ce jour-là au chef de l'Exécutif, le monde

au gré du temps Frais virés

Le ministre québécois des Communications s'oppose à la demande révisée de Bell Canada qui voudrait hausser ses tarifs. Selon M. Jean-Paul L'Allier, cette réduction ne modifierait rien le fond du problème soulevé par le Québec à la suite des demandes répétées par cette entreprise depuis 1969. En dépit des appels incessants de Bell Canada, M. L'Allier ne semble pas vouloir démissionner de sa position. Devant cette fin de non-recevoir, la compagnie de téléphone devrait se rendre à cet avis qu'elle sert à tout le monde: "Nous regrettons, mais il n'y a pas de service au numéro que vous composez." Albert BRIE

Après deux jours d'efforts, Munro renvoie la balle au médiateur

OTTAWA (d'après la CP) — Le ministre du Travail, M. John Munro, qui a tenté deux jours durant de régler le conflit du rail, a renvoyé la balle hier au médiateur, le juge Alan B. Gold, en expliquant que les pourparlers qu'il avait dirigés à Ottawa n'avaient pas donné les résultats escomptés. Paraissant exténué après de longues heures de négociations avec les représentants des compagnies ferroviaires et des syndicats de sédentaires du rail, M. Munro a précisé qu'il mettait la dernière main à une série de propositions

devant aider le juge Gold à régler le différend. Tandis que M. Munro remettait le dossier au médiateur, un porte-parole syndical faisait savoir que les grèves tournantes, qui paralysent le trafic ferroviaire, les services de traversier et le transport des céréales, continueraient à être déclenchées dans diverses régions. Mes deux journées de pourparlers avec les compagnies et les syndicats, a donné à entendre M. Munro, n'ont pas été complètement perdues en ce qu'elles m'ont permis de préparer une série de propositions. "Je ne considère pas que ces deux journées ont été perdues, a-t-il déclaré, puisque de toute façon je ne me suis jamais vu un rôle de médiateur dans ce conflit. Je voulais simplement entendre des deux parties quelles étaient les possibilités d'un règlement. Les propositions qu'il a rédigées, et dont il n'a pas voulu expliquer la teneur, pourront être modifiées de part et d'autre, a laissé entendre M. Munro. Le juge Gold pourra décider dans quelles mesures ces modifications seront acceptables. Le ministre du Travail a nié que ses propositions représentaient en fait un ultimatum aux parties en cause et insisté sur le fait qu'il n'avait pas brandi la menace d'une législation forçant le retour au travail des sédentaires. "Un tel règlement du conflit pourrait

être dans l'intérêt du public, mais à court terme seulement, a-t-il commenté. Si nous avons recours à cette pratique pour systématiquement régler des conflits de travail, cela signifierait la fin du processus libre de négociations collectives. Et cet état de chose ne serait pas dans l'intérêt à long terme du public, d'ajouter M. Munro, en précisant qu'il avait cherché plutôt à déterminer quelle pourrait être la base d'un règlement en explorant toutes les avenues. "Mais rien de concluant n'est venu de ces en-

Voir page 2: Le rail

Rosé d'Anjou
Royal de
Neuville
Pétillant...
méthode
Champenoise.

suites de la première page

NIXON AFFRONTÉ

donnée par le président à ce sujet.

● M. Nixon, se référant au témoignage de John Mitchell devant la commission Ervin, a dit qu'il était exact qu'il aurait "piqué une sainte colère" si l'ancien procureur général lui avait révélé les dimensions réelles de l'affaire Watergate. Malheureusement, M. Nixon n'a jamais posé de question à ce sujet à Mitchell.

Au même moment, à Washington, le procureur Archibald Cox et l'avocat spécial de M. Nixon, M. Charles Alan Wright, exposaient verbalement leurs arguments respectifs sur cette affaire au juge John Sirica. Le juge a promis de rendre sa décision d'ici une semaine.

Constatant au bout d'une heure que toutes les questions avaient porté sur l'affaire Watergate, le président a interprété ce fait comme un indice des ravages de ce scandale sur l'opinion publique. M. Nixon devait ajouter que les historiens, lorsqu'ils examineront cette période mouvementée de l'histoire américaine, sauront remettre les choses dans leur juste perspective et il a assuré son auditoire que son administration serait considérée comme l'une de celles ayant le plus fait pour assurer aux Américains un mode de vie exemplaire et la paix dans le monde.

Par ailleurs, le "complot" de la Nouvelle-Orléans a pris une nouvelle tournure hier soir alors que des stations de radio locales annonçaient que les autorités fédérales avaient autorisé l'arrestation pour fins d'interrogatoire d'un certain nombre de personnes. L'une d'entre elles serait en possession d'une carabine de fort calibre.

Par ailleurs, Edwin Gaudet, recherché par la police depuis le début de la semaine dans les collines d'Arroyo Hondo, au Nouveau-Mexique, s'est constitué prisonnier hier.

L'ancien policier, qui faisait l'objet d'un mandat d'amener pour avoir proféré des menaces de mort contre M. Nixon, s'est présenté aux forces de police après avoir été convaincu par son épouse de se rendre. Lundi, réfugié dans une commune de la région, il avait accueilli les policiers à coups de fusil et s'était entui dans les montagnes.

HENRY KISSINGER

est aujourd'hui "beaucoup plus pacifique qu'il ne l'était il y a quatre ans et demi".

M. Rogers, seul "survivant" de l'équipe dont s'était entouré M. Nixon au début de sa première administration en janvier 1969, rappelle, dans sa lettre au président, que quand il avait accepté son poste, il était "fermement résolu" à reprendre ses activités privées d'avocat à la fin du premier mandat du chef de l'exécutif. Cependant, ajoute-t-il, "plusieurs questions urgentes", notamment le désengagement des Etats-Unis du Vietnam, l'incertitude de la situation au Moyen-Orient, la phase initiale de la Conférence de sécurité européenne, les relations des Etats-Unis avec leurs alliés d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, lui ont fait accepter de garder ses fonctions plus longtemps que prévu.

La lettre de réponse de M. Nixon est datée du 20 août, c'est-à-dire du jour où M. Rogers tenait sa dernière conférence de presse. Le président rend chaleureusement hommage à celui qu'il appelle "cher Eill", et à son "rôle historique" dans la conduite de la politique étrangère des Etats-Unis pour l'édification d'une paix durable qui permettra aux pays du monde de résoudre leurs différends "à

la table des négociations plutôt que sur le champ de bataille".

M. Nixon rappelle aussi que M. Rogers, son ami personnel depuis un quart de siècle, l'a fait profiter de ses conseils non seulement pour la politique étrangère mais aussi dans de nombreux autres domaines.

Les lettres de MM. Rogers et Nixon ont été rendues publiques par la Maison-Blanche à l'issue de la conférence de presse.

M. William Rogers, un des rares membres du cabinet du président Richard Nixon à ne pas avoir été ébloué par le scandale du Watergate, avait succédé à M. Dean Rusk.

Bien que manifestement très affecté par l'affaire du Watergate, il s'efforça de maintenir les apparences et de donner l'impression de continuer comme si de rien n'était à diriger la politique étrangère américaine définie par M. Nixon et son conseiller principal, M. Henry Kissinger.

Il était depuis longtemps évident que M. Rogers n'était plus à l'aise dans un rôle où son autorité était visiblement plus théorique que réelle. Avocat, comme la plupart des autres membres de l'entourage présidentiel, et comme M. Nixon lui-même, il avait, à l'égard du Watergate, adopté une position strictement "légaliste".

La présence de M. Rogers à la tête du département d'Etat a fait l'objet d'une controverse continue depuis que la responsabilité principale de la conduite de la politique étrangère des Etats-Unis a été ouvertement confiée par le président Nixon à M. Henry Kissinger, son conseiller pour la sécurité nationale.

Le bruit de la démission de M. Rogers et de son remplacement par M. Kissinger ou par l'ancien secrétaire au Trésor, M. John Connally, avait déjà couru après les élections de novembre 1972 lorsque le président Nixon préparait le remaniement de son gouvernement pour le second mandat.

Quant à Henry Kissinger, en tant que principal conseiller du président et chef du Conseil national de sécurité, il était, après le président, l'homme le plus puissant des Etats-Unis. Il dirigeait, en fait, par télécommande, la politique étrangère américaine.

Si le Sénat confirme la nomination de M. Kissinger, ce sera la première fois dans l'histoire des Etats-Unis qu'un citoyen naturalisé accèdera au poste considéré comme étant le plus important après celui du président.

En tant qu'émancipé grise de la Maison-Blanche depuis 1969, M. Kissinger s'est taillé une réputation hors pair de négociateur. Pour la majorité de l'opinion publique mondiale, il a été l'architecte des accords de Paris qui ont mis fin à l'engagement américain au Vietnam. Quoi qu'il arrive, il laissera une empreinte indélébile dans l'histoire des Etats-Unis pour avoir entamé le processus du rapprochement parallèle de Washington avec Pékin et Moscou.

Heinz (devenu depuis Henry) Kissinger est né à Furth, en Allemagne, le 27 mai 1923, d'un père juif professeur de lycée. En 1938, la famille, persécutée par les nazis, vint chercher refuge aux Etats-Unis où elle s'installa dans le quartier populaire du Bronx, à New York.

Des son arrivée à la Maison-Blanche, Kissinger s'est imposé face à la bureaucratie du département d'Etat. Il travaillait normalement quelque 16 heures par jour. En moins de quatre ans, il a parcouru plus de 200.000 milles, visité une trentaine de pays, rencontré plus d'une centaine d'hommes d'Etat sans compter ses tête-à-tête avec MM. Brejnev et Chou En Lai.

LE RAIL

tretiens pour justifier qu'ils se prolongent.

À Montréal, le juge Gold a fait savoir qu'il rencontrerait les représentants syndicaux et patronaux dès qu'il aurait pris connaissance des propositions de M. Munro.

Le règlement du conflit semble maintenant reposer sur l'importance de la somme nécessaire pour satisfaire les revendications des syndiqués.

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a déjà annoncé un gel de 18

mois des tarifs de fret, et les compagnies de chemins de fer ont peu de solutions de rechange pour financer le coût d'un règlement du conflit.

Les syndicats demandent une hausse de salaire de 21,6% échelonnée sur une période de deux ans, tandis que la dernière offre connue des compagnies parle de 13,5% d'augmentation, échelonnée sur la même période de temps.

Si le gouvernement fédéral est prêt à combler la différence, il devra le faire en augmentant les subventions aux compagnies ferroviaires. Mardi, après une réunion du cabinet, on a cru savoir que le gouvernement refusait une telle solution.

Les compagnies n'ont pas voulu commentar la tournure qu'avait pris les pourparlers. Les représentants syndicaux, eux, ont déclaré que tant qu'il y avait négociation, il y avait espoir.

La médiation du juge Gold a duré deux jours avant l'intervention du ministre du Travail.

Les grévistes qui avaient paralysé le service de traversier entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard sont rentrés au travail hier, mais le service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ne fonctionne toujours pas. Le service ferroviaire dans les provinces Maritimes doit d'autre part reprendre à six heures ce matin.

Au Québec, les sédentaires ont fait savoir en début de soirée qu'ils prolongeaient de 18 heures leur arrêt de travail déclenché à six heures hier matin. Leur débrayage prendra donc fin à minuit jeudi soir.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, un arrêt de travail prolongé a finalement pris fin hier après-midi.

En Alberta, en Colombie-Britannique et dans les territoires du Nord-Ouest, les grévistes devaient rentrer au travail à minuit ce matin.

Ces arrêts de travail dans toutes les régions du pays commencent à avoir des répercussions sur d'autres industries qui se ressentent d'une pénurie de pièces habituellement transportées par rail.

Ainsi, plusieurs employés des compagnies d'automobiles ont été mis à pied, de même que des employés des éleveurs à grains de Thunder Bay.

Les horaires réguliers de trains de passagers ont été bouleversés, plusieurs départs devant être annulés.

Le CN a annulé par exemple 22 trains quotidiens reliant Montréal, Ottawa et Toronto, expliquant que les grèves, alternant entre le Québec et l'Ontario, empêchaient de garder ces trains en service. Cette annulation de départs signifie que le personnel de ces trains est mis à pied et leur syndicat, qui attend un rapport de conciliation dans son différend salarial, pourrait juger que la situation se détériore.

De plus, les employés des ateliers des compagnies de chemin de fer ont rejeté de leur côté un rapport de conciliation et feront connaître le 10 septembre leur décision de déclencher ou non un arrêt de travail.

JEAN COURNOYER

tigué et même épuisé.

Terrassé lundi par ce qui ressemblait à une crise cardiaque, M. Cournoyer a en effet dû être hospitalisé à l'Institut de cardiologie de Montréal.

De retour à Québec, hier le ministre du Travail a transmis aux journalistes le diagnostic des médecins: M. Cournoyer n'est pas malade mais il doit ralentir son rythme effréné de travail.

"Le médecin m'a dit que je n'étais pas malade, que j'avais un petit corps bien parfait, que je n'étais pas assez pesant pour avoir une crise cardiaque, que je ne fumais pas assez pour avoir une maladie de poumon et que je buvais pas assez pour avoir une cirrhose du foie".

Son état de santé n'étant donc pas en cause, M. Cournoyer, qui n'est âgé que de 39 ans, ne voit aucune bonne raison pour mettre un terme à sa carrière politique.

"Je suis en excellents termes avec M. Bourassa, ajoute-t-il, et je serai candidat aux prochaines élections".

Avocat de formation mais expert en relations de travail par expérience, M. Cournoyer porta d'abord les couleurs

de l'Union nationale et fit partie du gouvernement de M. Jean-Jacques Bertrand.

Défait aux élections de 1970 par le député péquiste Claude Charron, M. Cournoyer revenait à l'Assemblée nationale en 1971, à la faveur d'une élection complémentaire, pour remplacer M. Pierre Laporte comme ministre du Travail dans le cabinet de M. Bourassa.

Au cours des dernières semaines, les journaux ont annoncé à quelques reprises le départ de M. Cournoyer. Son malaise au début de la semaine et certaines informations communiquées par certaines autorités du parti semblaient confirmer ces rumeurs.

M. Cournoyer n'est pas du tout d'accord et s'il n'en tient qu'à lui sa carrière politique est loin d'être terminée.

LE SOLEIL

publique, beaucoup mieux que Le Soleil ne saurait le faire isolément.

M. Gilbert a reconnu qu'une tentative de sa part pour intéresser des hommes d'affaires de Québec à se porter acquéreur de son quotidien, s'est soldée par un échec.

"Nous sommes en situation d'attente, a-t-il dit, et il m'apparaît probable que les intérêts Desmarais se manifesteront incessamment".

On connaît peu de détails sur les offres. M. Gilbert dit trouver "plausible" toutefois la somme de \$10 à \$12 millions à laquelle la rumeur évalue celle que lui a faite l'éditeur Pierre Péleadeau.

Le Soleil publie depuis 77 ans. Son tirage touche 155.000 exemplaires.

LE LAIT

Suite de la page 3

gouvernement canadien, s'il veut demeurer au pouvoir, va être obligé d'accepter un ensemble de moyens de supplément pour permettre aux classes défavorisées d'obtenir la viande, le lait et le pain à des prix accessibles. Ce n'est pas à nous de les subventionner; il appartient au gouvernement de le faire.

L'Association des consommateurs du Canada (section Québec) a pour sa part déclaré qu'en tant que citoyens responsables, elle ne pouvait pas poser d'objection à une demande de hausse du prix payé au producteur dans l'état actuel du marché de leurs approvisionnements, mais a demandé que la Régie entreprenne une enquête en profondeur sur le problème de la distribution du lait à domicile et l'irrationalité qui existe actuellement dans l'organisation de certaines routes de distribution.

Au terme des audiences publiques, le président de la Régie des marchés agricoles, M. Benoît Lavigne, a déclaré que celle-ci prendra sa décision dans les plus brefs délais et qu'il présumait que comme toujours, elle sera judicieuse.

OTTAWA

Suite de la page 3

Il attribue à une erreur judiciaire son arrestation en juin 1970 par l'escouade anti-terroriste dans un chalet des Laurentides. A l'enquête préliminaire, il fut démontré cependant que le chalet contenait le butin de \$58.000 volé à la Caisse populaire de l'université de Montréal, des armes non enregistrées, des munitions, des minuteriers et l'adresse d'une maison de Montréal où étaient dissimulées 300 livres de TNT.

Aussi, 100 copies du manifeste publié au mois d'octobre suivant par le FLQ et un communiqué rédigé d'avance, faisant état de l'enlèvement du consul américain Harrison Burgess.

Le nom d'André Roy apparaissait sur la liste des "prisonniers politiques" dont le FLQ exigeait la libération en échange de MM. James Cross et Pierre Laporte.

Le 11 septembre 1972, plus de deux ans après son arrestation, les douze accusa-

tions portées contre lui furent retirées par le procureur de la couronne Me Patrick Falardeau.

"La couronne nous avait promis qu'on serait tous libérés à condition que François Lanctôt plaide coupable à cinq chefs d'accusation pour possession illégale d'armes à feu. Notre défense était basée sur le fait que Jacques Lanctôt était le vrai responsable. Il fallait bien que la couronne obtienne une condamnation après toutes les procédures qui traînaient depuis juin 1970", explique Roy.

Il ajoute qu'il eût l'occasion de causer avec Paul Rose, son frère Jacques et Francis Simard aux quartiers de détention de la rue Parthenais.

"Les trois avaient l'air abasourdis quand ils parlaient de la mort de Laporte. Il y avait quelques choses qu'ils ne comprenaient pas. La mort de Laporte, c'est une affaire de sadique. Ce n'est pas pour rien qu'il est mort. Il n'y a pas un révolutionnaire au monde qui l'aurait exécuté comme ça. Les Rose et Simard risquent d'apparaître complices d'un silence qui a trop duré", pense-t-il.

LA PRESSE

Suite de la page 3

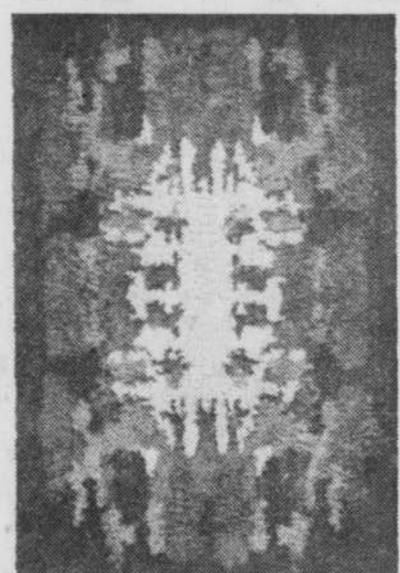
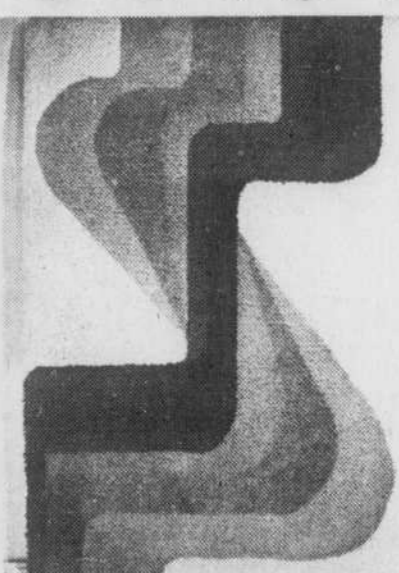

de la Justice, M. Jérôme Choquette, et les tribunaux pour l'acharnement dont ils font preuve, selon lui, contre les travailleurs syndiqués.

Le Front commun des employés de La Presse a indiqué qu'il n'accepterait pas les récentes condamnations sans répliquer et que le terrain de bataille des travailleurs est l'entreprise où ils oeuvrent. Soutenant que les propriétaires de La Presse se sont lavés les mains un peu trop facilement de toute cette affaire et que de toute façon la collusion entre Power Corporation et le gouvernement libéral n'est plus à démontrer, les syndiqués de La Presse ont clairement laissé entendre que des actions devraient être posées dans un proche avenir.

Perfection
C'est l'heure de notre gigantesque VENTE!

Voici une partie de nos nombreuses collections de superbes tapis tout laine, provenant de tous les continents. Nous offrons cette balance de stock à des prix incroyablement réduits à notre magasin du centre-ville seulement.

LIVRAISON IMMÉDIATE
15% à 50% de rabais

		
CARMEN — Une pièce de maître audacieusement créée.	STROMBOLI — Dessins vifs et modernes agréablement audacieux.	BLITZ — Motifs abstraits s'adaptant à des styles contemporains et modernes.
Grandeur Prix Rég. Vente	Grandeur Prix Rég. Vente	Grandeur Prix Rég. Vente
4' x 6' \$ 64.50 \$ 49.50	47" x 67" \$166.95 \$139.50	47" x 67" \$134.50 \$109.50
57" x 78" \$108.50 \$ 89.50	57" x 77" \$229.50 \$189.50	57" x 77" \$224.50 \$189.50
57" x 8'6" \$124.50 \$ 99.50	67" x 9'10" \$350.00 \$289.50	67" x 9'10" \$319.50 \$269.50
67" x 9'10" \$169.50 \$139.50	83" x 11'6" \$495.00 \$399.50	
83" x 11'6" \$249.50 \$199.50		

MINIMUM DE RABAIS SUR TOUTES LES LIGNES RÉGULIÈRES DE CARPETTES 15%

Perfection rug Les spécialistes à votre service

SNOWFLAKE — Du charme et de la classe formant une combinaison vraiment magnifique.

Grandeur	Prix Rég.	Vente
9' x 12'	\$295.00	\$249.50

CENTRE VILLE SEULEMENT 1183 OUEST, STE-CATHERINE

HEURES D'OUVERTURE:
Jeudi et Vendredi jusqu'à 9:00 P.M.
Samedi fermé

LE SCORPION

RETOURNE À L'ÉCOLE AVEC LES MEILLEURS TITRES DES MEILLEURS AUTEURS

LA LIBRAIRIE DU SCORPION

CENTRE LAVAL
CENTRE LANGELIER
688-5422

Querelle sur l'héritage de Maurice Ravel

Paris (Reuter) — La vieille querelle sur l'héritage de Maurice Ravel va-t-elle rebondir une nouvelle fois après la mort d'Alexandre Taverner, décédé à l'âge de 68 ans à Bayonne? Alexandre Taverner, après plusieurs mois de procès, avait été déclaré seul héritier des droits d'auteur du célèbre compositeur jusqu'en 1987, date à laquelle l'oeuvre musicale de l'auteur de "Pavane pour une infante défunte", de "L'heure espagnole" et du "Boléro" tombera dans le domaine public. Actuellement, ces droits sont estimés à plus de trois millions de francs par an et il n'est pas impossible que les

Mâcher!

Poudre adhésive FASTEETH ultra-forte.

Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.

Le Pavillon de l'Atlantique

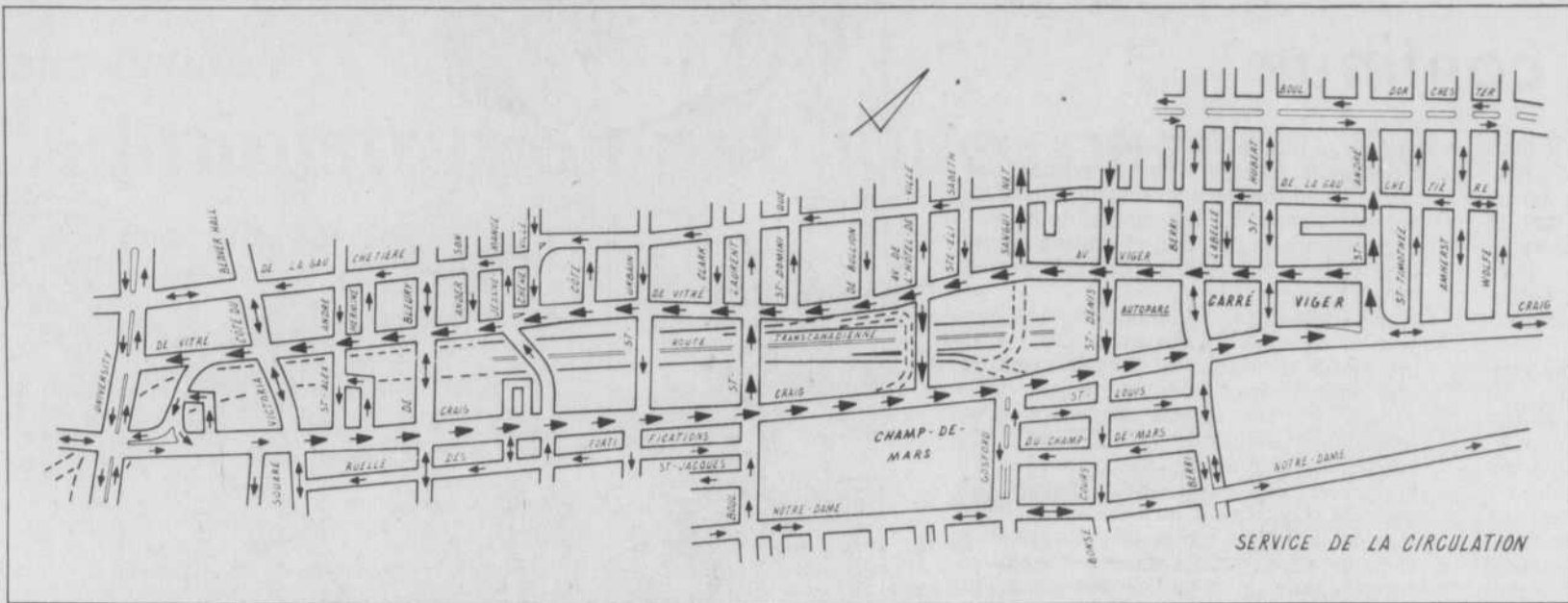
1454 A rue PÉRIE, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Réervations 849-1368 Tous les jours jusqu'à la nuit, Dimanche 5h. p.m.

REPAS COMPLET POUR GOURMETS HOMARD DE CHOIX \$895

Soupe aux palourdes de la Nouvelle-Écosse - Homard du Nouveau-Brunswick choisis (grillé ou bouilli-beurre) - Notre, fameuse salade Pavillon - Pomme-de-terre-julienne - Dessert succulent - Café.

Nous offrons un des choix les plus complets de poissons et crustacés au Canada. Atmosphère rappelant les jours glorieux de la voile ancestrale...



Les automobilistes qui circulent dans le centre-ville sont de nouveau invités à modifier leurs habitudes. Depuis hier avant-midi la rue Craig et l'artère Viger-Vitri sont à sens unique, l'une vers l'est, l'autre vers l'ouest, entre les rues University et Saint-André. La rue Saint-André elle-même devient à sens unique vers le nord, entre Craig et Dorchester, tandis que Saint-Denis est à sens unique dans la direction sud. Le surintendant de la division technique du service de la circulation, à l'hôtel-de-ville de Montréal, M. Gilles Richard, signale à ce sujet que toutes les voies de traverse de

l'autoroute est-ouest sont maintenant ouvertes à la circulation, hormis la rue Bleury, et qu'il importait de modifier le flot des voitures pour décongestionner le centre-ville, surtout aux heures de pointe. Ainsi, Craig et Viger-Vitri deviennent-elles les voies de service à sens unique de la nouvelle autoroute. Les automobilistes retiendront qu'une partie de Viger entre Jeanne-Mance et Bleury est à deux sens mais exclusivement à l'usage des autobus.

Le boycottage débute à l'UQAM

par Jean-Pierre Proulx

Comme prévu, le boycottage des inscriptions a débuté hier après-midi à l'UQAM. Des militants du COPE se sont assis sur les tables où devaient se dérouler la formalité tandis que d'autres tentaient de convaincre les arrivants de ne pas transgresser la consigne votée mardi soir en l'assemblée générale.

Il est bien difficile de dire si l'opération a été un plein succès car dans la salle relativement petite où avait lieu l'inscription, il est devenu rapidement impossible de distinguer clairement

qui bloquait et qui était bloqué. Une vingtaine d'étudiants ont réussi à s'inscrire sans difficulté apparente et il faut plutôt penser que ceux qui ne l'ont pas fait se sont abstenus volontairement.

Quoi qu'il en soit, l'atmosphère était calme sinon joyeuse malgré la présence d'agents de sécurité en uniforme et d'un certain nombre d'autres gardiens communément appelés "bouncers".

Les étudiants, comme on sait, protestent contre la décision des autorités de l'UQAM d'imposer, au moment même de l'inscription, le paiement de

dettes antérieures et un premier versement de \$100 pour la session qui débute. Les étudiants contestent aussi les formes d'arrangements prévues par l'administration au cas où un étudiant ne pourrait pas répondre à ces exigences. Ils estiment qu'il s'agit là d'une forme de sélection financière inadmissible dans une université qui se dit ou s'est déjà dite "populaire".

La séance d'inscription d'hier et celle d'aujourd'hui touchent les étudiants en maîtrise au nombre d'environ 400. La semaine prochaine aura lieu la séance

d'inscription pour les étudiants du premier cycle.

D'autre part, le conseil d'administration recevra ce soir au cours de son assemblée régulière des statistiques précises sur le nombre d'étudiants qui ont encore des dettes envers l'université et sur le montant de ces dettes. Au cours de la crise du printemps dernier, il n'avait pas été possible d'avoir des informations précises à ce sujet. Les mauvaises créances, a-t-on néanmoins appris hier, pourraient représenter environ 10% des \$4.000.000 perçus en frais de scolarité, soit \$400.000.

La pinte de lait coûtera 4 cents de plus si la requête des producteurs est agréée

par Renée Rowan

Si, comme on le prévoit, les producteurs de lait du Québec obtiennent gain de cause auprès de la Régie des marchés agricoles du Québec, le consommateur doit être prêt à payer sa pinte de lait environ 4 cents de plus d'ici les prochaines semaines.

Tous les témoins entendus hier matin aux audiences publiques de la Régie des marchés agricoles qui se tenaient dans un motel de l'est de la métropole — le Conseil de l'industrie laitière du Québec, l'Association des épiciers en gros du Québec, l'Association des consommateurs du Canada (section Québec) — ont jugé justifiée et raisonnable la requête de la Fédération québécoise des producteurs de lait qui veut augmenter de \$1.25 les 100 livres de lait.

Dans une requête déposée le 26 avril dernier, la Fédération avait demandé une hausse de 25 cents les 100 livres de lait. "Dans la période inflationniste que nous traversons, la Régie, souligne le mémoire présenté hier, ne pouvait s'attendre à ce que les producteurs s'en tiennent à leur demande originale".

Les producteurs, invoquant la hausse des coûts de production et un manque à gagner qui doit être récupéré, demandent à la Régie de fixer le prix du lait de classe 1 (lait pour être consommé à l'état naturel) à \$8.85 le 100 livres à compter du 1er septembre 1973.

Le manque à gagner, a souligné M. Marcel Mailloux, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, découle de la décision de la Régie, le 1er avril dernier, de fixer le prix du lait à \$7.60 au lieu de \$7.85 comme l'avait demandé la Fédération. Les producteurs demeurent convaincus que la Régie devrait réviser les prix à des intervalles réguliers et baser ces révisions sur les données d'une formule adaptée au Québec.

Les producteurs considèrent que la demande de \$1.25 d'augmentation est plus que raisonnable pour faire face à une augmentation du coût de production de \$1.20 comparativement à 1972. La marge de sécurité n'est pas grande, a noté le président qui a mis la Régie en garde: "Vous devez vous tenir prête à nous entendre très bientôt si l'n'y a pas de stabilisation du prix des intrants... L'application d'une formule d'ajustement des prix adaptée au Québec permettrait la révision périodique des prix, éviterait des délais ruineux pour les producteurs et ne causerait pas de perturbation subite dans le budget du consommateur."

La Fédération des producteurs de lait

appuie également sa requête sur l'augmentation de \$1.00 les 100 livres reconnue récemment par le ministre fédéral de l'Agriculture aux producteurs pour leur lait de transformation, augmentation qui ne s'applique pas au lait de classe 1, ou lait consommé nature.

Les deux groupes de producteurs doivent faire face aux mêmes "circonstances exceptionnelles" mentionnées par le ministre de l'Agriculture au moment où il accordait cette augmentation d'un dollar le cent livres et la production du lait de consommation doit, elle aussi être "stimulée efficacement". Tous les cultivateurs ont le droit d'être aidés pour rencontrer les exigences des coûts de production anormaux auxquels ils font face présentement, affirment les producteurs de lait de consommation.

M. Roland Dion, président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, venu appuyer la requête de la Fédération du Québec, a déclaré "qu'il est

temps que l'on donne à nos producteurs de lait des salaires raisonnables si on veut que nos jeunes restent sur la ferme. On a le droit de vivre au même niveau que toutes les autres classes de la société et d'avoir des conditions de travail normales. Dans quel autre secteur de l'industrie voit-on la femme et les enfants être obligés, très tôt le matin et tard le soir, de se mettre eux aussi à la tâche à cause d'un manque de main-d'oeuvre ou parce qu'on ne peut se l'offrir?"

Le Conseil de l'industrie laitière du Québec, par la voix de son vice-président exécutif, M. Léonard Roy, a prévenu la Régie des marchés agricoles que toute augmentation aux producteurs, quelle qu'elle soit, devra être transférée aux consommateurs par un ajustement correspondant à tous les paliers de l'échelle des prix contenue dans les ordonnances du 19 mars dernier.

"Les producteurs de lait, tout autant que les laiteries, s'attendent sûrement, a-t-il dit, à ce que toute augmentation qui leur sera consentie dans le prix du lait livré aux laiteries soit passée en entier aux consommateurs, compte tenu de la décision de la Régie de ne donner aux laiteries qu'une partie de la rectification de marge d'opération qu'elles demandaient."

Tenant compte des demandes déjà faites à la Régie en mars 1973 et de la décision prise par cet organisme à la même date d'accroître l'escompte à la même date au niveau des achats de lait en quantité au niveau des achats de lait en contenants de trois pintes, le Conseil a demandé, hier, à la Régie de profiter de la révision des ordonnances pour ramener ledit escompte à la quantité au niveau où il était avant mars 1973, c'est-à-dire de réduire d'un sous la pinte cet escompte. Ce faisant, souligne M. Roy, nous protégeons la marge reconnue normale pour le grossiste et le détaillant de lait.

Actuellement, le prix minimum du lait frais vendu au comptoir est de 34 cents et le prix maximum de 38 cents; la fourchette pour le lait livré à domicile est de 35 et 39 cents. Le prix prévient actuellement au Québec est de 36 et 37 cents. Le Conseil de l'industrie laitière considère qu'en portant le prix minimum du lait frais à 40 cents la pinte, au niveau du consommateur, le Québec demeure en situation de comparaison avantageuse avec les autres provinces alors que la pinte de lait se vend 44 cents à Halifax, 43 cents au Nouveau-Brunswick et 44 cents en Ontario.

M. Roy a, par ailleurs, affirmé que le

Voir page 2: La Presse

\$100 millions de plus pour le PIL

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration M. Robert Andras annoncera aujourd'hui une autre tranche de subventions, dans le cadre du programme des Initiatives locales, au montant d'environ \$100 millions, selon une source du ministère.

Jusqu'à maintenant, pour l'année 1972-73, le gouvernement a consacré un montant total de \$240 millions aux fins de ce programme destiné à venir en aide à la communauté tout en combattant le chômage.

En 1971-72, le programme des Initiatives locales avait consacré \$430 mil-

lions pour la réalisation de divers projets de construction ou de services communautaires.

Les sommes qui seront affectées demain par M. Andras seront affectées davantage aux projets de services communautaires plutôt qu'aux constructions d'édifices, a-t-on appris également.

Les projets soumis aux responsables du programme peuvent émaner d'organismes publics ou privés et doivent répondre à deux critères essentiels: procurer du travail et être utiles pour l'ensemble de la population ou d'une communauté.

Les "méchants loups" trouvent facilement de l'emploi à Ottawa

André Roy fut arrêté par la police dans un chalet des Laurentides, il y a trois ans, et traduit en justice pour répondre de douze accusations reliées à des attentats à la bombe, à un vol à main armée de \$28.000, et à une tentative d'enlèvement politique (celui du consul américain, M. Harrison Burgess).

Aujourd'hui André Roy côtoie quotidiennement une foule de fonctionnaires fédéraux à qui il enseigne le français à l'école des langues du gouvernement d'Ottawa.

Il s'étonne lui-même de cette situation. Quelques-uns de ses anciens camarades à Montréal la trouvent même curieuse.

Dans une entrevue accordée au "Toronto Star", l'ancien chauffeur de taxi qui fut arrêté par la police peu avant la crise d'octobre, en juin 1970, en compagnie de François Lanctôt et Claude Morncy, a rappelé avec ironie que le premier ministre Trudeau et ses collègues avaient dénoncé en octobre 1970 les membres du FLQ comme autant de "barbares" capables d'enlever un enfant ou de faire sauter la Place Ville-Marie.

"Mais depuis la crise, dit-il, les méchants loups d'alors ont déniché des postes au fédéral dans plusieurs cas. Je me suis souvent demandé pourquoi. C'est peut-être un calcul de la part du gouvernement".

Quant à lui, il ne voit aucune contradiction entre ses fonctions fédérales et ses opinions indépendantistes.

"Il y a plus d'indépendantistes ici dans la fonction publique à Ottawa que j'en ai jamais vu ailleurs. Après tout, il faut bien travailler quelque part".

André Roy trouva amusant de décrocher l'un des 30 postes offerts par la fonction publique fédérale en mars 1972. Il était alors toujours sous le coup d'accusations très graves, et libéré sous caution à peine quelques semaines plus tôt.

Les accusations, on s'en souvient, furent toutes retirées. Mais Roy travaillait déjà pour le gouvernement fédéral depuis six mois.

On ne lui demanda rien sur ses antécédents lorsqu'on l'engagea. Mais il était convaincu que la commission de la fonction publique savait tout de lui et de sa femme Nicole, qui travaille aussi à Ottawa comme secrétaire.

"Le gouvernement ne peut pas être naïf et cave à ce point-là. D'ailleurs, Gérard Pelletier était lui-même secrétaire d'Etat et responsable du programme des langues à cette époque".

André Roy soutient que la plupart des 32 suspects "FLQ", dont les accusations qu'on avait portées contre eux furent retirées par le ministre de la Justice M. Jérôme Choquette, ont depuis trouvé un emploi dans des agences des gouvernements provincial ou fédéral, ou qu'ils ont décroché des bourses.

"C'est une espèce de libération conditionnelle à sécurité maximum, du point de vue des fonctionnaires, ici. Ils espèrent?"

Le Conseil de l'industrie laitière du Québec, par la voix de son vice-président exécutif, M. Léonard Roy, a prévenu la Régie des marchés agricoles que toute augmentation aux producteurs, quelle qu'elle soit, devra être transférée aux consommateurs par un ajustement correspondant à tous les paliers de l'échelle des prix contenue dans les ordonnances du 19 mars dernier.

"Les producteurs de lait, tout autant que les laiteries, s'attendent sûrement, a-t-il dit, à ce que toute augmentation qui leur sera consentie dans le prix du lait livré aux laiteries soit passée en entier aux consommateurs, compte tenu de la décision de la Régie de ne donner aux laiteries qu'une partie de la rectification de marge d'opération qu'elles demandaient."

Tenant compte des demandes déjà faites à la Régie en mars 1973 et de la décision prise par cet organisme à la même date d'accroître l'escompte à la même date au niveau des achats de lait en quantité au niveau des achats de lait en contenants de trois pintes, le Conseil a demandé, hier, à la Régie de profiter de la révision des ordonnances pour ramener ledit escompte à la quantité au niveau où il était avant mars 1973, c'est-à-dire de réduire d'un sous la pinte cet escompte. Ce faisant, souligne M. Roy, nous protégeons la marge reconnue normale pour le grossiste et le détaillant de lait.

Actuellement, le prix minimum du lait frais vendu au comptoir est de 34 cents et le prix maximum de 38 cents; la fourchette pour le lait livré à domicile est de 35 et 39 cents. Le prix prévient actuellement au Québec est de 36 et 37 cents. Le Conseil de l'industrie laitière considère qu'en portant le prix minimum du lait frais à 40 cents la pinte, au niveau du consommateur, le Québec demeure en situation de comparaison avantageuse avec les autres provinces alors que la pinte de lait se vend 44 cents à Halifax, 43 cents au Nouveau-Brunswick et 44 cents en Ontario.

M. Roy a, par ailleurs, affirmé que le

Voir page 2: Le lait

rent nous récupérer en nous distribuant des postes ou des subventions pour nous tenir à l'oeil. Depuis que nous sommes sortis de prison, nous avons presque tous travaillé pour Ottawa. Les gens ont plus de facilité à se trouver de l'emploi au gouvernement que s'ils n'avaient pas participé aux activités du mouvement".

Selon le Toronto Star, la police justifie cette générosité: elle permet d'accumuler des informations sur d'éventuels activistes, et provoque aussi la dissension chez les groupes protestataires.

Après deux ans d'enseignement André Roy se joignit en 1969 au Mouvement de libération du taxi (MLT) où il connut Jacques Lanctôt et Marc Carbonneau, qui furent exilés à Cuba après l'enlèvement de M. James Cross.

"C'était des amis, dit-il, surtout Jacques. Mais il y a une nuance entre des liens d'amitié et la participation aux projets des autres".

Voir page 2: Ottawa

Drolet réclame une enquête style Watergate

QUEBEC (PC) — "Le peuple a le droit de savoir ce qui se passe dans l'administration publique et il ne sert à rien de cacher indéfiniment la vérité, car plus on attend, plus les scandales s'accumulent".

C'est par cette déclaration à la presse que M. Antoine Drolet, député créditiste de Portneuf, a voulu insister une fois de plus hier auprès du gouvernement Bourassa pour que l'affaire "père-politique", dit-il, soit débattue à fond à une commission parlementaire style Watergate.

Comme les autres partis d'opposition, le Ralliement créditiste estime qu'il faut nécessairement faire toute la lumière sur l'affaire Laporte pour restaurer les institutions politiques qui sont sérieusement mises en doute depuis quelques temps par une bonne partie de la population.

"Je suis dégoûté de cette affaire, les gens en général commencent "à avoir leur voyage" et ce n'est sûrement pas devant la commission d'enquête sur le crime organisé qu'on videra cette question. Je doute même que l'enquête soit menée à terme", affirme M. Drolet.

En outre, il demande au premier ministre "de cesser son chantage pour plutôt éclairer l'opinion publique en dévoilant les dossiers qu'il a en main".

"Le député péquiste Robert Burns nous apprend une bonne journée qu'il a de nouvelles révélations incriminantes pour le gouvernement et, le lendemain, M. Bourassa riposte en menaçant de confondre les partis d'opposition par la publication de dossiers secrets".

"On se lance ainsi la balle depuis des semaines et, entre-temps, rien ne s'éclaircit, rien ne se règle et les Québécois deviennent écoeurés d'être témoins de telles saloperies", déclare M. Drolet.

Finalement, il réclame, sans trop d'insistance toutefois, la démission temporaire de M. René Gagnon au poste de chef de cabinet du ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, personne mêlée de très près à l'affaire Laporte pour avoir notamment assisté à la réunion du 16 avril 1970 en présence de Pierre Laporte, J.J. Côté, D'Asi et Diorio.

Pendant, M. Gagnon plaide son innocence contre toute accusation qui pourrait être portée contre lui et il tient à être entendu à l'enquête sur le crime organisé qui reprend ses travaux à l'automne.

La FTQ déçue du choix de Normand Cherry

L'annonce de la nomination de M. Normand Cherry, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), comme organisateur en chef de l'Union nationale a semé la consternation chez la plupart des dirigeants de la centrale syndicale.

C'est M. Gabriel Loubier, chef de l'Union nationale, qui a annoncé lundi au cours d'une conférence de presse que M. Cherry avait accepté de prendre en main l'organisation de tout le parti à la veille d'une élection provinciale.

Les principaux dirigeants de la FTQ ont été pris par surprise par cette annonce, a appris LE DEVOIR. Les premières réactions vont de l'étonnement à la réprobation.

Invités à commenter cette décision, MM. Louis Laberge, président de la FTQ, et Fernand Daoust, secrétaire général, ont tous deux fait part de leur profonde déception.

"Nous sommes d'autant plus étonnés et déçus que l'Union nationale a toujours été à l'antipode des intérêts de la classe ouvrière", a confié l'un d'eux.

M. Cherry était l'un des sept vice-présidents de la FTQ depuis presque deux ans. Il avait été élu au dernier congrès général. De plus, il était l'agent d'affaires de l'important syndicat des machinistes de la compagnie Canadair.

Peu connu du public, M. Cherry était apprécié pour ses talents de tribun et plusieurs le considéraient comme progressiste. Il avait entre autres participé à plusieurs assemblées pendant les événements qui ont secoué récemment l'industrie de la construction.

Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs garantie 10 ans

Nos experts peuvent retaper entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE ENR, 7469 18e Ave. Est. 721-0947

Nous nous occupons aussi de rembourrage

INTRODUCTION AU MARKETING

Par Pierre Filiatrault et Yvon-G. Perreault

- Une définition des divers aspects du comportement du consommateur, des concepts de l'administration des produits, de la distribution, des prix etc...
- Un guide complet qui s'adresse à l'administrateur, au propriétaire d'entreprises, à l'étudiant du niveau collégial ou du premier cycle universitaire.

En vente partout au prix de \$3.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Duquesne, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR

éditorial

Même sans TV, Watergate continue

La pause estivale qui suspend momentanément les travaux de la commission Ervin sur le scandale du Watergate ne constitue en rien un temps mort pour les diverses parties en cause. Le président travaille d'arrache-pied à tourner l'opinion publique vers d'autres préoccupations. Le vice-président Agnew, qui se permettait un regard de commisération pour les pauvres mortels touchés par l'enquête, en a lui-même plein les bras à contenir en des limites raisonnables l'enquête qui l'implique personnellement. La commission Ervin, de son côté, a clairement laissé entendre que la reprise de ses séances publiques marquerait la déposition de révélations et de pièces plus accablantes encore que ce qu'on a déjà connu. Enfin, l'enquêteur Archibald Cox, fort maintenu d'une batterie légale beaucoup plus volumineuse, a lui aussi commencé à montrer qu'il entend bien être désormais de la fête. On aurait donc tort de croire que l'affaire du Watergate, après ses heures de gloire, redescend peu à peu vers l'oubli...

M. Nixon, lors de sa dernière déclaration télévisée aussi bien que lors de ses explications de mai dernier, a prié les Américains de le laisser revenir à des questions plus importantes. Dans son esprit, ces questions vont de problèmes spécifiquement américains aux responsabilités complexes que les États-Unis entendent assumer à l'extérieur de leurs frontières. Sur les deux fronts, M. Nixon se montre peu convaincant.

Sur le front national, l'inflation a complètement échappé au contrôle de la Maison Blanche. Le gel des prix, loin de freiner l'escalade, a donné aux producteurs le goût d'attendre la fin de l'embargo. Il en est résulté une pénurie dans les approvisionnements et, par voie de conséquence, une nouvelle flambée des prix. La mesure était pourtant typiquement nixonienne.

M. Melvin Laird, à titre de principal conseiller présidentiel dans ces questions de régie interne, estime quand même que les séances de la commission Ervin ont commencé à empêcher la Maison Blanche de résoudre des problèmes douloureux. Il cite parmi les exemples les subventions fédérales au développement communautaire, la législation qui assouplira les règles régissant le monde de l'éducation, le projet d'une corporation autonome chargée de l'aide juridique. M. Laird convainc sans peine que le programme législatif de la Maison-Blanche a subi des retards considérables, mais, pas plus que le président, il ne parvient à prouver que l'affaire du Watergate constitue un exercice futile en démocratie. En effet, avant de s'embarquer dans un programme législatif qui touche de très près au délicat équilibre des forces entre l'exécutif et le législatif, il demeure essentiel de ramener la Maison Blanche à un plus juste sentiment de ses limites. Tant et aussi longtemps que la présidence montre cette arrogance sans borne et ce mépris des autres pouvoirs, tant et aussi longtemps que la leçon du Watergate n'a pas pénétré à l'intérieur des "têtes d'oeuf" dont le président aime à s'entourer, mieux vaut remettre la législation à plus tard.

Au plan international, M. Nixon ne convainc pas davantage. Dans le sud-est asiatique, la situation, du moins du point de vue américain, ne réclame certes pas la même attention constante qu'au moment où un demi-million de GIs et des milliards de dollars y représentaient les intérêts de Washington. Même une revue aussi favorable à la thèse républicaine que le "US News & World Report", sous la plume de son représentant dans cette région du monde depuis six ans, admet d'une part que Saïgon constitue le pouvoir le plus solide que le Sud-Vietnam ait connu depuis vingt ans et, d'autre part, que le Cambodge serait depuis longtemps entre les mains communistes si tel avait été le désir des forces d'Haï. Sur ces deux thèmes, par conséquent, M. Nixon peut difficilement parler d'urgence particulière.

En outre, quand M. Nixon parle du Cambodge, il n'est pas certain qu'il améliore sa cause. Par exemple, au cours de la conférence de presse qu'a donnée hier après-midi le président américain, la question a rebondi en termes brutaux: "en 1970, vous avez prononcé une conférence officielle où vous avez assuré le peuple américain que Washington respectait intégralement la neutralité du Cambodge. Puisque nous savons aujourd'hui que les bombardements contre le Cambodge avaient commencé 15 mois avant cette déclaration solennelle, pensez-vous devoir adresser maintenant des excuses à la nation américaine?" M. Nixon, certes, peut puiser dans son sac à sophismes de quoi détourner la question, comme il n'a pas manqué de le faire. Le fait demeure que l'opinion publique américaine n'a aucune raison de ne pas se concentrer sur l'affaire Watergate quand elle constate que les mensonges que profère son président à propos des problèmes internationaux sont aussi répugnants que ceux dont ils recouvrent la régie interne du pays.

La Maison Blanche a d'ailleurs si bien senti la futilité de cette diversion qu'elle a commencé à jeter du lest. Et cela, de deux manières différentes. En premier lieu, la nomination de M. Henry Kissinger au poste qu'occupait M. William Rogers permettait enfin de soumettre le Metternich de M. Nixon au feu des questions des élus. Jusqu'à maintenant, M. Kissinger pouvait s'abriter lui aussi derrière le fameux "privilège de l'exécutif" et refuser de répondre aux questions des législateurs. M. Rogers, de son côté, devait,

bien sûr, à titre de secrétaire d'Etat, se plier à ces petits examens de passage, mais chacun le savait confiné à un rôle plus décoratif que névralgique. La nomination de M. Kissinger clarifie la situation et retire à l'émissaire préféré du président Nixon la protection de l'exécutif.

En second lieu, la Maison-Blanche a consenti à remettre à l'enquêteur Cox certaines pièces dont celui-ci estimait avoir besoin pour analyser le comportement de la société ITT. Tant et aussi longtemps qu'on soupçonnait simplement (?) ITT de s'être habilement extraite de trois poursuites qui l'accusaient de comportements monopolistiques, M. Cox n'avait qu'à laisser le ministère de la Justice traiter de cette question dans le cours normal de ses travaux. A compter du moment où l'on soupçonna l'entreprise d'avoir acheté son immunité en s'approchant dangereusement des financiers de l'affaire Watergate, M. Cox se jugea en droit d'exiger aussi ce dossier. Encore là, la Maison-Blanche se résigna à un repli stratégique. Nous saurons peut-être aujourd'hui, à la suite des plaidoyers de MM. Cox et Charles A. Wright, si la Maison-Blanche recevra ou non l'ordre de remettre au procureur spécial chargé de sonder l'affaire Watergate tous les enregistrements que M. Cox juge nécessaires à son travail. Déjà cependant, on peut croire que la Maison-Blanche a tenté de renforcer sa cause en consentant à assouplir sa position; M. Nixon peut maintenant affirmer, comme il l'a fait hier, qu'il invoque le "privilège de l'exécutif" beaucoup moins que ne le faisait le président Truman. Mais peut-être ces reclus calculés ne suffiront-ils pas.

Cette souplesse du président Nixon coïncide, en fait, avec les problèmes que M. Agnew rencontre à son tour. Car l'analyste Joseph Kraft, tout en y mettant quelques formes, ne se fait guère illusion sur ce qu'on peut trouver dans le dossier de M. Agnew. Il note que M. Agnew, loin de se mettre au blanc comme il prétend le faire, a préféré répondre qu'il attendait de savoir si l'immunité de l'exécutif peut jouer en sa faveur. Il note également que les traditions qui ont cours dans le Maryland, comme d'ailleurs dans le New-Jersey et l'Illinois, font de la politique quelque chose d'assez nauséabond et il range d'emblée M. Agnew parmi ceux qui ont montré leur attachement à la tradition. Cette mise en cause du vice-président prive M. Nixon de sa meilleure police d'assurance et l'oblige à se montrer à la fois plus souple et plus alerte.

Ainsi, pendant que les téléspectateurs reprennent leur souffle, l'affaire du Watergate continue de miner sourdement les assises de la Maison-Blanche.

Laurent LAPLANTE



lettres au DEVOIR

Les coopérants, obstacle à la libération?

Nous étions trois. Nous sommes de retour depuis quelques temps d'un séjour d'un an au Sénégal sous les auspices du Suco (Service universitaire canadien outre-mer). Pourquoi avoir démissionné après si peu de temps? C'est ce que nous voulons expliquer ici.

Que s'est-il passé? Au départ nous étions tous conscients des ambiguïtés de la coopération mais nous espérions quand même offrir une certaine originalité par notre participation.

Nous nous retrouvions tous trois dans l'enseignement. Pierre Jutras, professeur de littérature africaine et française dans un lycée à Ziguinchor, petit château fort français où vivent plus de cinq cents Blancs. Excellent milieu, logement confortable, cuisine impeccable, apprentissage gratuit des "meilleures" traditions françaises (apéritif, Lion's Club, Rotary Club, langage châtié, méthodes magistrales d'enseignement...) et le tout assaisonné d'un racisme proverbial dans un décor tout à fait style Club Méditerranée. Autre fait à retenir: aucun Sénégalais n'enseignait la littérature africaine.

Roland Laflamme, licencié en histoire affecté au niveau secondaire où la polyvalence devrait primer sur la spécialisation. Raison de cette affectation: achever un contrat de deux ans lant l'ACDI, constructeur à Longue Pointe (école secondaire), au gouvernement sénégalais. A la rentrée chargée de l'enseignement du français, ne se considérant pas compétent dans ce domaine, il le signale au ministère de l'Éducation nationale

et est remplacé en janvier par une Sénégalaise en chômage à Dakar. De janvier à juin: Douze heures d'enseignement par semaine dans un autre CEG privé de professeur d'histoire-géo depuis la rentrée.

Marcel Dubé, affecté à l'enseignement du français dans un collège privé catholique dirigé par les frères du Sacré-Coeur canadiens. Raison profonde de son engagement: le bon frère directeur préférait engagé un "Suco" parce qu'il le payait moins cher qu'un autochtone à compétence égale... telle est la politique du plein emploi proposé par la coopération et endossé par le gouvernement local. Désillusion.

Nous étions des pionniers. Fallait-il se donner bonne conscience que d'autres réussissent facilement à faire ou poursuivre une réflexion plus lucide. Constatant purement et simplement notre inutilité, le non-sens de notre présence au Sénégal — chômage des diplômés sénégalais, acculturation des jeunes par l'école des Blancs, appui à des politiques de coopération basées sur des rapports d'inégalité et d'exploitation — nous primes la décision de couper court à cette situation plus qu'ambiguë et même absurde.

Il faut dénoncer la coopération. Un fait est indéniable: l'effort de coopération de la dernière décennie s'est toujours accentué mais parallèlement l'écart des niveaux de vie entre pays aidés et aidés n'a fait qu'augmenter.

Peut-on croire naïvement que dans notre système basé uniquement sur le profit et la compétition, il en ressorte une aide désintéressée? Vol des matières pre-

mères, élargissement des marchés, ingérence plus ou moins subtile (et réussie) dans les affaires politiques et économiques des pays, possibilités d'investissements pour les capitaux étrangers, carrières nouvelles et prestigieuses (les tiers-mondistes).

Dans un tel contexte le Suco ne fait que participer malgré ses bonnes volontés (ça ne suffit pas) à l'appauvrissement progressif de l'Afrique et à sa dépendance économique accrue.

Et les élites locales? Formées à l'étranger par les anciens colons, elles trahissent les intérêts des leurs pour mieux profiter des miettes de la coopération et de l'aide internationale. Au milieu de la répression, du contrôle de l'information, de la propagande, de la dissolution de toutes oppositions, de jeunes Africains plus lucides, souhaitent un renversement rapide de la situation.

Si le Suco ne prend pas résolution des orientations progressistes, hardies et audacieuses, si le Suco ne prend pas nettement parti pour la libération des masses humilées ici ou ailleurs, si le Suco ne va pas jusqu'à dénoncer publiquement les politiques extérieures du Canada (privées ou gouvernementales) et s'il n'a pas la cohérence nécessaire pour retirer maintenant ses coopérants en signifiant clairement les raisons aux gouvernements locaux, que le Suco se saborde et n'en parlons plus.

Marcel DUBÉ
Pierre JUTRAS
Roland LAFLAMME.
Saint-Marcel, le 20 août 1973

Une ruelle pour la rue Esplanade

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Cet été quelques jeunes militants anglophones de la Pointe-Saint-Charles ont réclamé que la vitesse maximale permise aux automobilistes soit réduite chez eux à 20 milles à l'heure, comme dans certains quartiers résidentiels de banlieue. Pour nombre d'enfants, en effet, qui n'ont que la rue en partage durant la saison chaude, l'automobile est un danger permanent et, trop souvent hélas, mortel. La semaine dernière, c'était au tour du comité de citoyens de la rue Esplanade de réclamer des autorités municipales qu'elles arrachent à la circulation lourde et à des conditions insalubres la nombreuse population enfantine du secteur. Conseillers municipaux et fonctionnaires promettent de faire leur possible, et, à vrai dire, tout ce qui est gagné — parc ou rue — mérite de l'être.

Loin d'apaiser à bon compte les griefs des familles en cause, ces solutions partielles pourraient bien être l'occasion d'une prise de conscience plus poussée de la nécessité d'une politique plus radicale en ce domaine.

L'invasion

Car les conditions de vie à la fois des enfants et des citoyens adultes ont été profondément changées par l'invasion massive des automobiles dans bien des quartiers résidentiels de la Métropole. Ce qui devait être un milieu de vie vivable pour des centaines de milliers de personnes, est devenu un réseau de transit pour la circulation métropolitaine: on a coupé les arbres, élargi les rues, aménagé certains "parkings", toléré une vitesse de plus en plus élevée, même sur des rues "secondaires".

Parce que ce phénomène s'est produit graduellement, les citoyens n'ont pas pu en prendre

conscience à temps pour y faire valoir leurs droits: quand la situation devient intenable, les plus fortunés émigrent en banlieue, les autres héritent d'une ville d'asphalte. Or, fondamentalement, il n'y avait pas là un événement naturel qu'il aurait fallu subir comme une inondation ou un quelconque coup du sort. Les transformations qui survenaient étaient le fruit d'une politique inscrite dans des règlements et décrets des autorités municipales. Sauf que cette politique, qui équivalait à une expropriation tacite de ce milieu urbain, ne comportait aucune indemnisation pour les propriétaires et les locataires qu'elle affectait considérablement.

Car, dans toutes les rues qui sont devenues des autoroutes déguisées, c'est bien d'expropriation qu'il faut parler. Pour accommoder les automobilistes de passage, les résidents riverains ont perdu oxygène, tranquillité minimale, sécurité pour leurs enfants. Ils ont perdu l'usage de leurs perrons et des pièces donnant sur la rue. Sans la moindre compensation. Sous prétexte que la voie publique ne leur appartenait pas et qu'en conséquence ils ne pouvaient y faire valoir de droits, on en a modifié l'usage et changé les conditions affectant l'environnement.

Pourtant à l'origine, quand la rue avait été bâtie, les propriétaires riverains et, indirectement, leurs locataires, avaient dû payer leur part des travaux. Ils l'avaient fait volontiers car à l'époque cela valorisait la propriété — si l'environnement du quartier. Or, aujourd'hui, bien au contraire, le développement technologique — si l'on peut dire — de l'usage des rues a un effet contraire. Sur des avenues autrefois magnifiques, comme Saint-Denis, Christophe-Colomb, voire le boulevard Saint-Joseph, la propriété est mise à l'encan, à rabais et pour cause.

Un bruit infernal y règne toute la journée et, de plus en plus, même la nuit. La poussière et la crasse qui s'échappe des moteurs engluent une partie des habitations. Les enfants ne peuvent s'y ébattre dehors qu'au péril de leur vie, ruinant souvent la santé psychologique de leur mère. Sans parler des maniaques qui y font crisser leurs pneus, hurler leur engin, vrombir leur soi-disant "silencieux" — car il faut faire place à l'hystérie des chars et au culte du pétrole.

La situation des familles ainsi prisonnières par centaines de milliers, sur maintes et maintes rues à Montréal, ainsi que dans la ban-

lieue et les autres villes qui ont été assez bêtes pour imiter la métropole, la situation de ces gens est intenable, surtout l'été. Dans les quartiers où les paics sont inexistant, trop petits par rapport à la population, ou trop éloignés, c'est carrément inhumain. Paradoxalement, abruties par la rue, bien des familles n'auront même plus le courage ou l'idée de retrouver dans un espace vert un peu de tranquillité, d'oxygène, d'environnement humain.

Aussi, partout où, avec les voies rapides ou acheminées, les citoyens ont été expropriés de facto de leur droit à ne pas vivre sur le bord d'une telle fosse, les autorités gouvernementales devraient trouver un mode de compensation à la fois équitable et efficace. Sans doute faut-il d'abord faire baisser la marche automobile en maximisant le transport en commun.

Sans doute aussi faudrait-il sacrifier beaucoup moins de rues à la circulation métropolitaine. Mais, les choses étant ce qu'elles sont et ne pouvant être substantiellement changées à court terme, il restera au cours des prochaines années plusieurs rues "sacrifiées" où les résidents ne pourront jouir de leur propriété et de l'environnement urbain au même titre que leurs concitoyens plus heureux des rues encore calmes. A ceux-là il faudra donner une juste compensation sous la forme d'aménagements particuliers du territoire. Car, pourquoi faudrait-il faire ici exception à la règle d'équité suivant laquelle nul ne devrait supporter seul les inconvénients qu'impose les commodités communes.

Que faire? Expropriés à l'avant de leurs demeures, ces résidents devraient au moins être dédommés à l'arrière. Le tiers peut-être du territoire résidentiel est constitué de cours et de ruelles dont la mise en valeur a été presque partout gravement négligée. Cet espace est encombré de garages et de hangars souvent vétustes ou dangereux pour les enfants, et ces bâtiments sont de plus en plus propices aux incendies, accidents ou criminels, qui menacent la propriété et la vie dans ces quartiers. L'idéal ne serait-il pas que, dans chaque pâté de maisons, un "parc intérieur" soit aménagé, comportant, ainsi que certains spécialistes l'ont déjà suggéré, de la verdure, des jeux pour enfants et pour adultes, une barbotteuse l'été, l'hiver une patinoire, un atelier de bricolage, ainsi qu'un abri pour les cases des locataires?

Un tel aménagement communautaire n'est pas sans précédent: on en trouve l'équivalent dans certaines propriétés en "condominium". Mais

peut-être cela serait-il d'abord trop révolutionnaire dans ces quartiers où chacun s'est habitué à rester terré derrière sa clôture (les parents sont souvent moins sociaux naturellement que leurs enfants). Au reste, à bon droit, chaque famille pourrait vouloir conserver plus d'intimité ou bien, ma foi, cultiver un jardin!

Aussi, à défaut de "parcs intérieurs" pleinement intégrés aux résidences riveraines, faudrait-il prévoir d'autres plans d'aménagement. Déjà, si chaque cours était nettoyée et embellie, si chaque terrain était planté ne serait-ce que d'un arbre, si les encombrements étaient déblayés, si les éternelles clôtures étaient au moins ajourées, la perspective d'ensemble qui s'en dégagerait serait si magnifique, si humanisée que maintes familles ne regretteraient plus leur balcon sur la rue. La ruelle deviendrait la place publique où il ferait bon vivre en ville — et la rue deviendrait une ruelle réservée aux autos, au stationnement, aux poubelles, et aux services publics. Au lieu de rivaliser sans espoir avec la machine, les habitants auraient ainsi séparé les deux empires: les moteurs en avant, les humains en arrière.

Parc intérieur ou rénovation des cours privés, ce programme de mise en valeur exigerait d'importantes dépenses — frais moins coûteux cependant que l'abandon de la ville et l'émigration en banlieue — juste budget de compensation. Les gouvernements trouvent des millions pour verdier les abords des autoroutes ou personne n'habite: pourquoi laisserait-on croupir dans la saleté, la laideur, l'incommodité déprimante toute une population urbaine?

Communautairement

La ville de Montréal accorde il est vrai des subventions pour la démolition des bâtiments vétustes; mais quel propriétaire est intéressé à s'en prévaloir si demain une hausse de taxe doit en découler et surtout si les laideurs avoisinantes subsistent? C'est communautairement qu'il faudra discuter, dans chaque ruelle et pour chaque pâté de maisons, quel devrait être l'aménagement des cours. C'est là qu'il faudrait, dans chaque cas, trouver la formule qui convient le mieux aux besoins des intéressés.

Vingt milles à l'heure dans Pointe-Saint-Charles? Certes. Un parc pour les enfants de la rue Esplanade? Sans doute. Mais cela est trop peu. C'est vers des programmes plus ambitieux que les citoyens et leurs organisations politiques doivent se tourner s'ils veulent "vivre" à Montréal.

Le problème de la masse

M. le coordonnateur de Perspectives-Jeunesse.

(...) Je comprend fort bien l'attitude du gouvernement vis-à-vis un projet comme le nôtre, qui vise, à l'aide de sondages et d'études, au mieux-être de l'éducation des adultes. Ce qui peut faire à mon avis, qu'un projet comme le nôtre puisse s'avérer d'une révélation dans le contexte actuel de l'éducation des adultes (communément appelée "l'éducation permanente"), c'est qu'il soit mis en marche par des gens (jeunes et conscients) qui connaissent déjà le contexte social et humain dans lequel se trouve l'étudiant adulte.

Il va de soi, qu'avant même que nous puissions faire nos prévisions, puisque vous doutez de la réussite de notre projet, le gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral, étant donné qu'il n'a jamais réussi dans sa politique d'éducation des adultes, s'imagine que personne ne peut réussir en cette matière.

Le gouvernement fédéral a instauré, il y a de cela quelques années, un programme de formation professionnelle (en cours d'emploi), par l'entremise des centres de main-d'oeuvre et des Commissions scolaires, destinés aux chômeurs qui désirent en quelque sorte de recycler.

Le gouvernement provincial, lui, a instauré il y a environ dix ans, par l'entremise du ministère de l'Éducation, un programme

de cours pour les adultes dont la majorité travaille. Le Conseil supérieur de l'éducation et la Direction générale de l'éducation des adultes doivent fournir au ministère leurs commentaires, suite à leurs rencontres et études, sur les moyens et besoins de l'éducation en général; l'évolution de l'éducation, qu'est-ce que tout cela a donné, concrètement, pour l'étudiant adulte?

A-t-on déjà dit au ministère de l'Éducation que

— les sessions sont trop courtes, — le contenu des cours est beaucoup trop faible, — un fort pourcentage des professeurs n'est pas qualifié pour enseigner aux adultes, plusieurs sont trop fatigués parce qu'ils enseignent toute la journée.

— un grand nombre d'étudiants adultes est orienté vers les cours académiques (spécifiquement en sciences pures et mathématiques) tandis qu'il devrait être orienté vers les cours de métier, donc,

— l'orientation est presque sans valeur, puisque les orienteurs ou conseillers en orientation ne sont pas qualifiés,

— économiquement, il ne se fait presque rien pour créer des emplois aux étudiants adultes qui "crèvent de faim" avec la pitance (assurance-chômage ou bien-être social) que le gouvernement leur accorde actuellement.

Le gouvernement a peur de faire affaire avec ceux qui font partie

de ce que l'on appelle communément "le peuple". On soumet à différentes commissions ou différentes organisations une enquête-étude sur un sujet bien précis. Cependant, comment voulez-vous, Monsieur Beck, que ces fonctionnaires qui ne se fient qu'à certains dossiers de Statistiques-Canada et des ministères provinciaux puissent trouver les réels problèmes et les réels besoins de la masse?

La fonctionnariat est presque uniquement composé d'universitaires, hardies et audacieuses, si le Suco ne prend pas nettement parti pour la libération des masses humilées ici ou ailleurs, si le Suco ne va pas jusqu'à dénoncer publiquement les politiques extérieures du Canada (privées ou gouvernementales) et s'il n'a pas la cohérence nécessaire pour retirer maintenant ses coopérants en signifiant clairement les raisons aux gouvernements locaux, que le Suco se saborde et n'en parlons plus.

Il serait peut-être plus sage de faire une enquête sur le fonctionnarisme...

Sylvain PREVOST
Montréal, le 10 juillet 1973

Un merveilleux travail

On se plaint souvent que nos taxes sont mal utilisées. Cette fois-ci, permettez-moi de souligner le merveilleux travail des moniteurs de Perspective-Jeunesse du Parc Kent dans le Quartier Côte-des-Neiges.

Des visites à la ferme à chaque

semaine afin de sortir nos enfants de Balconville, le Rallye en forêt, le Cyclo-tourisme, Escalade à la montagne, Marché aux puces, Epulchette de ble-d'Inde, initiation à la musique, sans oublier les activités planifiées dans le parc et les films à l'intérieur pour jours de

pluie. Merci à tous. Merci à Pierre, Claude, André, Jean-Denis, Gerry, Hélène, Lulu, Lise, Michel, Carmen, Francine, Ghislaine, Lélène, Gaétane.

Mme Pierrette NORMANDEAU
Montréal, le 20 août 1973.

la parole du jour

"Vous êtes la lumière du monde" — Matthieu 5, 14

"Ne dis donc pas: Pourquoi le passé fut-il meilleur que le présent? Car ce n'est pas une question inspirée de la sagesse" — Qohélet 7, 10

"Supposez qu'il entre dans votre assemblée un homme à bague d'or, en habit magnifique; et qu'il entre aussi un pauvre en habit malpropre. Vous regardez tout de suite celui qui porte l'habit magnifique et vous lui dites: 'Prenez, s'il vous plaît, la place d'honneur'. Quant au pauvre, vous lui dites: 'Toi, tiens-toi là, debout'. Ne devenez-vous pas alors des juges aux pensées perverses?" — Épître de Jacques 2,24 (entre 50 et 60 après JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LIBRE OPINION

L'administration publique, parent pauvre des universités

par ALAIN BACCIGALUPO

professeur à l'Université Laval

Alors que s'accroît sans cesse le nombre de membres dans la fonction publique provinciale et fédérale, entraînant par là-même des besoins grandissants en matière de formation administrative, force est de constater avec stupeur qu'aucun établissement universitaire ne délivre présentement dans la province de Québec de diplôme de premier cycle en administration publique. Seule, à compter de septembre 1973, l'Université Laval offrira un programme de mineure dans ce champ de spécialisation. Mais la majeure et le baccalauréat en administration publique n'existent guère officiellement sous ce nom, c'est à travers les programmes de science politique — avec toutes les contraintes et les limites inhérentes à cette discipline — que l'étudiant devra "jongler" s'il veut se spécialiser en science administrative. (*)

Aux niveaux 2e et 3e cycle la situation n'est guère plus brillante puisqu'aucune université québécoise ne délivre actuellement de maîtrise et de doctorat de type "recherche" dans le domaine de l'administration publique. Seule l'École nationale d'administration (ENAP) de l'Université du Québec offre depuis 1970 un programme de maîtrise de type "professionnel", mais réservé uniquement aux fonctionnaires ayant un minimum de cinq années d'expérience. Quant au projet de création d'une maîtrise en administration publique, mis à l'étude à l'Université Laval l'an dernier, il est en veilleuse depuis le retus, cet hiver, par le Conseil des Universités, de considérer cette spécialité, comme une des grandes priorités de cette institution.

Le terme de science administrative est pris ici exclusivement dans le sens de science de l'administration publique. C'est dire qu'il ne saurait nullement être confondu avec la science des affaires, de la gestion commerciale, ou de l'administration privée.

Aussi la science administrative présente-t-elle dans les universités québécoises toutes les caractéristiques d'une discipline maintenue en tutelle, sinon "colonisée", par les départements de science politique qui ont simplement consenti à faire place au sein de leur programme, à des cours d'administration publique, regroupés souvent sous le terme de concentration, sans d'ailleurs que celle-ci ne bénéficie d'une quelconque reconnaissance officielle de la part des autorités universitaires.

Une science à la recherche de son autonomie

S'il n'apparaît peut-être pas indispensables dans l'immédiat, de créer de toute pièce des départements d'administration publique au sein des facultés de sciences sociales, il n'apparaît cependant pas moins urgent de créer officiellement dans les universités québécoises, des programmes complets de science administrative, avec mineure, majeure, baccalauréat, maîtrise et doctorat. Sans l'autonomie que lui conféreront ces programmes jamais la science administrative ne pourra connaître le développement qu'elle est en droit d'espérer.

Ces programmes devront être de type pluridisciplinaire et réunir en priorité la participation des politiciens et des administrativistes, mais aussi celle très précieuse des juristes de droit public, des spécialistes des finances publiques et des relations industrielles, des psycho-sociologues, des planificateurs et aménagistes du territoire, des informaticiens et de certains spécialistes de l'administration privée.

C'est dire clairement combien un décloisonnement et une coupe horizontale parmi plusieurs disciplines verticales s'avèrent vitales pour la mise sur pied et le développement d'un enseignement, appelé à servir les intérêts d'une société vivant à "l'ère des organisations".

Sans cet enseignement polyvalent et multidisciplinaire on condamnerait, comme par le passé, l'administrateur public à n'avoir qu'une formation parcellaire et forcément limitée aux seuls horizons de sa "science" (comptable, ou juridique, ou politique, ou économique), à un moment précis où plus que jamais le devenir administratif appelle à côté de ces spécialistes, des généralistes aux vues larges, capables d'embrasser dans toute son immensité et son originalité, la réalité administrative.

Cette importante réforme des programmes s'impose d'autant plus, qu'actuellement c'est moins les débouchés qui font défaut dans ce domaine, que les étudiants convenablement formés.

L'enseignement présentant les défauts que l'on sait, et celui-ci étant étroitement lié à la recherche, nul ne saurait s'étonner de voir cette dernière présenter, elle aussi, quelques fort regrettables défauts.

On ne tentera point ici de dresser un bilan de la recherche en administration publique. Parler de bilan serait en effet bien présomptueux. Le terme de "plan", avec tout ce qu'il recèle d'aspect prospectif, serait de loin plus adéquat, tant la production en matière de science administrative est au Québec peu abondante.

De nombreuses raisons concourent à créer et à entretenir cette regrettable situation qui confère à la recherche administrative un aspect artisanal des plus déplorable.

La faiblesse des équipes de recherche universitaires

Elle découle très logiquement de l'absence d'un véritable statut du chercheur d'université. En effet comme il n'existe guère de statut pour cette catégorie d'employés située entre les étudiants et le corps professoral, qui on appelle généralement "assistants de recherche", il se pose à ces chercheurs — ni universitaires, ni fonctionnaires — de très sérieux problèmes de carrière et de sécurité d'emploi.

La situation est d'autant plus périlleuse que, face aux universités, les fonctions publiques fédérales et provinciales très largement concurrentes en matière de rémunérations et de carrière, absorbent sans difficulté aucune, assistants et professeurs, vidant de leur substance au fur et à mesure qu'elles se forment les équipes peniblement montées.

On comprend dès lors sans peine, pourquoi nos chercheurs manquent la plupart du temps de cette connaissance approfondie des méthodes de recherche en science sociale et de cette expérience vécue de l'administration, l'une et l'autre si indispensables à la constitution d'équipes de recherche de haute qualité.

Le système fonctionne en effet de telle sorte, que nous avons uniquement à notre disposition pour la recherche, des étudiants en cours de formation. Ces étudiants nous les perdons une fois leur formation complétée, au moment précis où ils seraient les plus rentables sur le plan de la recherche scientifique, et sans que l'université ne soit capable — sauf en de rares occasions — de retenir les éléments fussent-ils les plus brillants. (Les rémunérations des chercheurs sont liées aux octrois annuels de crédits eux-mêmes dépendants de l'obtention de contrats de recherche, d'où une insécurité permanente d'emploi peu propice à l'établissement de cette tranquillité morale et matérielle indispensable à la réflexion intellectuelle.)

Quant aux hauts-fonctionnaires détenteurs d'un niveau universitaire équivalent au doctorat et dont la grande expérience de l'administration serait des plus précieuses pour les équipes de recherche, ce n'est que très rarement qu'ils acceptent d'abandonner dans les conditions actuelles, les avantages multiples de leurs charges officielles (bureau, secrétariat personnel, traitements, autorité, responsabilités...), pour la condition de vie plus désintéressée de l'universitaire.

L'isolement intellectuel de l'administrativiste québécois

L'administrativiste québécois paraît quelque peu isolé parmi ses confrères canadiens et étrangers. Les liaisons avec les organismes anglophones du Canada, des E.-U. et de G.-B. semblent peu étoffées. Très rares sont les missions d'administrativistes québécois qui se soient rendues ces dernières années auprès des instituts et écoles francophones d'administration publique de France, de Belgique et d'Afrique.

Cet isolement, s'il persistait, outre le manque de stimulation intellectuelle qu'il engendrerait, serait assurément préjudiciable au rayonnement d'un pays qui par son histoire et sa géographie a toujours été au confluent des trois principaux courants doctrinaux qui se partagent l'univers administratif: le français, l'anglais et l'américain.

Signalons en dernier lieu, qu'il serait regrettable dans l'avenir que le Québec ne participe pas sur le plan de l'administration publique, à la coopération avec les pays du tiers monde, notamment avec les pays francophones d'Afrique et d'Asie.

Il est à regretter l'absence de la part de l'administration québécoise, objet d'études et cliente de ces recherches, d'une véritable politique de la recherche administrative.

Présentement il ne semble pas que l'on puisse voir une quelconque orientation ou coordination, sans même parler de planification, caractériser l'Etat québécois en matière de recherche administrative. Tout paraît se faire plutôt au coup par coup, à la faveur des besoins surgissants et ... des relations personnelles.

Tout cela pour dire en citant mon éminent collègue G. Langrod que "le développement adéquat de la science administrative me semble dépendre en premier lieu d'une coordination des efforts de tous avec répartition des tâches et un programme commun, excluant les doubles emplois et un gaspillage des forces disponibles. En effet il faut cesser de travailler en ordre dispersé jusqu'à l'heure actuelle nous avons encore trop peu de gens intéressés par cette matière pour nous permettre un tel luxe".

Un financement largement insuffisant

La recherche isolée c'est une évidence, est périmée. Seules de solides équipes de chercheurs dotées d'assistants et de techniciens compétents (informaticiens, statisticiens, psychosociologues, etc...) sont aujourd'hui valables, et la science administrative n'échappe pas à cette règle. Or de telles équipes coûtent cher.

Face à ces besoins quels moyens sont présentement mis en oeuvre?

La encore il nous faut déplorer et l'éparpillement des sources de financement et la façon quelque peu "cavalière" avec laquelle sont trop souvent examinés et évalués les projets de subvention déposés par les universitaires directeurs de recherche.

Le résultat est généralement peu satisfaisant: des projets importants reviennent avec des crédits trop souvent systématiquement amputés de 50 à 65%, qu'il faut renouveler l'année suivante sans garantie aucune; ce qui fait vivre sur le plan financier au ralenti et de façon chaotique, une recherche intégrée généralement, sur le plan scientifique à un programme pluri-annuel.

Ces inconvénients, découlant de ces incertitudes, sont multiples: incapacité d'engager sur des contrats à moyen terme (3 ans) le personnel de chercheurs souhaité, personnel de haut niveau impossible à recruter, etc...

Aussi apparaît-il indispensable pour remédier à ces défauts que "l'administration prenne conscience rapidement de la nécessité d'investissements en matière grise pour la recherche administrative" (B. Gournay).

Le principe du secret administratif

Le problème de la documentation est fondamental si l'on considère que cette dernière est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de la recherche.

Or la documentation elle aussi présente quelques fort regrettables défauts.

Il est extrêmement malaisé de savoir actuellement quels sont les travaux en cours ou projetés dans la province de Québec en matière d'administration publique. Une meilleure information donnée aux chercheurs sur les études effectuées au sein des universités et des administrations publiques et para-publiques ne serait pas un luxe inutile.

Les nombreuses bibliothèques existant présentement au gouvernement, au Parlement et dans les universités se recoupent très souvent en même temps qu'elles comportent d'importantes lacunes.

Comme les bibliothèques sont dispersées et souvent non spécialisées en administration publique, il n'est pas étonnant que les inventaires et les multiples fichiers existants soient trop souvent éparpillés et incomplets. Aucun répertoire général n'est disponible présentement.

Quant aux trois principales sources d'information: parlementaire, juridictionnelle et administrative, elles ne sont généralement ni très abondantes, ni très limpides.

● La source parlementaire: les débats, les questions, les

documents de l'assemblée ne contribuent que faiblement à élever le niveau de nos connaissances. C'est un peu différent toutefois en ce qui concerne les rapports rédigés par les commissions d'enquête, lesquels vont, en profondeur dans des sujets cependant limités à l'étude d'un aspect particulier de l'administration. A ce propos d'ailleurs on peut se demander si à l'instar de ce qu'a connu l'administration fédérale avec la Commission Glasse il ne serait pas souhaitable de créer au Québec une commission provinciale d'enquête sur l'administration publique québécoise.

● La source juridictionnelle: en l'absence de véritables tribunaux administratifs spécialisés, l'accès aux jugements concernant des litiges impliquant l'administration québécoise apparaît bien moins aisé que dans les pays de dualité de juridiction.

● La source administrative: de très nombreux actes de l'administration ne sont guère enregistrés (rencontres informelles, communications téléphoniques); or ce sont souvent les plus importants. D'autre part de précieux documents administratifs utiles au chercheur sont souvent détruits par l'administration de façon prématurée.

En outre la notion de "secret administratif" entrave très sérieusement le développement de la recherche. De nombreux documents publics, indispensables à une connaissance améliorée de la vie administrative québécoise, ne sont pas publiés, ou font seulement l'objet d'une distribution restreinte qui oublie la plupart du temps les chercheurs universitaires.

Or en ne permettant pas à la société, aux enseignants et aux chercheurs d'utiliser des études souvent fort onéreuses et financées à même les deniers du contribuable, on risque d'aboutir purement et simplement à un véritable gaspillage des fonds publics.

Et outre et cela arrive hélas trop souvent, certaines autorités publiques s'opposent catégoriquement à la réalisation d'interviews auprès de leurs subordonnés, ou d'eux-mêmes, préférant mener vis-à-vis des chercheurs universitaires la politique du "bâton dans les roues", plutôt que celle de "la porte ouverte".

Il faut bien dire que certains fonctionnaires voient dans le serment de discrétion qu'ils ont prêté au moment de leur entrée en fonction, un moyen leur permettant d'afficher un sentiment d'importance, bien souvent sans rapport aucun avec les fonctions qu'ils remplissent et les soi-disant "secrets administratifs" dont ils déclarent être les détenteurs (1).

Heureusement ces critiques ne s'adressent qu'à une partie seulement du corps public, le secret administratif étant souvent tempéré en pratique, par une attitude assez libérale de l'administration.

La tendance au secret est évidemment d'autant plus tempérée dans les faits que le chercheur a réussi à tisser un réseau dense de relations personnelles, placées sous le signe des rapports cordiaux avec les fonctionnaires du gouvernement. Mais signalons que ceci n'est cependant ni aisé à établir, ni commode à maintenir, car les administrateurs attendent trop souvent de leurs interlocuteurs universitaires des écrits laudatifs et une certaine reconnaissance, que la neutralité, l'impartialité et l'objectivité scientifiques ne permettent guère la plupart du temps, ni de rédiger, ni de sustenter.

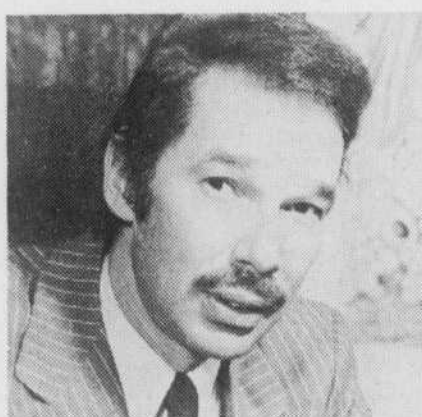
La situation "cornélienne" dans laquelle se trouve plongé l'universitaire est on le voit fort gênante; ou bien il suit l'administration dans ses souhaits et ses attentes, et il peut alors continuer à s'alimenter à ses sources, mais il écrit contre ses opinions et émus sérieusement ses facultés critiques; ou bien il conserve intacte toute sa liberté de jugement et d'expression et il passe aux yeux des administrateurs pour un ingrat, se coupant peut-être à jamais de ses précieux courants d'information.

(1) Le serment d'allégeance et d'office que prête l'administrateur public québécois lors de son entrée en fonction comporte la formule suivante: "Je... jure... que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être dûment autorisé(e), quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge..."

Demain: Recommandations

Le danger de la seborrhée

La seborrhée, sans être douloureuse, fait des ravages. Elle ne cause aucune affection spectaculaire et cependant elle est la plus courante et la plus grande destructrice des cheveux d'hommes et de femmes. Les lavages dissolvent les éléments gras, mais les chutes abondantes provoquées par cette affection sont irrécupérables. Dans ce cas, il est urgent de consulter un spécialiste pour enlever le processus. Entre 17 et 25 ans, la seborrhée est toujours à caractère galopant et malheureusement dégarne sans pitié les belles chevelures. Un retard à demander ces directives appropriées ne pardonne pas.



Si vous remarquez au bout de vos cheveux tombés un renflement graisseux blanc ou jaunâtre, attention, la seborrhée est là.

Si tel est votre cas, rendez-vous chez votre spécialiste du CENTRE CAPILLAIRE PIERRE, il saura ce dont vous êtes victime et vous traitera si vous le désirez.

Raymond Piché
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

EDIFICE
PLACE
CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

Le Vatican et le Portugal en Afrique

Aux Evêques canadiens, récemment, au nom de l'épiscopat canadien, Mgr. Power tentait d'expliquer la position du Vatican vis-à-vis le Portugal qui maintient un système inhumain d'oppression sur les peuples du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau. L'on tente d'expliquer au peuple canadien que l'Eglise, dans ses relations avec le Portugal, ne contribue en rien à justifier l'action colonisatrice portugaise et n'est reliée que par des liens purement spirituels avec ce pays brutalement engagé dans une guerre qui écrase des peuples africains pour les mieux exploiter.

Il est trop évident que par le concordat passé entre le Vatican et le Portugal (1940) et l'accord sur les missions complétant ce traité (1941), la direction suprême de l'Eglise catholique est impliquée dans l'action raciste portugaise, pendant que des évêques nommés par elle et des prêtres soutiennent officiellement le système portugais de domination par la force.

Pour éviter la confusion et la compromission, les Pères Blancs se sont retirés, en mai 1971, du Mozambique. Par ce geste, ils voulaient protester contre le lien qui existe entre l'Eglise et l'Etat dans ce pays. Quelques évêques et prêtres, dans les territoires dits portugais d'Afrique, se sont, au nom de l'Evangile, engagés pour la défense de la justice sans que leurs gestes soient soutenus. Comme exemples, citons les noms de Sebastião de Rezenda, évêque de Beira (Mozambique), mort en 1964, de J. Pinto de Andrade, vicaire général de l'archidiocèse de Luanda, actuellement emprisonné au Portugal et de trois pré-

tres de Beira expulsés du pays en 1972. Malheureusement le témoignage de ces hommes fut largement affaibli par l'attitude ambiguë, sinon de contre-témoignage, de l'épiscopat et du clergé dans le Portugal, les provinces d'Afrique et même chez nous.

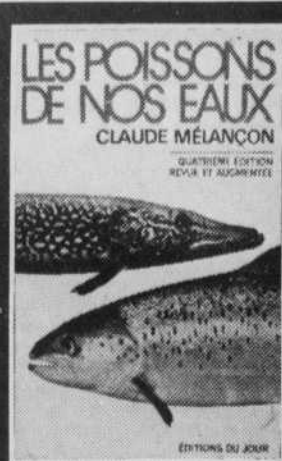
Des observateurs politiques admettent qu'à la hiérarchie catholique, dans la lutte pour la justice raciale, en Afrique portugaise en particulier, revient une position-clé. Les conditions préalables à une action libératrice seraient l'abolition du concordat entre le Vatican et le Portugal, le changement de la plupart des évêques au Mozambique, en Angola et en Guinée-Bissau et un encouragement clair et courageux des évêques des autres pays, le Canada y compris, aux mouvements de libération des opprimés, cela par tous les moyens.

S'il vous plaît, Messieurs les évêques, cessez de nous endormir et sachez qu'il serait plus facile de reconnaître en vous les successeurs des apôtres si vous étiez franchement compromis pour la défense de la justice plus que celle des institutions et pour la libération des petits plus que pour la justification, à coup d'arguments spiritualistes, des oppresseurs qui reçoivent trop facilement, même chez nous, votre bénédiction. Si le Christ et les apôtres avaient manifesté la même diplomatie que vous, chers évêques, ils auraient terminé leurs jours bien tranquillement dans leur lit et non pas sur des croix, des bûchers ou dévorés par les bêtes féroces.

Bernard FAVREAU
Otterburn-Park
Rouville, le 21 août 1973

Grande Vente
de complets sur mesure
\$128 et plus
le style et la qualité de ses tissus
l'excellence de son service

Arnaud Boudrias
6818, rue St-Hubert/Place Bonaventure



VIENT DE PARAÎTRE...

LES POISSONS DE NOS EAUX

par Claude Mélançon

- Un ouvrage abondamment illustré qui fera mieux connaître les poissons qui vivent dans les eaux du Québec.
- Un véritable guide de notre faune aquatique, écrit avec amour et intelligence.

En vente partout au prix de \$6.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Du Rocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

... AUX ÉDITIONS DU JOUR



ÉDITIONS DU
JOUR...
Président et
directeur général
Jacques Hébert

suites de la première page

LE SALAIRE MINIMUM

laire minimum plutôt que d'en laisser le soin au bon vouloir ou aux intérêts partisans du gouvernement en place. M. Cournoyer n'est pas encore en mesure d'indiquer le moment exact de l'adoption de cette méthode du 60% mais il affirme qu'il s'agit d'une politique ferme de son ministère.

LA CROISSANCE

Les tendances observées concordent généralement avec les chiffres du produit national brut, qui traduisaient une hausse réelle de 2,9% au premier trimestre. Les chiffres du deuxième trimestre n'ont pas encore été publiés. Le PNB, cependant, ne tient pas compte de la production des entreprises étrangères établies au Canada.

UN "PETIT JUGE"

mission d'enquête, le 21 mars dernier, M. Obront avait déclaré qu'il avait contribué au financement de la caisse électorale de M. Robert Bourassa, maintenant premier ministre du Québec, d'abord au cours de sa campagne pour le leadership du Parti libéral contre MM. Claude Wagner et Pierre Laporte, puis lors des élections provinciales d'avril 1970.

En réponse à une question, le témoin avait précisé que dans le cas de la lutte contre Claude Wagner, il avait versé à M. Bourassa entre \$4,500 et \$5,000. Il n'avait donné aucun chiffre quant à sa contribution aux élections provinciales.

Interrogé par le procureur de la Commission, Me Robert Cooper, sur la façon dont ses contributions avaient été faites, Obront avait d'abord hésité. Se tournant vers son avocat, Me Geoffroy, qui lui fit signe de la tête en souriant, le témoin Obront l'avait alors désigné comme l'intermédiaire en question.

Dans les jours qui suivirent, un rumeur avait circulé à l'enquête et au Parlement de Québec suivant laquelle M. Obront aurait menacé les autorités du Parti libéral de prouver ses avancées en rendant publiques des lettres de remerciements qu'il aurait encore eues en sa possession. La rumeur voulait même qu'il fasse remettre des copies de ces lettres à des députés de l'Opposition.

Interrogé hier par LE DEVOIR le

la météo

Une perturbation se déplaçant lentement sur le centre du Québec continue d'apporter des nuages et des averses avec de rares orages ici et là dans la province. Un régime de haute pression sur l'Ontario commence à pousser de l'air froid dans les secteurs ouest où le ciel a commencé à se dégager. Le temps devrait s'éclaircir dans la plupart des régions au fur et à mesure de l'arrivée de la haute pression. Le temps sera passablement frais jeudi. Maximum au environs de 65. Vendredi il devrait faire généralement beau mais des averses locales pourraient se produire. Persistance du temps frais.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Ensoleillé mais passages nuageux. Maximum près de 60. Aperçu pour vendredi: Risque d'averse et frais.

Outaouais, et Montréal: Généralement ensoleillé. Maximum 65 à 70. Aperçu pour vendredi: risque d'averse et frais.

Lac St-Jean, et Québec: Généralement ensoleillé. Maximum 60 à 65. Aperçu pour vendredi: Risque d'averse et frais.

Cantons de l'Est: Généralement ensoleillé. Maximum près de 65. Aperçu pour vendredi: risque d'averse et frais.

Baie Comeau, et Rimouski: Généralement ensoleillé. Maximum 60 à 65. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé et frais.

Sept-Îles de Gaspé: Nuageux mais dégagement partiel dans l'après-midi. Maximum 60 à 65. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et frais.

Les congédiements

L'Alcan est prête à discuter mais une fois le contrat signé

La compagnie d'Aluminium du Canada (Alcan) a fait savoir hier qu'elle est prête à discuter avec le syndicat du cas de chacun des 48 employés qu'elle a congédiés cette semaine, mais pas avant que la Fédération des syndicats du secteur aluminium (FSSA) ne signe le nouveau contrat de travail.

On sait que la FSSA, qui représente quelque 7,000 travailleurs de l'Alcan dont les 5,300 de l'usine d'Arvida, a clairement indiqué qu'elle ne signera pas la nouvelle convention tant que la compagnie n'annulera pas sa décision de congédier 48 ouvriers de cette usine.

Selon la FSSA, ces congédiements constituent des représailles inacceptables de la part de la compagnie suite au conflit qui a secoué Arvida au cours des dernières semaines.

Dans un communiqué, l'Alcan précise que les 48 employés ont été congédiés

député de Maisonneuve pour le Parti québécois, Me Robert Burns, a confirmé que des approches en ce sens lui avaient été faites par certains intermédiaires, mais que les intéressés n'avaient jamais, quant à lui, donné suite à leur proposition.

A L'USECO plusieurs enquêteurs se posent encore la question: pour quelles raisons les autorités n'ont-elles pas fait entendre à huis clos cette conversation aux trois commissaires enquêteurs, les juges Rhéal Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche, pour ensuite faire témoigner à nouveau M. Obront, en public, sur ses propos téléphoniques?

Des policiers avaient suggéré cette démarche à leurs supérieurs, la Commission ayant déjà agi de cette manière avec, notamment, le témoin Sam Duchony. M. Duchony avait, en effet, été confronté avec les déclarations qu'il avait faites la veille, soit le 14 février. Obligé de reconnaître qu'il avait d'abord menti dans une de ses réponses, il avait été condamné à une journée de prison.

Après sa déclaration sur ses contributions financières à la caisse du premier ministre M. Bourassa, révélations qui créèrent à l'époque un certain émoi à Québec, M. Obront ne devait pas être appelé à témoigner de nouveau, ni pour préciser davantage ses activités politiques, ni pour expliquer sa conversation avec M. Di Iorio sur "le petit juge".

De plus, les comptes bancaires de M. Obront qui devaient être perquisitionnés par les enquêteurs du projet "B", à la suite d'un jugement favorable de la Cour d'appel, n'ont pas été visités encore. Le projet "B" lui-même est sur ses tablettes de l'USECO. Les saisies sont contramandées depuis au moins cinq mois. Enfin, des enquêteurs policiers ont commencé à être limogés.

Ottawa continuera à aider la Malaisie

KUALA LEMPUR (AFP) — Le Canada continuera à aider la Malaisie dans les domaines de l'entraînement et de l'assistance technique à ses forces armées, a indiqué mercredi à Kuala Lumpur, le ministre canadien de la Défense, M. James Richardson, qui s'adressait à des journalistes avant son départ pour le Canada à l'issue d'une visite de trois jours en Malaisie.

M. Richardson s'est entretenu, au cours de son séjour, avec le premier ministre le Tun Abdul Razak et avec le nouveau ministre malaisien de la Défense, M. Hamzan Abu Samah, au sujet d'une coopération plus étroite entre les deux pays, spécialement au niveau de la défense.

"Nous avons échangé des propos d'intérêt commun, mais nous n'avons abouti à aucun nouvel accord concernant la défense", a déclaré le ministre canadien.

M. Richardson a également indiqué que le but de sa visite, qui l'a également mené en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Inde et en Tanzanie, était de mieux connaître les problèmes de la défense dans ces pays du Commonwealth.

Les négociations s'engagent entre Chrysler et les TUA

MILWAUKEE, Wisconsin (d'après AP) — Forts du mandat de déclencher une grève contre Chrysler Corporation s'il n'y a pas de règlement avant le 14 septembre prochain, les négociateurs des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) se sont présentés hier à la table des négociations en déclarant qu'ils espèrent qu'un règlement sera atteint sans arrêt de travail.

"J'espère qu'il n'y aura pas de grève et je crois que les travailleurs partagent mon sentiment", a affirmé M. Douglas Fraser, vice-président des TUA pour la section Chrysler.

On sait que les TUA, qui mènent des négociations avec les trois grands de l'automobile (General Motors, Ford et Chrysler) ont choisi comme cible la compagnie Chrysler s'il y a nécessité d'aller en grève.

Le président des TUA, M. Leonard Woodcock, s'est présenté pour la première fois hier à la table des négociations avec la compagnie Chrysler, afin d'accélérer les négociations. M. Fraser a souhaité pour sa part qu'il y ait deux séances de négociations par jour et que le temps de négociations soit séparé également entre les questions économiques et les autres.

Les conventions collectives expirent aussi le 14 septembre prochain chez Ford et General Motors. Mais s'il n'y a pas de règlement, seule la compagnie Chrysler sera paralysée par une grève alors que ses concurrents pourront poursuivre la production des nouveaux modèles.

Habituellement, lorsqu'il y a un règlement entre les TUA et la compagnie

Ottawa remet en cause le vieux concept de la liberté en haute mer

OTTAWA (CP) — Il n'est pas encore question que le Canada fasse respecter les limites de ses eaux territoriales par la force, mais le gouvernement canadien entend bien demeurer ferme sur ses positions quant au contrôle de la pollution et à la surveillance des pêcheries, qui seront débattues lors de la conférence internationale de droit maritime à Santiago, en mai prochain.

Le vieux concept de la liberté en haute mer est remis en question devant les dangers toujours plus grands de la pollution des océans et la disparition de certaines espèces de poissons dont la pêche a été exploitée.

Devant ces problèmes, Ottawa cherche à obtenir des pouvoirs accrus pour les nations côtières et des lois internationales régissant les activités en haute mer. Les négociateurs fédéraux souhaitent arriver à leurs fins à la conférence de Santiago, mais ont déjà laissé entrevoir la possibilité d'un traité distinct liant les nations côtières sympathiques à leur cause et destiné à prévenir la pollution et à préserver de la disparition certaines espèces de poissons pêchés hors des eaux territoriales.

Des entretiens préliminaires à la conférence de Santiago doivent prendre fin ce mois-ci à Genève. Des représentants des ministères des Affaires extérieures et de l'Environnement interrogeront par la suite les provinces sur leurs vues avant de déposer les propositions du Canada aux entretiens préliminaires qui se dérouleront à New

York en septembre.

Cette réunion de New York sera axée surtout sur des questions de procédures.

On connaît déjà l'essentiel de la proposition canadienne, bien qu'elle ne soit pas encore prête à être déposée. D'abord, Ottawa voudrait que chaque nation côtière obtienne le contrôle sur le lit de la mer jusqu'à la limite du plateau continental, sans égard à la distance à laquelle ce plateau se termine. Dans le cas du Canada, sur la côte Atlantique, le plateau continental s'étend jusqu'à 400 milles à certains endroits.

Quant à la souveraineté sur les eaux territoriales, elle s'étend à une limite de 12 milles.

Le Canada voudrait d'autre part que les nations côtières puissent contrôler la pollution et les pêcheries à l'intérieur de ces limites, en s'adjoignant la plus grande partie des prises. Les autres nations auraient droit de pêche dans ces eaux, en respectant les lois du pays hôte.

Le gouvernement canadien souhaite aussi qu'un organisme soit mis sur pied, dépendant possiblement des Nations Unies, pour réglementer le lit de la mer en dehors des juridictions nationales.

Un ex-conseiller en la matière auprès du ministère des Affaires extérieures, M. Alan Beesley, maintenant ambassadeur du Canada en Autriche, est d'avis que la mise sur pied de cet organisme est une quasi-certitude. Selon M. Beesley, cet organisme aura des règlements sévères auxquels devront adhérer toutes les nations.

Paul VI songe à garder le latin dans le kyrieale

CASTELGONDOLFO (d'après Reuter et l'AFP) — Le pape Paul VI a déclaré hier au cours de son audien hebdomadaire qu'il envisageait de la possibilité de réintroduire le latin dans tous les pays pour le chant du Gloria, du Credo, du Sanctus et de l'Agnus Dei.

Le pape a déclaré que beaucoup de demandes lui étaient parvenues en ce sens: "Dieu souhaite qu'il puisse en être ainsi, a-t-il dit. Nous sommes en train de l'envisager".

Paul VI n'a pas précisé cependant si la mesure serait obligatoire. La constitution conciliaire sur la liturgie (no. 36) prévoit que "l'usage de langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins" de tel sorte qu'il est toujours permis d'utiliser le latin plutôt que la langue vernaculaire. Le principe est d'ailleurs répété dans

l'instruction romaine "Musicam sacram" du 5 mars 1967 qui vient préciser la constitution conciliaire. "Les pasteurs d'âmes, y lit-on, veilleront à ce que, à côté de la langue du pays, les fidèles sachent chanter ou réciter ensemble, en latin aussi, les pièces de l'Ordinaire de la messe qui leur reviennent".

Le pape s'est ému devant 6,000 fidèles de la désaffection du monde pour la prière et il a énoncé un décalogue pour remettre en vogue la pratique de cette forme de dialogue avec Dieu. Le souverain pontife a présenté François Sagan comme un paragon d'irréligiosité pour s'être écriée un jour dans une interview: "Dieu, je n'y pense jamais", lui opposant le mysticisme de Simone Weil, auteur de "l'Attente de Dieu".

L'irréligiosité de l'époque est pour le pape, le résultat d'une double attitude, celle de ceux qui comme François Sagan "se sont accoutumés à concevoir la vie sans aucun rapport avec Dieu et négligent pratiquement d'affronter l'expérience de la prière", et celle aussi qui consiste à "contester radicalement la raison d'être d'une prière".

Paul VI considère que "l'homme souffre souvent et se dégrade dans un scepticisme illogique parce qu'il a réprimé en lui la voix qui voudrait s'adresser au Ciel".

Mais "le besoin de Dieu est inné chez l'homme qu'on le veuille ou non", affirme-t-il et pour lui les obstacles à la prière peuvent être surmontés.

A cet effet, il a formulé un décalogue, dix commandements à respecter: application fidèle de la réforme liturgique, catéchèse efficace sur la valeur de la prière, prudence dans la réforme des coutumes religieuses traditionnelles ("il faut veiller à ne pas éteindre le sentiment religieux au moment de le revêtir de nouvelles expressions spirituelles authentiques"), la famille doit être une école de spiritualité, il faut observer le précepte dominical "non seulement comme un premier devoir, mais aussi comme un droit, un besoin, un bonheur et une chance". La messe doit être célébrée avec responsabilité et sérieux y compris dans ses aspects extérieurs, qu'il s'agisse de l'horaire de la durée ou du déroulement, les fidèles doivent observer "l'exactitude, la bonne tenue, le silence et surtout la participation". La prière doit être personnelle et collective.

Mansfield ne savait rien

GREAT FALLS, Montana (AFP) — Le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate au Sénat, a affirmé qu'il n'avait jamais été avisé des bombardements secrets américains au-dessus du Cambodge en 1969. Il ne connaissait aucun dirigeant parlementaire au courant de cette situation, a-t-il ajouté.

La déclaration de M. Mansfield contredit celle du président Nixon, faite devant quelques milliers d'anciens combattants réunis en congrès à la Nouvelle-Orléans mardi. Au cours de son allocution, M. Nixon, en citant ces bombardements, avait précisé qu'il avait fait part de ces attaques aux dirigeants parlementaires et politiques du pays.

"Tout ce que je savais sur ces bombardements, c'est ce que je lisais dans les journaux," a indiqué M. Mansfield au cours d'une interview.

\$400,000 pour réparer les dégâts à St-Casimir

QUEBEC — Le gouvernement versera des subventions de l'ordre de \$400,000 pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf.

Une somme additionnelle est également prévue pour la création d'une industrie et d'espaces verts.

On estime à \$50,000 les sommes qui seront versées à même ce montant par le ministère des Richesses naturelles, pour des travaux correctifs et préventifs.

Le ministère des Transports, lui, dépensera \$236,000 pour la réfection

Air Canada aurait enfreint les règlements sur les vols nolisés

OTTAWA (CP) — La Commission canadienne des transports, selon qui Air Canada a enfreint les règlements régissant les vols nolisés, vient de sommer la compagnie à comparaître devant elle et à expliquer pourquoi son permis d'exploitation de vols nolisés ne devrait pas être révoqué ou suspendu.

La CCT soutient qu'à trois reprises, la société aérienne d'Etat n'a pas préparé les listes de passagers requises à l'occasion de vols quittant Toronto le mois dernier à destination de Rome et de Vienne.

La révocation ou l'annulation du permis d'exploitation de vols nolisés empêcherait Air Canada d'effectuer de tels vols internationaux pour une période de temps indéterminée.

La Commission canadienne des transports précise que lors de ces trois vols, Air Canada a transporté des passagers dont les noms n'apparaissaient pas sur la liste. Ces listes, d'autre part, n'étaient pas préparées par ordre alphabétique. La CCT précise que cette infraction est bien minime, cependant.

Les détails de l'accusation de la CCT précisent que les noms de 104 passagers n'apparaissaient pas sur la liste d'un vol DC-8 du 16 juillet à destination de Rome. Le même jour, les noms de 33 passagers quittant Toronto à destination de Vienne n'apparaissaient pas sur la liste et le 31 juillet, un vol en direction de Rome portaient 49 personnes dont les noms ne figuraient pas à la liste des passagers.

Des enquêteurs de la Commission des

Les avions du gouvernement plus souvent au sol qu'en vol

QUEBEC (PC) — La seule formule susceptible de pallier à la sous-utilisation des appareils du service aérien de la province de Québec est l'établissement d'horaires de voyages réguliers entre les principaux centres du pays et l'utilisation de ces lignes par les centaines de fonctionnaires québécois qui voyagent chaque jour.

Selon le directeur du service aérien du ministère des Transports du Québec, M. Benoît Sainte-Marie, l'établissement d'une telle formule pour les quelque 30,000 employés de l'Etat contribuerait à rendre rentable ce service au point qu'il s'autofinancerait.

Parlant devant les membres du club Rotary-Québec, M. Sainte-Marie a révélé que, selon les résultats d'une enquête, pas moins de 200 fonctionnaires séjournent quotidiennement dans des hôtels, uniquement à Montréal. "Il y aurait de quoi remplir des avions du gouvernement plusieurs fois par jour", a-t-il dit, ajoutant que le transport aérien ferait épargner des frais de repas et de chambre.

Rappelant que la flotte aérienne du ministère des Transports se composait de 32 appareils, six pour passagers et 26 appareils CL-215 pour combattre les feux de forêt, M. Sainte-Marie a affirmé qu'ils étaient plus souvent au sol qu'en vol, n'étant utilisés que dans les cas d'urgence — transport de malades en territoires isolés — et pour les déplacements des ministres.

M. Sainte-Marie considère, par ailleurs, qu'il n'y a aucun scandale dans le fait qu'un ministre utilise un appareil gouvernemental pour se rendre à sa résidence. "Moi, si j'étais eux, je m'en servais beaucoup plus souvent", affirme-t-il en précisant que les voyages du premier ministre ne représentent que six pour cent du transport de personnes par les avions de la province.

Le dernier budget du service aérien gouvernemental atteignait \$3,381,000 sans compter \$2,240,000 en immobilisations, alors que les revenus tirés des vols effectués par les ministères ne s'élevaient qu'à \$1,850,000 a-t-il conclu.

Dupuis dénonce la fermeture de deux hôpitaux

Le chef du parti créditiste du Québec, M. Yvon Dupuis, vient de donner son appui aux groupes qui protestent contre la décision du ministère des Affaires sociales de fermer bientôt les hôpitaux Catherine Booth et La Miséricorde, à Montréal.

Dans un télégramme envoyé hier à M. Castonguay, l'homme politique dit abonder entièrement dans le sens indiqué par les protestataires "et je proteste avec eux contre décision inacceptable".

Parmi les reproches retenus par M. Dupuis contre le ministère se trouve celui de n'avoir pas consulté le personnel des institutions visées avant d'opter pour la solution de fermer un "centre de médecine familiale au-dessus de tout reproche" — pour ce qui est de l'hôpital, Catherine Booth.

des routes et des pontons dans le comté. Enfin, la Société d'habitation du Québec relocera ou expropriera des maisons dans le secteur inondé, et elle assurera le coût de remplacement, à la valeur dépréciée, de trois maisons détruites par l'eau.

Quant au ministère de l'Agriculture, il assurera le nettoyage des cours d'eau agricole et des rives. Le ministère des Affaires sociales étudiera également les requêtes pour indemnisation, conformément aux exigences de la loi 26.

transports effectuent des vérifications périodiques de vols nolisés, et c'est la première fois qu'une compagnie aérienne canadienne est accusée de violation de ces règlements, récemment en vigueur.

L'an dernier, toutefois, CP Air avait été frappée d'interdiction de vols nolisés pour une période de six jours après avoir été trouvée coupable d'avoir enfreint les anciens règlements.

Les passagers pour ces vols nolisés d'Air Canada avaient été groupés par cinq agences de voyages de Toronto, mais les responsabilités de la préparation des listes incombent à la compagnie.

DÉCÈS Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication le lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LABELLE Mgr. Charles-Auguste. A Montréal, le 21 août 1973 à l'âge de 83 ans, 11 mois, est décédé, Mgr. Charles-Auguste Labelle, P.D., fils de feu Joseph Ovide Labelle et de feu Marie-Louise Perreault. Il laisse dans le deuil, son frère Paul-Emile (époux de Antoinette Barrette), sa sœur Mme Armand Léger (Marie-Thérèse), plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 25 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce, à 9 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes, rue Ste-Catherine est, où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

M. ANTONIO TURI M. Antonio Turi, frère de Me Giuseppe Turi, fonctionnaire au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, vient de mourir soudainement le 18 août dernier, à Bellinzona, en Suisse, des suites d'une crise cardiaque. Il avait 41 ans. Docteur en sciences politiques, écrivain et ancien journaliste il avait été, entre autres, correspondant particulier du Devoir et collaborateur assidu de Radio-Canada à Rome. M. Antonio Turi était actuellement professeur de langue et littérature françaises dans un lycée d'Etat de Bellinzona. Il était sur le point de publier une intéressante étude sur le Midi italien. Il laisse dans le deuil, outre son frère, sa femme Heidemarie Maher, et ses deux enfants, Amedeo et Maria-Antoinetta, de Bellinzona; ses beaux-parents, M. et Mme Eric Maher, de Brème; et sa belle-soeur Trauti; des oncles, des tantes, des cousins, et un nombre incalculables d'amis et d'amies. Toute donation à la Fondation canadienne de coeur sera hautement appréciée.

NECROLOGIE LABELLE, MGR. CHARLES-AUGUSTE, P.D.

A Montréal, le 21 août 1973 à l'âge de 83 ans et 11 mois est décédé Mgr. Charles-Auguste Labelle, p. d. Il laisse dans le deuil, son frère Paul-Emile (époux de Antoinette Barrette), sa sœur Mme Armand Léger (Marie-Thérèse) plusieurs neveux et nièces. 28-9-1889: Né à Montréal de Joseph Ovide Labelle et Marie-Louise Perreault, en la paroisse de St-Jacques.

1895: Il fait ses études primaires au Jardin de l'Enfance de la paroisse de St-Jacques. Il fait ses études classiques au Collège de Montréal et au Séminaire de Philosophie. 6-6-1914: Après des études au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre.

1914 à 1918: Il exerce son apostolat comme professeur au Collège de Montréal. 1918: Vicaire à la paroisse Notre-Dame de Montréal et durant les vacances d'été il dessert la paroisse de Ste-Anne-des-Lacs.

1918: Durant la grippe espagnole, il est amoné pour le Grand Mouvement.

1925: Vicaire puis desservant à la paroisse St-Louis-de-France en remplacement du curé Mgr Bélanger.

1930: Vicaire à la paroisse St-Stanislas.

1931: Aumônier au Noviciat des Soeurs Ste-Anne à Lachine.

1936: Aumônier à l'hôpital Ste-Justine.

1936: Aumônier du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb.

1938: Aumônier du 4e degré pour l'Assemblée Dollard.

1939: Curé à la paroisse St-Anselme.

1944: Curé à la paroisse St-Enfant-Jésus du Mile-End.

1949: Il reçoit du Pape l'investiture du Prêlat domestique.

1954: Curé à la paroisse St-Pierre-Claver.

1964: Il fête son jubilé d'or sacerdotal et le jubilé d'or de la paroisse St-Pierre-Claver.

1967: Il donne sa démission comme curé de la paroisse St-Pierre-Claver.

Les funérailles auront lieu, samedi, le 25 courant. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgie Limitée, angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce à 9:00h, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes, rue Ste-Catherine est, où le service sera célébré à 10:00h. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

Les forceurs de mur menacent la normalisation interallemande

BONN (AFP) — Malgré le mur de Berlin, les barbelés et les champs de mines est-allemands, on quitte de nouveau clandestinement la RDA pour la RFA.

Ces fuites sont loin d'être aussi massives que celles qui amenèrent il y a douze ans, le 13 août 1961, Walter Ulbricht à édifier le mur de Berlin et à rendre hermétique la ligne de démarcation entre les deux Allemagnes pour arrêter l'hémorragie. Toutefois, elles risquent de ralentir la normalisation des rapports interallemands, amorcée à grand-peine au titre de l'Ostpolitik.

Berlin-Est considère en effet que ces "désertions" (choisir la liberté s'appelle en RDA "Republikflucht", textuellement fuite de la république) réussies en bonne partie grâce à des passeurs professionnels, sont organisées avec la complicité de Bonn en violation des arrangements passés au titre de la circulation entre les deux pays. Les autorités ouest-allemandes, prises en tenaille entre les principes de la liberté des droits de l'homme qu'elles défendent bien haut et la crainte d'une réaction brutale de la RDA, sont fort embarrasées.

Les allègements mis en vigueur sous la tutelle des "Quatre" prévoient essentiellement que le trafic sera facilité, les formalités seront simplifiées et, fait capital, que les véhicules, privés ou commerciaux ne seront plus systématiquement fouillés par les autorités de la RDA.

Une vérification poussée n'est autorisée que "s'il existe une raison suffisante de soupçonner qu'un abus est prémédité." La prise à bord de ressortissants est-allemands fait partie des abus, mais le flagrant délit est difficile à établir une fois les personnes cachées.

C'est la carte que jouent les passeurs organisés qui disposent de spécialistes discrets capables de truquer astucieusement une voiture ou un camion. Opérant sous des raisons sociales fantaisistes, ces groupes parmi lesquels figure la fameuse "Aramco" du Suisse Hans Lenzlinger, cachent à peine leurs activités. Ils vont jusqu'à faire paraître dans des journaux de Berlin-Ouest ou de Raf des annonces du genre "entreprise en mesure de vous aider dans vos problèmes avec l'Allemagne de l'Est". Des allemands ayant en RDA des parents désireux de quitter ce pays concluent un contrat pour une somme allant de 15.000 à

70.000 DM, selon les risques. Ils se rendent en RDA à la faveur d'une des visites autorisées pour informer les intéressés des détails de l'opération. Les passeurs entrent alors en action, généralement de nuit.

Les fuyards attendent à un point convenu en bordure de l'autoroute. Une voiture s'arrête quelques secondes et, en un clin d'oeil, les "évadés" sont dissimulés dans ses caches astucieuses, généralement entre banquettes et coffre. Le reste est affaire de sang-froid et, surtout, de chance. Celle-ci semble jouer puisque, selon des chiffres officiels, sur les quelque 5.000 Allemands de l'Est passés à l'Ouest durant les douze derniers mois, 2.000 ont eu recours aux passeurs des voies de transit, un millier risquant leur vie en forçant seuls les barreaux et le reste préférant la fuite via les pays socialistes à l'occasion de séjours de vacances.

Pareilles activités ne pouvaient laisser indifférentes les autorités de Berlin-Est. A la suite d'imprudences, de dénonciations, d'infiltrations d'agents est-allemands, 77 passeurs ont été appréhendés à l'Est depuis le début 1973 et risquent de lourdes peines de prison. Mais chose plus grave, la RDA s'en est prise à la RFA qu'elle a accusée de couvrir "les organisations de criminels internationaux se livrant au trafic d'hommes". D'abord exprimés dans le cadre de réunions périodiques d'experts des deux pays, les reproches ont ensuite été formulés publique-

ment. Berlin-Est a invité fermement Bonn à respecter les termes des accords tout en l'avertissant que la RDA était en mesure de les appliquer à la lettre.

Cette évolution a plongé les gouvernants ouest-allemands dans un embarras inextricable. Soucieux de ne pas se mettre encore davantage à dos l'opposition CDU-CSU qui leur reproche de trop concéder à Berlin-Est, ils entendent en effet poursuivre leur politique d'accueil à tous les fuyitifs, surtout à ceux venant de RDA qu'ils ne considèrent pas comme des étrangers.

Parallèlement, ils ne veulent pas compromettre leurs efforts de rapprochement avec la RDA par les activités "d'affairistes" qui, si courageux soient-ils, "tirent profit de la détresse humaine". Les "contacts humains", sur lesquels Bonn compte pour promouvoir la détente et améliorer l'atmosphère interallemande ont déjà reçu un coup. On a appris que les médecins (profession où les fuyitifs ont été particulièrement nombreux) font l'objet d'une surveillance particulière de la part de la police de la RDA. Il a même été interdit à certains d'entre eux de se rendre en visite dans d'autres pays communistes. Bonn craint qu'on leur "recommande", comme aux hauts fonctionnaires du parti et aux officiers de la police ou de l'armée de ne pas inviter les proches qu'ils peuvent avoir en RFA.



Sud-Africains et Rhodésiens combattraient au Mozambique

ROME (d'après l'AFP et Reuter) — Des troupes rhodésiennes et d'Afrique du Sud combattraient au Mozambique depuis un mois, a affirmé hier l'organe du Parti communiste italien, Unita.

Cette information a aussitôt été démentie officiellement à Lisbonne. Le communiqué gouvernemental mentionne également que très récemment, 48 journalistes étrangers ont visité la province de Teté au Mozambique où, selon Unita, ces troupes combattraient. Aucun des journalistes alors en visite n'a fait mention du moindre mouvement de troupes et encore moins de combats et de massacres.

"Depuis un mois, a écrit l'envoyée spéciale d'Unita les troupes Boers de Rhodésie et d'Afrique du Sud ont franchi en masse les frontières du Mozambique à l'invitation du gouvernement portugais, et, avançant dans la province du Teté mettent à feu et à sang tous les villages qu'ils rencontrent sur leur passage. Le 22 juillet, ils ont traversé le Zambéze afin de tenter de s'emparer du territoire libre qui, depuis plus de deux ans déjà, est administré par le Front de libération du Mozambique. Les populations ont été en grande partie massacrées et les quelques survivants, en fuite pendant des jours entiers à travers montagnes et forêts, sont sur le point de gagner la Zambie".

L'envoyée spéciale rapporte ensuite le témoignage d'un survivant, Simon Ciaola, 43 ans, "le seul homme adulte qui a dirigé la fuite".

D'autre part, selon le Rand Daily Mail sud-africain, les troupes portugaises de l'ordre de Burgos, qui sont à l'origine de quelques-unes des accusations lancées contre les troupes portugaises au Mozambique, devront quitter ce pays avant la fin de l'année. Selon le journal, de fortes pressions

ont été exercées en faveur de l'expulsion immédiate des troupes portugaises, mais Lisbonne a décidé qu'ils pourraient rester au Mozambique jusqu'à l'expiration de leur permis de séjour, en décembre.

Deux prêtres espagnols, emprisonnés depuis 18 mois, doivent comparaître dans le courant de l'année devant le tribunal de Lourenço Marques sous l'accusation de haute trahison et de grossière déformation de faits.

D'autre part, on est toujours sans nouvelles d'un jeune garçon de 15 ans, témoin visuel des massacres perpétrés par les troupes portugaises à Wiryamu, dont le récit avait été publié dans le Time de Londres.

Lusaka appréhende des attaques armées

LUSAKA (AFP) — Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, qui s'était jusqu'ici abstenu de tout commentaire sur l'explosion d'une bombe à l'ambassade de Chine, samedi dernier, à Lusaka, a accusé hier les régimes blancs des pays voisins de préparer des attaques à la bombe contre la Zambie.

Toutefois, le président zambien, qui donnait une conférence de presse à Lusaka, a déclaré qu'on n'avait pas encore pu établir de lien formel entre ces régimes et l'explosion, et que l'enquête se poursuivait.

Regrettant le bruit fait autour de cette affaire, avant la fin de l'enquête par les autorités zambiennes, le président Kaunda a notamment déclaré que les troupes rhodésiennes et sud-africaines étaient massées à la frontière de la Zambie et qu'elles se préparaient à bombarder les régions frontalières pour y semer la panique.

Brandt n'irait pas à Prague

BONN (d'après Reuter et AP) — Les négociations sur le rétablissement des relations diplomatiques entre Bonn et Prague ont été suspendues hier après avoir abouti à une impasse totale sur la question controversée de Berlin-Ouest.

Par voie de conséquence, la visite que devait effectuer le chancelier Willy Brandt à Prague, le 6 septembre prochain, pour signer les accords consacrant la normalisation, semble désormais compromise.

Le sous-ministre des Affaires étrangères tchèque, M. Jiri Goetz et le sous-secrétaire d'Etat ouest-allemand, M. Paul Frank, n'ont pas réussi à s'entendre sur la question de la représentation diplomatique de Berlin-Ouest après trois jours de discussions. Un porte-parole de la chancellerie a affirmé que M. Brandt avait l'intention d'annuler sa visite si aucun accord n'intervenait au cours des deux prochaines semaines.

Le Honduras a renoué avec Cuba

TEGUCIGALPA (AFP) — Le Honduras est devenu le premier pays d'Amérique centrale à renouer des relations commerciales avec Cuba. Le ministre hondurien de l'économie a en effet annoncé l'achat par le Honduras de dix mille tonnes de sucre à Cuba. Il a précisé qu'une délégation hondurienne s'était rendue à Cuba récemment pour négocier cet achat de sucre qui s'élève à deux millions trois cent mille dollars.

Heath entame aujourd'hui la plus difficile négociation de sa carrière

LONDRES (AFP) — M. Edward Heath entame aujourd'hui les plus dures négociations de sa carrière en vue de décider des modalités de la troisième phase de sa lutte contre l'inflation.

Dans le calme champêtre des Chequers, résidence de campagne des premiers ministres britanniques, M. Heath recevra les délégués de l'inter-syndicale, le Trades Union Congress (TUC), pour essayer d'obtenir leur coopération dans l'application des mesures qui pourraient être arrêtées.

Le plan de M. Heath prévoit, entre autres, une proposition qui serait de nature à tenter les syndicalistes. Le premier ministre a en effet annoncé récemment qu'il était partisan d'instituer l'échelle mobile par l'indexation sur les prix de détail des salaires, dont les augmentations devront être bientôt négociées.

A première vue, une telle offre devrait être acceptée par le TUC mais rien n'est moins sûr dans l'atmosphère de lutte sociale à outrance qui sévit actuellement en Grande-Bretagne.

L'un des principaux représentants syndicaux, M. Hugh Scanlon, secrétaire général du syndicat des transports, sera tout simplement absent et ne participera pas aux consultations des Chequers. Ceci n'est point du fait d'une décision personnelle, mais sur ordre exprès de son syndicat, dont le comité exécutif a voté cette interdiction contre le gré de M. Scanlon.

L'autre protagoniste, M. Jack Jones, secrétaire général du syndicat des métallos, sera en revanche présent, ayant réussi à convaincre ses collaborateurs qu'il valait mieux "parler" que bouder.

Mais M. Jones se rendra aux Chequers avec l'intention d'y livrer une rude bataille. L'objectif syndical demeure l'abrogation de la loi sur les

relations du travail, votée par les conservateurs et contre laquelle presque tous les syndicalistes se sont élevés depuis deux ans. Si un marchandage pouvait être envisagé, il aurait pour termes: coopération économique des syndicats contre promesse au moins d'amendements de la loi combattue.

M. Heath est conscient des difficultés qu'ont rencontrées les première et deuxième phases de sa lutte contre l'inflation et, pratiquement, de l'échec de ses tentatives. Un rapport du ministère de l'Emploi publié lundi soir affirme en effet que le pouvoir d'achat de la nation a diminué depuis le début de l'année, l'augmentation des salaires étant à peine égale à l'augmentation des prix mais entraînant une augmentation correspondante des impôts et taxes diverses, ce qui tend à diminuer le pouvoir d'achat réel. Le bilan de la gestion du gouvernement conservateur comporte quelques aspects positifs, notamment un degré d'expansion que la Grande-Bretagne n'avait pas connu depuis plus de vingt-cinq ans et une régression sensible du chômage. Mais l'inflation, qui s'inscrit dans un contexte de flambée mondiale des prix, fournit à l'opposition travailliste le prétexte idéal pour dénoncer les "manquements aux promesses électorales" de M. Heath.

Ce dernier est décidé à tenter l'impossible pour au moins freiner cette véritable maladie économique dont la propagation risque d'aboutir à une catastrophe.

Les circonstances internationales (montée générale des prix des produits alimentaires, incertitudes de la situation monétaire ne lui rendent pas la tâche facile. Des craintes sont ouvertement exprimées à Londres en ce qui concerne l'ouverture à venir des négociations commerciales avec les Etats-Unis.

A l'heure actuelle la Maison-Blanche est devenue, pratiquement muette sur les grandes questions politiques et économiques. Lorsque la crise américaine sera surmontée, il n'est pas impossible que, pour se réhabiliter face à son opinion publique, le gouvernement américain, quel qu'il soit, veuille se montrer particulièrement dur à l'égard de l'Europe, notamment sur le plan commercial.

Pour la première fois peut-être depuis son accession au pouvoir, M. Heath a quelques raisons de se montrer pessimiste. Il n'est pas impossible qu'il invoque face à ceux qui ont été jusqu'ici des adversaires déterminés, la nécessité de serrer les rangs et de retrouver un semblant d'union nationale. Mais le terme des élections générales approche — entre un an et dix huit mois — et il n'est pas sûr que les syndicalistes ne préfèrent pas, en restant au moins sur la réserve, faciliter le retour au pouvoir des travaillistes de M. Harold Wilson.

Cours de fine cuisine

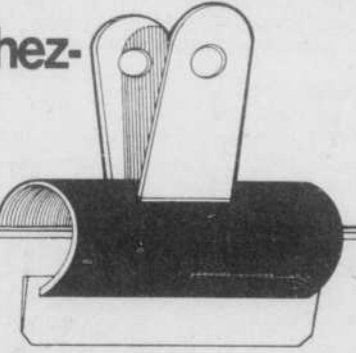
pour repas quotidiens et de réception. Au choix: le jour ou le soir.

Assistez, sans obligation, à une leçon d'information jusqu'au 12 septembre. Pour recevoir brochure gratuite: 843-6481



2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL 107. permis de culture personnelle du ministère de l'éducation

dépêchez-vous!



N'attendez pas la date limite du **30 septembre** pour envoyer votre demande de **Prêt-Bourse**

Le service des prêts et bourses aux étudiants du ministère de l'Éducation accorde chaque année une aide financière aux étudiants désireux d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures, et dont les moyens financiers sont limités. Cette aide est attribuée aux étudiants sous forme d'un prêt garanti et d'une bourse en rapport avec les besoins de chacun. Si vous avez demandé de l'aide en 1972-73, vous avez reçu un formulaire qui porte votre

identification personnelle. Le traitement de votre demande sera plus rapide si vous complétez ce formulaire. Retournez-le dès maintenant.

Si vous n'avez pas encore votre formulaire, vous pouvez vous en procurer un immédiatement dans tous les collèges et toutes les universités du Québec ainsi que dans les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation. Complétez-le et retournez-le dès maintenant.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Service des prêts et bourses aux étudiants
Edifice G, 22^e étage, Québec,
Tél: 643-3750
G1A 1J6

LPS® AUTOMNE

Cours de Conversation en ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND

ÉCONOMISEZ 20%

en réservant avant le 31 août pour septembre, octobre, novembre.



Montréal 878-2821
Étage "F"
Place Bonaventure

Québec 529-0331
4^e étage
500 E. Grande Allée

Menus à prix fixe Faites votre choix

\$600

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de:

Crêpe au Homard
½ doz. Esgargots
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon
Vichyssoise

Choix de:

Pétoncles de Digby,
Éperlans de l'Atlantique,
Filet de Perche Océan,
Croquettes au Thon,
Filet de Sole,
Pâtisserie

\$900

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de:

Crêpe au Homard
Coquetel de Crevettes

Choix de:

Soupe à l'Oignon,
Soupe aux Huîtres,

Choix de:

Daurade de Floride,
Sole Anglaise,
Steak Minute,
Scampi,
Cuissons de Crabes Alaska

Choix de:

Pâtisserie
Meringue Glacée

Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS: 866-9741



POUR LES JEUNES



NOTRE EXCLUSIF COMPLET EN CORDUROY

\$69.50

Portez-le à votre compte

OUVREZ UN COMPTE POUR JEUNE HOMME: Postez cette formule de demande — Nous vous ferons parvenir votre carte de crédit.

A. Gold & Sons 388 o. rue STE-CATHERINE
Montréal 111, Québec

NOM AGE
ADRESSE APP.
VILLE ZONE
EMPLOYEUR TEL.
DEV

388 o. STE-CATHERINE • ANJOU • FAIRVIEW • 960 o. STE-CATHERINE
(Bientôt: Le Carrefour Laval)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 6 août 1973 par lequel INTERSEAS TRADING CORP. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 7 août 1973 sous le numéro 2451173 Banque de Montréal, le 13 août 1973."

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 31 juillet 1973 par lequel Contessa Fabrics Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 7 août 1973 sous le numéro 2451173 Banque de Montréal, le 13 août 1973."

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 6 août 1973, par lequel Establishments D'Opique Viteco Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 7 août 1973 sous le numéro 2451173 Banque de Montréal, le 13 août 1973."

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ avis que la compagnie LES BEL CANTO INC. demandera au ministre des Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

De Grandpré, Colas, Deschênes & Godin, Procureurs de la compagnie

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ avis que la compagnie LES BARONNETS INC. demandera au ministre des Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

De Grandpré, Colas, Deschênes & Godin, Procureurs de la compagnie

"PRENEZ avis que JEAN-YVES RIOPEL - 1790 rue St-Germain, Montréal 46, Québec (demandeur) a permis par acte de cession de transférer à la compagnie LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. (permis 1245-V) à la Commission des Transports du Québec, et que tout intérêt peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve - Suite 700, Montréal 132.

(S) BENOT GROLEAU, Procureur de la requérante

PRENEZ avis que SPEEDWAY EXPRESS LTD., 39, boul. Marie-Victoria, Boucherville, Québec, permis 13863-V, demande un permis pour utiliser les services haut-voltage de Marius Noël à la Commission des Transports du Québec, et que tout intérêt peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve - Suite 700, Montréal 132.

ADRIEN R. PAQUETTE, Procureur de la requérante.

"PRENEZ avis que MARIUS NOËL - 3555 Parc St-Hubert, Tél. 478-1822 demande un permis pour utiliser les remorques, pour le compte de Speedway Express Ltd - permis no: 13863-V, laquelle demande un permis de courtier réciproque à la Commission des Transports du Québec, et que tout intérêt peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve - Suite 700, Montréal 132.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, Procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032-256-73

DAME DENISE GERAGHTY CASSIDY, épouse commune en biens de David Cassidy, domiciliée et résidant au 1749 rue Rochon, app. 3, Ville St-Laurent, District de Montréal.

Requérante. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, David Cassidy, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

ST-LAURENT, ce 21ème jour d'août, 1973 Jacques Perron, registraire.

Me DESCOEUVRE, ROSEN & LAVERGNE, avocats à 498 boul. St-Croix, ST-LAURENT, 79, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

REQUÊTE POUR PERMIS SPECIAL (En vertu de la section 5, Chapitre IX du règlement no. 2 de l'Arrêté en Conseil du no. 2519-73)

par Acton Vale Transport Inc., 364, Blvd. Roston, C.P. 218, Acton Vale, Cte Bagot, Qué.

Permis no. 254-V

CLAUSES CONCERNÉES: Classe: e) TRANSPORT GENERAL - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - IRRÉGULIER

Service: c) De Acton Vale, St-Nazaire, Wickham, South Durham, St-Théodore, Liguat, Danby, Upton, St-Liboire, Ste-Christine et Roston Falls à Montréal et retour.

Classe: d) TRANSPORT GENERAL - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - IRRÉGULIER

Service: d) De Ste-Cécile de Milton, St-Valérie, Roston Pond à l'exclusion du rayon de 5 milles de Roston Pond, Roston, l'Égypte, l'Éclaireur Jésus à Montréal et retour.

RESTRICTION: Le service de cueillette et de livraison n'est pas autorisé dans le rayon de 3 milles des limites de Roston Pond.

Classe: g) TRANSPORT GENERAL - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - IRRÉGULIER

Service: g) De St-Majorique à Montréal et retour.

LA REQUÉRANTE DEMANDE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS D'AJOUTER À SON PERMIS LE DROIT ADDITIONNEL SUIVANT:

DROIT ADDITIONNEL: Est donné le service autorisé par les clauses c) et g) de son permis la détérioration est autorisée à transporter des marchandises pour le compte de Simpsons Sears Ltd (permis no 118-DVL) dans des remorques toutes de Simpsons Sears Ltd, enregistrées au Ministère des Transports par Simpsons Sears Ltd et à la Commission des Transports par la détérioration et tirées par des tracteurs appartenant à la détérioration et enregistrés au Ministère des Transports et à la Commission des Transports par la détérioration.

N.B. Tout intérêt qui désire s'opposer à la présente requête doit le faire avant le 27 août 1973.

"Avis est donné par les présentes que le contrat en date du 13 août 1973 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes présentes ou futures, payable à MARIO DECOR, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 août 1973, sous le numéro 2452968.

ADRIEN R. PAQUETTE, Procureur de la requérante.

AVIS AUX CREANCIERS

AVIS VOUS EST DONNÉ que le 25 septembre 1973, une requête sera présentée à la Cour supérieure, district de Montréal, afin d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Dame Luce Quenneville et Donat Leblanc, tous deux domiciliés au 1, rue Pigeon à Huntingdon, district de Beauharnois, constaté en un contrat de mariage passé le 26 juin 1973 devant Me Jean Rousseau.

DUGUAY & SALOIS, 1030 Cherrier, no. 304 Montréal 12, Qué.

PRENEZ avis que LEO TREMBLAY TRANSPORT INC., 8155 rue Champ d'Eau, St-Léonard, Québec, détentrice du permis 1245-V demande un permis pour utiliser les services haulway de JEAN-YVES RIOPEL à la Commission des Transports du Québec, et que tout intérêt peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve - Suite 700, Montréal 132.

ADRIEN R. PAQUETTE, Procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031333-73

DAME LISE GENDREAU, ménagère, résidant et domiciliée au 3467 rue Ste-Catherine est, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Claude Paquin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 août 1973 (Signé) WILFRID LEFEBVRE, REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Bernard SEPINWALL, avocat 890 est, boul. Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032 012-73

DAME FRANCINE LANDRY, ménagère, résidant et domiciliée au 3614 de la rue Dugald, appartement 22, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Daniel Gagne, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 21e jour d'AOÛT 1973 Jacques Perron, Registraire

Me Paula Lavolette 800 est, boul. de Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032-383-73

MAURICE LABREQUE, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal.

Requérant. Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée, DAME DESRIE SAVAGE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 17 AOÛT 1973. (S) JACQUES PERRON, Registraire.

Me Carole Marsot, avocate 800 est, boul. de Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031866-73

DAME CECILE MONGRAIN, épouse contractuellement séparée de biens de Raymond Vien, domiciliée au 3866A François Ier, St-Léonard.

demanderesse Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur, Raymond Vien, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 14 août 1973 Jean-Guy Vangoussu, Procureur, C.S.M.

Me Robert, Lavoie & Hargreaves 5125, Du Trison, suite 120 Montréal 47

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031333-73

DAME LISE GENDREAU, ménagère, résidant et domiciliée au 3467 rue Ste-Catherine est, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Claude Paquin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 août 1973 (Signé) WILFRID LEFEBVRE, REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Bernard SEPINWALL, avocat 890 est, boul. Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032 012-73

DAME FRANCINE LANDRY, ménagère, résidant et domiciliée au 3614 de la rue Dugald, appartement 22, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Daniel Gagne, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 21e jour d'AOÛT 1973 Jacques Perron, Registraire

Me Paula Lavolette 800 est, boul. de Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032-383-73

MAURICE LABREQUE, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal.

Requérant. Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée, DAME DESRIE SAVAGE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 17 AOÛT 1973. (S) JACQUES PERRON, Registraire.

Me Carole Marsot, avocate 800 est, boul. de Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031866-73

DAME CECILE MONGRAIN, épouse contractuellement séparée de biens de Raymond Vien, domiciliée au 3866A François Ier, St-Léonard.

demanderesse Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur, Raymond Vien, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 14 août 1973 Jean-Guy Vangoussu, Procureur, C.S.M.

Me Robert, Lavoie & Hargreaves 5125, Du Trison, suite 120 Montréal 47

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031333-73

DAME LISE GENDREAU, ménagère, résidant et domiciliée au 3467 rue Ste-Catherine est, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Claude Paquin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 août 1973 (S) JACQUES PERRON, Registraire

Me Paula Lavolette 800 est, boul. de Maisonneuve 10e étage, Montréal 132, Québec

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032126-73

DAME GEORGETTE DUSSAULT, ménagère épouse commune en biens de Borromée Lévesque, résidant et domiciliée au 1955 rue Dandurand, app. 3, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, BORROMÉE LEVESQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 AOÛT 1973. (S) JACQUES PERRON, D.P.C.S.M.

Me Philippe Robert de Massy 800 est, boul. de Maisonneuve Suite 1009 Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032126-73

DAME GEORGETTE DUSSAULT, ménagère épouse commune en biens de Borromée Lévesque, résidant et domiciliée au 1955 rue Dandurand, app. 3, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, BORROMÉE LEVESQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 AOÛT 1973. (S) JACQUES PERRON, D.P.C.S.M.

Me Philippe Robert de Massy 800 est, boul. de Maisonneuve Suite 1009 Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-031866-73

DAME MONIQUE DUPUIS, ménagère, résidant et domiciliée à 2125 rue Jolicoeur, en les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Gaston Lorion, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 23 juin, 1973 Jean-Guy Vangoussu, REGISTRAIRE - ADJOINT

Me Martin Boyaner, avocat, 800 est, Maisonneuve, 10e étage, Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032382-73

DAME YVETTE PERRON, résidant et domiciliée au 3818 rue de la Peltrie, Montréal, dit district.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, ANDRÉ CODERRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 août 1973 (S) JACQUES PERRON, Registraire

Me Philippe Robert de Massy 800 est, boul. de Maisonneuve Suite 1009 Montréal 132, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-032126-73

DAME GEORGETTE DUSSAULT, ménagère épouse commune en biens de Borromée Lévesque, résidant et domiciliée au 1955 rue Dandurand, app. 3, dans les cité et district de Montréal.

Requérante Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, BORROMÉE LEVESQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou

Attentats terroristes à Santiago

SANTIAGO (d'après AP, Reuter et l'AFP) — Des terroristes non-identifiés ont lancé hier une série de bombes contre l'ambassade de la Corée du Nord et plusieurs autres établissements privés et commerciaux de Santiago qui se remettaient à peine des violentes manifestations de la veille.

Les bombes, de fabrication artisanale, ont été lancées à partir de véhicules en marche. Un marchand de vin et la boutique d'un boucher ont été touchés. Une femme a de plus été blessée à la suite de l'explosion d'un de ces engins devant la résidence de M. Francisco Padin, secrétaire parlementaire du parti socialiste de M. Allende.

Un porte-parole de l'ambassade nord-coréenne a déclaré que l'explosion n'a blessé aucun membre du personnel et qu'elle n'a occasionné que de légers dommages.

D'autre part, aucun porte-parole officiel n'a voulu confirmer hier la mort de deux personnes lors du violent échange de coups de feu de la veille aux abords du quartier général communiste. Seul le porte-parole du Parti national chilien (extrême-droite) a maintenu cette version des événements, qui a d'ailleurs été reprise par la plupart des stations de radio de la capitale.

De source policière, on affirmait toutefois que les coups de feu ont été tirés contre des manifestants de droite qui défilaient pour marquer leur solidarité avec les propriétaires de camions en grève. Peu de temps après, des manifestants de gauche affrontaient le cortège de la droite et la police a dû intervenir avec les gaz lacrymogènes et les jets d'eau pour mettre un terme à la bataille.

Hier, une autre manifestation de gauche devait se rendre aux abords de la résidence présidentielle. De son balcon, M. Salvador Allende a imputé les désordres de la veille aux "fascistes et au lumpen", visant par ce dernier nom les prolétaires vendus aux intérêts des autres classes sociales.

C'est à l'appel du siège provincial de la Centrale unique des Travailleurs (CUT) que commerçants, médecins, membres des professions libérales et les pilotes de la compagnie aérienne d'Etat ont lancé dimanche une "grève d'aver-tissement de 48 heures". Mais le conseil exécutif de la centrale où les communistes et les socialistes sont en majorité, a condamné les animateurs de la grève qui, selon eux, tentent de "diviser le mouvement ouvrier à des fins séditionnelles bien définies".

Par ailleurs, il semble que ce soit à cause des événements des dernières semaines que le président Salvador Allende a annulé hier la tournée qu'il devait effectuer en septembre prochain dans cinq pays africains. Le chef de l'Etat se contentera de se rendre, le 3 septembre, à Alger, pour assister à la conférence des pays non alignés. M. Allende devait ensuite se rendre au Zaïre, en Zambie, au Congo, en Guinée et en Tanzanie.

Les prisonniers à amnistier ont été tous libérés

ATHENES (Reuter) — Environ 80 autres prisonniers politiques ont été libérés hier matin de la prison Korydalos, près du Pirée, a-t-on appris de source autorisée à Athènes.

Les milieux officiels judiciaires ont indiqué que toutes les personnes bénéficiant de cette mesure de clémence avaient été maintenant libérées.

Une bonne partie de ces prisonniers, environ 150, étaient incarcérés à la prison Angelos Averoff-Tossitsas et 60 officiers de la marine et de l'armée de l'air se trouvaient dans des prisons militaires.

L'amnistie, premier geste officiel de M. Papadopoulos en tant que président de la République, a été bien accueillie par la presse et les prisonniers, à l'exception d'Alexandros Panagoulis.

En sortant de prison mardi, Panagoulis, 35 ans, a déclaré qu'il ne regrettrait pas d'avoir tenté d'assassiner M. Papadopoulos, alors premier ministre, en août 1965, ajoutant que cet acte l'honorait.

Le frère d'Alexandros Panagoulis, Stathis, 26 ans, est toujours derrière les barreaux, à la prison Boyati. Il a été emprisonné en janvier dernier après avoir été condamné à quatre ans et demi de prison pour activités subversives contre le régime et quatre ans et six mois pour avoir tenté d'échapper au service militaire.

La première peine est couverte par l'amnistie, mais celle concernant le service militaire est considérée un délit disciplinaire.

Un journal pro-gouvernemental a annoncé hier que le président pourrait peut-être annoncer de nouvelles mesures d'amnistie l'an prochain, mesures concernant les Grecs exilés qui ont été placés sur une liste noire du gouvernement pour avoir fait campagne contre le régime.

Parmi ces personnes, les actrices Melina Mercouri et Irène Pappas ont toutes deux été déchues de leur nationalité.

Assurances US à Israël

TEL-AVIV, (AFP) — M. Kenneth Keating, nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Israël, a donné l'assurance à M. Abba Eban que son pays agira en vue d'éviter toute résolution extrémiste qui pourrait être adoptée par l'Organisation de l'aviation civile internationale ou par la Fédération internationale des pilotes de ligne contre Israël après l'interception de l'avion libanais, affirment les journaux Maariv et Davar.

M. Keating a présenté mardi copie de ses lettres de créance à M. Eban et a fait par la suite un tour d'horizon de la situation politique au Moyen-Orient et des moyens de lutter contre le terrorisme, avec le ministre israélien des Affaires étrangères.



Scènes d'émeutes, mardi, dans les rues de Santiago. A gauche: les manifestants ont renversé et incendié une voiture. A droite: les émeutiers fuient devant une charge de la police. (Téléphoto AP)

Une cellule anglaise de l'IRA animerait la campagne de peur

LONDRES (d'après Reuter et l'AFP) — La police londonienne pense qu'une cellule britannique de l'IRA provisoire serait responsable de la récente vague de bombes incendiaires et de colis piégés qui déferle sur Londres. Entre-temps, tous les corps policiers britanniques ont été mis sur un pied d'alerte au cas où la série d'attentats menacerait de s'étendre.

Un engin incendiaire a notamment été découvert hier dans le grand magasin Dickins and Jones, près de Piccadilly Circus, où déjà mardi, une bombe semblable avait été trouvée. Les policiers ont réussi à le désamorcer sans qu'il soit besoin d'évacuer l'immeuble.

Les postiers de Luton, près de Londres, ont quant à eux fait appel à la police pour examiner six lettres jugées un peu plus lourdes que la normale et dont les adresses, fictives, étaient rédigées par la même main.

Les enquêteurs craignent qu'une vingtaine de colis piégés se trouvent encore dans les bureaux de poste et les centres de tri et que d'autres mini-bombes incendiaires aient été déposées dans les étalages des grands magasins du centre de la capitale.

Des mesures de sécurité ont également été prises aux alentours du tribunal de l'Old Bailey où une voiture piégée avait explosé en mars dernier. Le stationnement a, en particulier, été interdit devant l'édifice.

Le coupable tout désigné semble bien sûr l'IRA provisoire. Les provos n'ont encore publié aucun communiqué formel démentant leur participation à cette mini-campagne de bombes, mais ils s'attachent, aussi bien à Belfast qu'à Dublin, à laisser entendre qu'ils n'y sont pour rien. Dans les milieux de l'IRA provisoire à Dublin, on souligne notamment que si des provisoires avaient agi, ils auraient, grâce à leur expérience, placé plus judicieusement les engins incendiaires qui auraient eu une efficacité destructrice plus grande. On fait également remarquer que l'IRA n'a pas le monopole des bombes, comme l'ont prouvé les attentats contre des hommes d'affaires Juifs au début de l'année ou, il y a quelques années, les actions du mouvement anarchiste de la Brigade de la colère.

Une troisième hypothèse, que l'on évoque avec insistance dans les milieux proches de la police, se fonde sur la

désorganisation de l'IRA provisoire, jugée par certains observateurs comme étant en plein désarroi depuis l'arrestation de beaucoup de ses chefs et notamment celle de Gerry Adams à Belfast. Des jeunes membres inexpérimentés pourraient alors se livrer de leur propre initiative à des actions mal organisées et un peu anarchiques.

L'hypothèse la plus retenue demeure néanmoins celle d'une section autonome de l'IRA composée de Londoniens. Si elle s'avérait exacte, elle expliquerait pourquoi les nombreuses perquisitions aux domiciles d'Irlandais connus comme sympathisants de l'IRA n'auraient encore donné aucun résultat ainsi que les fouilles systématiques aux aéroports et autres points d'entrée et de sortie du pays.

Cette hypothèse expliquerait finalement pourquoi les limiers britanniques piégent alors qu'ils parviennent à arrêter dix suspects au bout de quelques heures à la suite de l'explosion d'une puissante bombe au tribunal de l'Old Bailey, au printemps dernier.

Il demeure probable que cet attentat qui avait causé des blessures à plus de

50 personnes, soit relié à l'actuelle distribution de colis piégés. C'est en effet ces jours-ci que les dix personnes présumément membres de l'IRA provi-

soire doivent passer en jugement et plusieurs policiers avancent l'hypothèse que l'IRA tentera d'amener l'opinion publique britannique à cette occasion.

Premier succès républicain depuis l'affaire Watergate

EASTON (d'après l'AFP) — La première élection partielle disputée aux Etats-Unis depuis qu'a éclaté le scandale du Watergate a été remportée mardi à Easton, dans le Maryland, par le candidat républicain à la Chambre des représentants, le jeune avocat Robert Bauman, 36 ans. Il succède au représentant républicain William Mills, qui s'était donné la mort en mai dernier après que les journaux eurent révélé qu'il avait reçu une contribution clandestine du comité pour la réélection du président.

Il semble que l'électorat se soit singulièrement désintéressé de cette consultation, 80 pour cent des électeurs ins-

crits n'ayant pas utilisé leur droit de vote. M. Bauman a battu son adversaire démocrate, M. Frederick Malkus, âgé de 60 ans, par une avance de 1.360 voix. Aux dernières élections, M. Mills avait battu son adversaire démocrate par plus de 5.000 voix.

Au cours de sa campagne, M. Bauman a reçu l'appui actif du vice-président, M. Spiro Agnew, dont le nom est mêlé à une affaire de trafic d'influence et de pots-de-vin dans le Maryland.

De son côté, le président national du Parti républicain, M. George Bush, s'est félicité de la victoire de M. Bauman en affirmant que le résultat en "dit long".

Le GRP détient 5 journalistes

SAIGON (d'après l'AFP) — Jean-Louis Arnaud, directeur du bureau de l'AFP de Saigon et quatre journalistes de la télévision ouest-allemande ont été arrêtés hier matin par des forces communistes à quelques kilomètres au nord de la base de Lai Khe, à 60 km au nord de Saigon. L'interprète qui les accompagnait a pu s'échapper.

Ce sont les autorités militaires sud-vietnamiennes qui ont annoncé l'arrestation de Jean-Louis Arnaud et des quatre journalistes de la

télévision ouest-allemande: MM. Peter Schol-Latour, Kautmann, Hans Frath et Pat Berg. Selon ces autorités, les journalistes auraient "brûlé" le poste de contrôle de Lai Khe au-delà duquel toute circulation civile est interdite.

Un porte-parole du GRP à la CICS a déclaré de son côté qu'il allait immédiatement entreprendre des démarches auprès des autorités régionales pour qu'elles libèrent les cinq détenus le plus rapidement possible.

Le grand Minh préconise une neutralisation de tout le Sud-Est asiatique

SAIGON (AFP) — Le général Duong Van Minh (grand Minh), ancien chef de la junte militaire qui a renversé le président Ngo Dinh Diem, en 1963, s'est prononcé hier en faveur de la neutralisation de tout le Sud-Est asiatique.

Dans un communiqué sur la situation au Sud-Vietnam et en Indochine après l'arrêt des bombardements américains au Cambodge et le coup d'Etat manqué au Laos, le général Minh déclare: "Le maintien durable de la stabilité de la péninsule indochinoise implique le respect de l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Laos, et du Cambodge au sein d'un Sud-Est asiatique neutralisé".

L'ancien chef de l'Etat sud-vietnamien, qui fait maintenant figure de leader de la "troisième force", ajoute: "La décision des Etats-Unis (de cesser leurs bombardements) après neuf ans de participation directe à la guerre démontre que les problèmes de l'Indochine ne peuvent être réglés par la force seule, et particulièrement que nulle grande puissance ne peut diriger les destinées des peuples indochinois contre leurs légitimes aspirations".

Analysant ensuite la situation au Sud-Vietnam, le général Minh souligne dans son communiqué que, sept mois après l'accord de Paris, les négociations entre les deux parties sud-vietnamiennes demeurent "dans une impasse totale, que la paix n'a pas encore été restaurée, que les combats continuent et qu'un grand nombre de prisonniers de guerre et de détenus civils attendent encore leur libération. En outre, ajoute-t-il, un certain nombre de prisonniers politiques n'appartenant ni à l'un ni à l'autre camp ont été remis aux mains du GRP par les autorités sud-vietnamiennes".

Le général Minh critique encore le gouvernement du président Thieu, l'accusant de "lever toutes sortes d'impôts dans le seul but d'alimenter le budget de la guerre et cela sans égards pour le peuple et en ignorant totalement la nécessité urgente qu'a l'Etat de diminuer le budget et de mettre fin aux dépenses inutiles pour alléger le fardeau du peuple".

Il termine son communiqué en lançant un appel "à ceux qui détiennent les responsabilités" pour éviter au peuple de nouvelles souffrances et pour appliquer correctement l'accord de Paris afin de régler le problème vietnamien.

La déclaration du général Minh a été

immédiatement critiquée par un porte-parole gouvernemental. Ce dernier a qualifié "d'arriérée" l'idée d'une neutralisation de l'Indochine. "Un tel concept, a-t-il affirmé, ne suit pas le rythme du déroulement des événements dans le monde et ne peut être accepté par un homme intelligent".

Le porte-parole gouvernemental a souligné qu'il n'y avait pas au Sud-Vietnam de prisonniers politiques. Evoquant enfin les commentaires du général Minh sur la situation économique au Sud-Vietnam, il a déclaré "qu'il était facile de critiquer mais plus difficile d'agir. Le général Minh doit le savoir mieux que personne, car de son temps il éprouvait déjà de nombreuses difficultés".

Compensation aux victimes de l'erreur de bombardement

PHNOM PENH (AFP) — Les Etats-Unis vont verser près de deux cent mille dollars en compensations diverses à la petite ville de Neak Luong et à sa population, victime le six août dernier d'une erreur de bombardement de l'aviation américaine qui avait fait plus de quatre cents morts et blessés.

Au cours d'une cérémonie, hier matin à Phnom Penh, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Enory Swank, et le ministre des Affaires étrangères, M. Long Boret, ont signé un accord relatif à cette aide, qui comprend notamment un crédit de neuf millions de riels (\$40.000) pour la reconstruction de l'hôpital de Neak Luong, détruit par le bombardement. Les Etats-Unis fourniront, d'autre part, pour cet hôpital des équipements modernes évalués à soixante et un mille dollars, dont la mise en place sera assurée par un expert américain qui supervisera également la reconstruction de l'hôpital.

Enfin, M. Swank a indiqué qu'une fois que les survivants du bombardement et les parents des victimes auront été identifiés par les soins du gouvernement khmer, ils toucheront des réparations dont le montant total sera de quinze à vingt millions de riels (de \$65.000 à \$90.000).

du monde entier

● BESANCON, France (Reuter) — L'entrevue entre le médiateur du gouvernement, M. Giraud, et les syndicats de l'entreprise horlogère LIP, s'est apparemment soldée par un échec.

"Ce n'est pas l'impasse, mais on n'a pas avancé d'un pas", a déclaré à la sortie de la réunion, qui a duré deux heures, le délégué CGT. "Le plan proposé par M. Giraud est inacceptable", a déclaré pour sa part le représentant des cadres, M. Galmiche.

Un nouveau rendez-vous est fixé pour aujourd'hui.

● NICOSIE (Reuter) — Trois bombes ont explosé à Chypre dans la nuit de mardi à mercredi, détruisant deux automobiles et, endommageant une librairie, mais ne faisant aucune victime.

Le propriétaire de la librairie plastiquée est le frère d'un député communiste de la Chambre des représentants.

Cet attentat aurait pour origine l'appel lancé, la semaine dernière, par le Parti communiste en faveur d'une coopération totale avec tous les partis et organisations qui soutiennent le président Makarios.

D'autre part, plusieurs milliers de femmes de la communauté chypriote grecque ont l'intention d'organiser demain à Nicosie, un défilé pour protester contre l'enlèvement du ministre de la Justice, M. Christos Vakis, le 27 juillet dernier.

● NEW YORK (AFP) — Le Congrès juif américain a invité hier les athlètes des Etats-Unis à boycotter toute manifestation sportive organisée en URSS. Il a demandé d'autre part au Comité olympique américain de s'opposer à toute proposition visant à situer les Jeux olympiques de 1980 à Moscou.

Dans un communiqué publié hier, le Congrès justifie son appel au boycottage de l'URSS par l'attitude de ce pays à l'égard des athlètes israéliens participant aux championnats universitaires mondiaux de Moscou. "Le gouvernement et le peuple soviétiques se sont maintenant totalement disqualifiés pour héberger toute manifestation athlétique internationale", souligne notamment le communiqué en évoquant l'attitude "anti-sémite" des Russes à Moscou vis-à-vis des sportifs israéliens.

Les incidents qui se sont produits dans la capitale soviétique ont été largement relatés dans la presse américaine, souvent avec des photos décrivant ces manifestations d'hostilité.

● WASHINGTON (AFP) — Le Honduras et El Salvador ont décidé de mettre fin au conflit qui oppose ces deux nations depuis la brève "guerre du football" de juillet 1969.

Le processus de pacification définitive commencera le 15 septembre à Mexico où les ministres des Affaires étrangères des deux pays intéressés se réuniront pour rédiger un traité d'amitié.

grand prix molson trois-rivières

en direct à la télévision de Radio-Canada

dimanche, 2 sept., 3 h p.m.

Le réseau français de Radio-Canada transmettra en direct les péripéties de la course principale du Grand Prix Molson de Trois-Rivières. Ne manquez pas cette compétition automobile d'envergure internationale.

D'la Molson, c'est ce qu'on boit chez nous.

Salut!

San Francisco bat les Expos une 3ème fois d'affilée

par Marc Thibeault

Les Expos ont joué un match assez bizarre, hier soir au parc Jarry devant 19,176 personnes, avant de finalement perdre 3-2 contre les Giants de San Francisco les humiliant une troisième fois d'affilée.

Ainsi, les Expos frappèrent 4 simples à la 1ère manche après deux retraits et ne marquèrent qu'un point. Ils en eurent un autre, leur second et dernier, à la 3ème reprise. Rendus là, ils avaient gas-

pillé sept coups sûrs pour ne totaliser que deux points. Par la suite, ils ne frappèrent que trois autres simples.

Encore une fois, les frappeurs montréalais manquèrent de précision et d'opportunisme derrière leur jeune et excellent lanceur droitier Steve Rogers. Ainsi, en 8 parties, celui-ci n'a accordé que 11 points à ses adversaires, une moyenne de 1.37, ce qui est aussi sa moyenne de points mérités.

D'autre part, durant ces 8 parties, les Expos n'ont marqué pour lui qu'une moyenne de 2.37 points par rencontre, ce qui ne l'aide guère à gagner. Et c'est ainsi qu'il a subi, hier soir, un 8ème échec contre 4 victoires.

San Francisco compta à la

heureusement, après que Fairly eut compté, Singleton se fit surprendre contre le 8ème but et le marbre... et fin de la remontée.

Montréal passa en avant 2-1 à la 3ème reprise que Fairly et Singleton commencèrent avec des simples. Avec Fairly au 3ème but, Day frappa un roulant qui facilitait permettant à Fairly de croiser le marbre. C'était la 2ème et dernière fois que Day faisait compter Fairly.

Les Giants réussirent un but égalisateur à la 6ème

double-jeu à la deuxième moitié de la 9ème manche contre le lanceur Elias Sosa, 23 ans, qui avait remplacé Barr. Quatre fois, auparavant et cette saison, Bailey avait affronté Sosa qui, chaque fois, l'avait retiré sur 3 prises.

Bon, ça suffit.

A COUP SUR: Bien qu'ils aient de bonnes vedettes, les clubs Oakland et San Francisco n'attirent guère d'amateurs chez eux, une chose assez difficile à comprendre surtout lorsque l'on considère le fait qu'il fait toujours beau sur la côte du Pacifique.

Ainsi, en 60 programmes à leur Candlestick Park jusqu'à cette saison, les Giants n'ont attiré que 653,952 spectateurs alors que les Expos, avant le match d'hier soir et en 53 programmes, avaient déjà enregistré une assistance totale de 879,031 au parc Jarry.

A l'étranger, en 58 programmes, San Francisco a attiré 1,218,599 personnes, ce qui démontre que les Willie McCovey, Bobby Bonds, Chris Speier, Ron Bryant et Juan Marichal sont plus populaires à l'extérieur que chez eux.

Les Expos, eux et en 54 programmes à l'étranger, ont attiré 922,861. Cette dernière statistique, incidemment, est plus importante qu'elle n'en a l'air lorsque l'on sait que les clubs visiteurs touchent 27.5 cents sur chaque billet d'admission vendu.

Sauf erreur, cela veut dire que les Expos ont déjà touché \$69,214.57 en recettes étrangères.

Les Padres de San Diego entreprendront une série de 3 parties contre Montréal à partir de demain soir alors que Balor More (7-12 et 4-27) lancera contre Bill Greif (7-13).

Craig Caskey a fait gagner Peninsula 6-3 contre Charleston avant-hier soir, ce qui a porté sa fiche saisonnière dans la ligue Internationale à 11-4.

Jorge Roque a frappé un circuit de 3 points en cours de match. Duke Snider, Robert Lachapelle, Jean-Pierre Roy et Léon Roy (aucune parenté) joueront au club de golf Joliette ce matin.

Mike Marshall, avant la partie a été nommé directeur honoraire des pompiers de Laval, l'adjoint au directeur du service des incendies de cette ville, Robert Courteau, lui présentant le casque traditionnel sans oublier un extincteur.

Croyez-le ou non mais Bob Bailey est celui qui a fait compter le plus de points victorieux (9) chez les Expos jusqu'à cette saison. Ron Fairly (8) et Ken Singleton (7) suivent.

Manche après deux retraits et grâce à des simples successifs de Willie McCovey, Gary Maddox et Chris Speier. Rodgers devait donner le point décisif à la manche suivante que Doug Rader commença avec un simple avant d'avancer au 2ème but sur le roulant-sacrifice de Barr et compter sur un simple de Matthews. L'as Mike Marshall prit alors la relève de Rogers et mata les Giants jusqu'à la fin mais il était trop tard, le match se terminant lorsque Bob Bailey frappa dans un

golfeur de 18 ans. Brad Miller, d'Edmonton, et Ted Pease, 17 ans, de London en Ontario.

L'un des meneurs, Sandy Harper, 16 ans, qui a une marge d'erreur de quatre, a totalisé 33 coups, deux sous la normale, pour le premier

neur, mais il a joué un coup au dessus lors des neuf derniers trous. Sur quatre trous il a réussi à jouer sous la normale.

Quant à Spittle, dont la marge d'erreur est trois, il a réussi cinq oiselets et un premier

neur de 34, alors qu'il a terminé son second avec 35 coups.

Richard Suja, 18 ans, de Fonthill en Ontario, et un des neuf golfeurs présent dont la marge d'erreur est 0, ainsi que Jerry Anderson, 17 ans, de Inglewood, aussi en Ontario, ont terminé avec des rondes de 72, deux sous la normale.

Il y avait 166 golfeurs âgés entre 15 et 18 ans inscrits au championnat de quatre rondes, mais vingt d'entre eux ne se sont pas présentés. Après la ronde d'aujourd'hui, les 70 teneurs des meilleurs pointages se qualifieront pour les dernières rondes.

Selon les officiels, un golfeur devra jouer un compte de 158 ou mieux pour accéder aux 36 derniers trous.

Comme ce fut le cas lors du championnat par équipe, les comptes furent assez élevés. Certains joueurs totalisant même 90 coups, hier.

La plupart des jeunes joueurs ont éprouvé des difficultés au 17e trou de 218 verges à normale trous. Ils ont aussi pris des coups supplémentaires au 7e, le plus long trou du parcours. Il s'agit d'un trou à normale cinq de 518 verges.

Jackson avait prévu que le gagnant jouerait la normale à l'issue des 72 trous. Il s'attendait à jouer 67 ou 66, mais il a pris trois coups roulés de plus que prévu. Michel Boyer, de St-Julie de Vercheres, a joué 73.



Après deux retraits à la première manche, les Expos ont frappé quatre coups sûrs mais n'ont compté qu'une fois, alors que Ken Singleton (29) s'est fait retirer entre le marbre et le 3e but. Les Expos ont perdu 3-2 contre les Giants de San Francisco, hier soir. (Téléphoto CP)

Jackson à deux coups des meneurs

FREDERICTON (CP) — Deux golfeurs relativement peu connus ont joué sous la normale hier au club de golf de Fredericton, et ils ont pris les premiers de l'issue de la première ronde de l'annuel junior du Canada.

Sandy Harper, de Nanaimo en Colombie-Britannique, et Rod Spittle, 18 ans, de Niagara Falls, en Ontario, ont tous deux joué 69, un coup sous la normale.

Ils sont les deux premiers joueurs à réussir un compte inférieur à la normale lors de cette semaine de compétition de golf junior. Lundi et mardi, le petit parcours de 5,959 verges, qui demande beaucoup de précision, a été le

théâtre de la compétition nationale par équipe, gagnée par le Québec.

A un coup des meneurs on retrouve Nick Boyd, 17 ans, de New Minas en Nouvelle-Ecosse, et Bill Parker, 16 ans, de St-Vital au Manitoba. Parker a joué 34 au premier

neur et 36 au 2e, alors que Boyd roulaît lui aussi 34 et 36.

A un coup au-dessus de la normale se situe le favori du tournoi, Robbie Jackson, qui avait récolté le meilleur total individuel lors du championnat par équipe. Il avait alors roulé des rondes de 70 et 71. Jackson, 18 ans, de l'Ile Bizard, et champion défendant, est à égalité avec le

dans Tom Okker et l'Espagnol Manuel Orantes, 3e et 4e tête de série respectivement.

Okker a défait le Britannique Gerald Battick 6-2 et 6-0 tandis qu'Orantes a eu raison du Français Wanaro N'Gorella 6-2 et 6-3.

Dans d'autres matches, Ken Rosewall, d'Australie, a battu l'Argentin Guillermo Vilas 7-6 et 6-0, le Chilien Jaime Fillol a pris la mesure de l'As Australien Ian Fletcher 6-4 et 6-3, l'Australien John Alexander a eu raison du Tchèque Slovaque Milan Holocec 6-0 et 7-5 et le Français Patrice Dominguez a défait le Pakistanais Haroom Rahim 6-1, 3-6 et 6-3.

Hier, chez les dames, le duo formé de la Française Nathalie Fuchs et de la Belge Michelle Gourdail a défait, dans l'épreuve de double, la paire composée de la Canadienne Vickie Berner et de l'Australienne Christine Matison, 6-1 et 6-2.

Mardi soir, dans les simples, Mlle Berner a dû baisser pavillon 6-2 et 6-2 devant sa compatriote Janice Tindal.

D'autre part, le Torontois Mike Belkin, qui avait causé la forte surprise en battant l'Italien Adriano Panatta en 1ère ronde, a baissé pavillon 6-4 et 6-2 devant le Colombien Ivan Molins.

Le Yougoslave Nikola Pilic a défait le Français Jean-Baptiste Chanfreau en 3 sets, 4-6, 7-6 et 6-0, l'Australien Rod Laver a eu le meilleur sur l'Américain Erik Van Dillen 6-0 et 7-5 tandis que le Britannique Mark Cox prenait la mesure de l'Égyptien Ismail El Shafel 6-2 et 6-0.

Lors des matches disputés en soirée, Cliff Drysdale, de l'Afrique du Sud, a défait Eddie Dibbs, de Miami, 7-6 et 7-6. Dibbs, 22 ans, fut celui qui a causé la très forte surprise de battre l'excellent Stan Smith, avant-hier.

Une surprise: Manuel Orantes et son compatriote Antonio Munoz ont défait Okker et l'Américain Marty Rensen, qui a dû lui aussi s'incliner devant le Portoricain Charlie Pasarell 6-3 et 6-2.

Hier cependant, les favoris l'ont emporté dont le Hollandais Tom Okker et l'Espagnol Manuel Orantes, 3e et 4e tête de série respectivement.

Okker a défait le Britannique Gerald Battick 6-2 et 6-0 tandis qu'Orantes a eu raison du Français Wanaro N'Gorella 6-2 et 6-3.

Dans d'autres matches, Ken Rosewall, d'Australie, a battu l'Argentin Guillermo Vilas 7-6 et 6-0, le Chilien Jaime Fillol a pris la mesure de l'As Australien Ian Fletcher 6-4 et 6-3, l'Australien John Alexander a eu raison du Tchèque Slovaque Milan Holocec 6-0 et 7-5 et le Français Patrice Dominguez a défait le Pakistanais Haroom Rahim 6-1, 3-6 et 6-3.

Hier, chez les dames, le duo formé de la Française Nathalie Fuchs et de la Belge Michelle Gourdail a défait, dans l'épreuve de double, la paire composée de la Canadienne Vickie Berner et de l'Australienne Christine Matison, 6-1 et 6-2.

Mardi soir, dans les simples, Mlle Berner a dû baisser pavillon 6-2 et 6-2 devant sa compatriote Janice Tindal.

D'autre part, le Torontois Mike Belkin, qui avait causé la forte surprise en battant l'Italien Adriano Panatta en 1ère ronde, a baissé pavillon 6-4 et 6-2 devant le Colombien Ivan Molins.

Le Yougoslave Nikola Pilic a défait le Français Jean-Baptiste Chanfreau en 3 sets, 4-6, 7-6 et 6-0, l'Australien Rod Laver a eu le meilleur sur l'Américain Erik Van Dillen 6-0 et 7-5 tandis que le Britannique Mark Cox prenait la mesure de l'Égyptien Ismail El Shafel 6-2 et 6-0.

Lors des matches disputés en soirée, Cliff Drysdale, de l'Afrique du Sud, a défait Eddie Dibbs, de Miami, 7-6 et 7-6. Dibbs, 22 ans, fut celui qui a causé la très forte surprise de battre l'excellent Stan Smith, avant-hier.

Une surprise: Manuel Orantes et son compatriote Antonio Munoz ont défait Okker et l'Américain Marty Rensen, qui a dû lui aussi s'incliner devant le Portoricain Charlie Pasarell 6-3 et 6-2.

Hier cependant, les favoris l'ont emporté dont le Hollandais Tom Okker et l'Espagnol Manuel Orantes, 3e et 4e tête de série respectivement.

Hamilton bat Toronto 38-4

HAMILTON (CP) — Les Tiger-Cats de Hamilton ont pris presque trois quarts pour s'inscrire au pointage puis leur défensive s'est subitement imposée, et les Argonauts de Hamilton ont subi leur première défaite de la saison, 38-4, hier soir, lors d'un match de la LCF.

La foule de 35,347 spectateurs au stade Ivor Wye a vu la défensive des Tiger-Cats dominer le jeu lors des quinze dernières minutes alors qu'elle a préparé les dix premiers points et marqué trois touchés vers la fin de la rencontre.

Hamilton a compté 28 points dans les six dernières minutes de la partie. Il y a eu les touchés à la suite d'interceptions par Lou Claire et Bob Krouse et un autre majeur enregistré par John Hohman, qui a recouvert un échappé.

L'ailier rapproché Bob Richardson a compté le premier touché des vainqueurs en captant une passe de Chuck Ealey dans la dernière minute du 3e quart, puis Dave Cranmer a capté une autre passe de Ealey bonne pour un majeur juste avant que la défensive du

Hamilton entreprenne son oeuvre.

Ian Sunter a complété le pointage du Hamilton en enregistrant cinq convertis et un placement.

Les Argos avaient pris les devants 4-0 dans la première demie. Le botteur Zenon Andrusyshyn a réussi deux simples, dont un lors d'une tentative de placement raté. Les deux autres points du Toronto ont été récoltés quand le botteur du Hamilton, Alex Lockington, a concédé un touché de sûreté pour permettre à son club de prendre une meilleure position sur le terrain au premier quart.

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

Hamilton Touché de Richardson après une passe de Ealey. Jeu de six verges converti par Sunter. 11:04

qui a préparé un dernier touché qui a valu aux Lions une victoire de 23-19 sur les Blue Bombers de Winnipeg lors d'un match disputé dans l'Ouest.

Dans un autre match disputé hier soir, les Eskimos d'Edmonton menaient 16-4 contre les Stampeders de Calgary après trois quarts.

1er quart
Winnipeg: Placement de 22 verges par Jonas. 5:46
Winnipeg: Simple de 64 verges par McGerela. 12:18

2e quart
C.B.: Touché de Hendrickson après une passe de Moorhead. Jeu de 11 verges converti par McGerela. 9:51

3e quart
C.B.: Simple de 53 verges par Gerela. 4:02
C.B.: Simple de 54 verges par Gerela. 8:28

4e quart
Winnipeg: Touché de Larose après une passe de Jonas. Jeu de 46 verges converti par Jonas. 2:26
Winnipeg: Touché de Jonas. Course de 2 verges converti par Jonas. 5:12
Winnipeg: Simple de 37 verges par McGerela. 8:12
C.B.: Touché de Ely après une passe de Moorhead. Jeu de 29 verges converti par Gerela. 10:19
C.B.: Touché de Hendrickson après une passe de Moorhead. Jeu de 10 verges converti par Gerela. 12:06
BC: 0 7 14 - 23
Winnipeg: 4 0 0 15 - 19

À Blue Bonnets
Hier soir
Pari double: Navy Admiral (9) et Ranganau (7): \$127,00
1ère quintella: Debutent (1) et Mar Mc Gerry (7): \$66,70
2ème quintella: Dons Gene (5) et Lou's A Dilly (1): \$8,10
3ème quintella: Mickey Lea (4) et Racing Pride (1): \$50,20
Exacta: J J Adios (5) et Elaire Plicka (2): \$38,80
Assistance: 7,597
Mutuel: \$561,746

Football

LIGUE CANADIENNE

Est	J	P	PP	PC	Pts
Toronto	4	1	0	0	74
Montreal	4	1	0	0	54
Hamilton	4	2	0	0	26
Ottawa	4	0	4	0	0

West

J	P	PP	PC	Pts	
Saskatchewan	4	3	1	0	59
Edmonton	4	3	1	0	54
Calgary	4	3	1	0	54
Vancouver	4	3	1	0	49
Winnipeg	4	3	1	0	49

LES COMPTEURS

Conférence de l'Est	C	P	P	P	Pts
Sunter, Hamilton	0	9	7	1	21
Andrusyshyn, Toronto	0	9	7	1	21
Orgun, Ottawa	0	9	7	1	21
Montreal	4	0	0	0	24
Allen, Toronto	4	0	0	0	24
Montreal	9	7	1	1	17
Henley, Hamilton	2	0	0	0	12
Eben, Toronto	2	0	0	0	12

Les choix de M. Lee à B.B.

Avant le programme d'hier soir, notre expert avait désigné 7 vainqueurs en 260 courses pour une moyenne de 27,3%. Voici ses choix pour ce soir:

1ère course: 1-Meadow Can (5); 2-Cassette (2); 3-Barre Bruce (3).
2e course: 1-Phoenix Byrd (6); 2-Glamour Boy (1); 3-Princess Little (5). Paris doubles suggérés: 5-6, 2-6.
3e course: 1-Lonesome Valley (3); 2-Outrill (1); 3-Turn Signal (6).
4e course: 1-Cassell N. (9); 2-Dunhill Hanover (3); 3-Miss Sharpshooter (1); Quinelas suggérées: 9-3, 9-1, 9-2, 3-2, 3-1, 2-1.
5e course: 1-Colonial Mir (3); 2-Ivor Minbar (4); 3-Star Richelieu (8).
6e course: 1-Serki R. (8); 2-Satin Mir (6); 3-C.P.O. (4). Quinelas suggérées: 8-6, 8-4, 8-5, 6-4, 6-5.
7e course: 1-Gone For Shore (7); 2-Duke Speed (2); 3-Side Effects (6).
8e course: 1-Charlie G (5); 2-Pier Mac (8); 3-Traveler Hanover (1).
9e course: 1-Coolie Mir (5); 2-Star Record (4); 3-Loup Garou (3).
10e course: 1-West River Harry (4); 2-R.P.M. (5); 3-Tom Tar (8).
Exactas suggérées: 4-5, 5-4, 4-8, 5-8.
Ce soir, M. Lee mise \$14 de la façon suivante: \$4 pour les paris doubles 5-6, 2-6. Dans la 5e, au mutuel, sur le 3, Colonial Mir, \$2-0-0. Dans la 6e, \$2 pour la quinella 8-6. Dans la 9e, au mutuel, sur le 5, Coolie Mir, \$0-2-2. \$2 pour l'exacta 4-5.

ABONNEMENT ou CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

1 SEMAINE: \$3,00
2 SEMAINES: \$5,00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1,00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste, par porteur. Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant... semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

Je ne paie mon journal au porteur chaque semaine. S'il y a un changement d'adresse pendant mes vacances, veuillez me le faire suivre durant... semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. S'il y a un changement d'adresse pendant mes vacances, veuillez me le faire suivre durant... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: _____

Adresse actuelle: _____

Adresse de vacances: _____

Période du _____ au _____ inclusivement

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE	Est	J	P	Moy.	Diff.
ST-LOUIS	5	6	2	506	14
PITTSBURGH	61	82	496	14	
CHICAGO	60	85	480	314	
MONTREAL	66	72	472	418	
PHILADELPHIE	58	67	464	516	
NEW YORK	57	67	460	516	

LIGUE AMÉRICAINNE

Est	J	P	Moy.	Diff.
BALTIMORE	6	52	577	
DETROIT	68	57	544	4
BOSTON	66	56	540	8
NEW YORK	68	61	527	6
MILWAUKEE	60	52	492	1014
CLEVELAND	52	75	409	21

LIGUE INTERNATIONALE

CINCINNATI (5)	CHICAGO (6)
Rose eg	5 1 1 0
Morgan 2b	5 1 3 0
Drewsen 3b	5 1 2 0
Peret 1b	4 1 1 0
Bench r	4 1 1 0
Crosby fo	1 0 1 0
Geromino cc	3 0 0 0
Kesco cc	3 0 0 0
Chaney ac	3 0 0 0
Nemke ac	3 0 0 0
Norman 1	2 0 1 0
Carroll 1	0 0 0 0
Gagliano fo	0 0 0 0
Hall 1	0 0 0 0
Total	38 5 13 5

LIGUE NATIONALE

ST-LOUIS (5)	PHILADELPHIE (10)
J. Morales cc	5 1 1 0
Thomas 2b	4 0 0 1
Drewsen 3b	3 1 2 0
Gaston cc	3 2 1 0
Handall r	5 1 4 0
Wright 2b	1 0 1 0
Murrell 1b	5 1 1 0
Dandera ac	4 1 2 0
Arlin 1	5 1 0 0
Total	42 8 14 7

LIGUE AMÉRICAINNE

ST-LOUIS (5)	PHILADELPHIE (10)
J. Morales cc	5 1 1 0
Thomas 2b	4 0 0 1
Drewsen 3b	3 1 2 0
Gaston cc	3 2 1 0
Handall r	5 1 4 0
Wright 2b	1 0 1 0
Murrell 1b	5 1 1 0
Dandera ac	4 1 2 0
Arlin 1	5 1 0 0
Total	42 8 14 7

LIGUE AMÉRICAINNE

ST-LOUIS (5)	PHILADELPHIE (10)
J. Morales cc	5 1 1 0
Thomas 2b	4 0 0 1
Drewsen 3b	3 1 2 0
Gaston cc	3 2 1 0
Handall r	5 1 4 0
Wright 2b	1 0 1 0
Murrell 1b	5 1 1 0
Dandera ac	4 1 2 0
Arlin 1	5 1 0 0
Total	42 8 14 7

LIGUE AMÉRICAINNE

ST-LOUIS (5)	PHILADELPHIE (10)
J. Morales cc	5 1 1 0
Thomas 2b	4 0 0 1
Drewsen 3b	3 1 2 0
Gaston cc	3 2 1 0
Handall r	5 1 4 0
Wright 2b	1 0 1 0
Murrell 1b	5 1 1 0
Dandera ac	4 1 2 0
Arlin 1	5 1 0 0
Total	42 8 14 7

Quand le hockey met en valeur les vertus du soccer...

de notre envoyé spécial, André Tardif

ROUYN NORANDA — Aussi paradoxale que la chose puisse sembler, le hockey a fait une contribution valable à la cause du soccer québécois, il y a un an, à l'occasion de la désormais célèbre confrontation entre l'équipe de l'URSS et celle composée de vedettes de la ligue Nationale.

Le succès inattendu des Soviétiques devant une formation qui devait en principe balayer la série de huit matches hors-concours a mis en lumière leurs méthodes d'entraînement et de préparation où le soccer jouait un rôle primordial.

Cette découverte n'a peut-être pas contribué à populariser notre discipline, mais elle a mis en valeur ses qualités

fondamentales comme sport complet", de dire Antoine Craan, énergique directeur technique de la Fédération de soccer du Québec, qui regroupe aujourd'hui près de 30.000 adeptes.

Et il faut convenir que nos entraîneurs d'équipes de hockey commencent à découvrir, grâce aux Russes, la grande valeur du soccer pour la formation physique de leurs jeunes joueurs. D'ailleurs, les petits Canadiens français, à qui on laissait entendre autrefois que le soccer était un sport réservé exclusivement aux immigrants, forment aujourd'hui plus de la moitié des effectifs de la Fédération.

Yvon Corneau, 11 ans, un tout petit

bout d'homme de Rimouski qui rêve de devenir un athlète professionnel plus tard — quoi de plus normal à cet âge-là! — joue au hockey l'hiver comme la grande majorité de ses copains. Mais l'été, c'est maintenant le soccer qui le préoccupe, d'abord parce qu'il aime ce sport, ensuite parce que cela lui permet de se bien préparer à la saison de hockey.

Yvon, en compagnie d'une quinzaine de copains, participe actuellement au championnat provincial de catégorie mineure (11 et 12 ans), dans le cadre des Jeux du Québec à Rouyn-Noranda. Représentant l'Est du Québec, dont ils sont champions, les gars de Rimouski ne se font aucune illusion quant à leurs chan-

ces de remporter une médaille. L'opposition que leur fournissent les titulaires des 17 autres régions est vraiment trop forte. Ils étaient toujours en quête de leur triomphe initial en fin d'après-midi hier, après trois défaites.

C'était cependant à prévoir. Si le soccer existe à Rimouski depuis quelques années, on y avait surtout mis l'accent sur des équipes pour les plus âgés.

"Nous sommes très fiers de nos organisateurs de cette région, de même que de ceux des Laurentides, car ils ont apporté un effort réel cette année à structurer des ligues pour les plus jeunes", déclare Robert Oberdorff, ancien journaliste algérien établi au Québec depuis trois ans, et qui est le publiciste de la Fédération.

"Personne ne s'attendait à ce qu'ils causent des surprises, mais ils ont fourni un excellent rendement jusqu'ici".

Si le soccer attire de plus en plus les jeunes adeptes du hockey, inversement, notre sport national attire de plus en plus ceux qui s'adonnent traditionnellement au soccer.

Ainsi, la paroisse Notre-Dame-de-Pompeï, sise dans le quartier Ahuntsic de la métropole, compte une toute nouvelle organisation au service des jeunes d'origine italienne qu'elle dessert en quasi totalité. Le lieutenant Joseph de Rosa, de la police montréalaise, en est le fondateur et l'âme dirigeante.

Or, ce dernier s'est vite aperçu que ses jeunes voulaient plus que du soccer, et il fallut bien vite ajouter le hockey au programme des activités. Et les équipes de Pompeï commencent déjà à s'imposer un peu partout. C'est celle de soccer qui représente Concordia, ici aux Jeux, et elle compte parmi les favorites.

De Rosa a même réussi à s'arracher de son travail afin de venir voir évoluer ses jeunes protégés hier. Ajoutons que la présence de son fils, Joseph Jr, au sein de la formation montréalaise n'est pas étrangère à sa visite dans le Nord-Ouest québécois.

Les dirigeants du soccer québécois deviennent ombrageux lorsqu'on ose suggérer que leur discipline ne s'adresse encore qu'à des Néo-Canadiens au Québec. Ils nous prouvent aussitôt, chiffres à l'appui, que si c'était le cas il y a quelques années, ce ne l'est plus du tout aujourd'hui. La meilleure preuve qu'ils puissent nous fournir, c'est que 16 des 18 équipes en lice aux Jeux sont composées presque exclusivement de petits Canadiens français.

Les gens du soccer n'ont pas du tout à rougir de l'influence étrangère, européenne surtout, sur la scène québécoise du soccer. Au contraire, ils devraient en être fiers. Car ils auront contribué dans une mesure incroyable, grâce à un travail incessant, à nous faire découvrir la discipline sans doute la plus populaire au monde, et qui demeure peut-être, la moins dispendieuse en achat d'équipement, et partant, la plus accessible à la majorité des jeunes.

Qu'on compare le coût d'un équipement complet de joueur de hockey, en plus de celui de location de la glace qu'on répartit parmi les joueurs, ou même d'un équipement de baseball, à celui d'une paire de souliers à crampons et de culottes courtes qu'on exige du joueur de soccer, et la comparaison est toute à l'avantage du soccer.

"Il existe cependant des différences fondamentales entre les deux sports, explique Oberdorff, un disciple de Georges

Schwartz, l'animateur par excellence du soccer québécois. Là où le hockey encourage la mise en échec, le soccer la désapprouve, et à mesure que les petits Québécois découvrent le soccer, nous devons surveiller davantage la rudesse inutile".

Les Jeux de Rouyn-Noranda auront permis de constater, une fois de plus, que le soccer se porte très bien merci au Québec. C'est d'ailleurs la seule discipline où toutes les régions sont représentées depuis le tout début de cette grande manifestation, soit à Rivière-du-Loup en 1971 et à Chicoutimi l'an dernier.

Pendant que les Craan et Oberdorff assument la bonne marche de la tinal provinciale, des gars comme Paul Dahito, du Dahomey, étudiant en électronique au Cégep de Rimouski et co-entraîneur de l'équipe de l'endroit en compagnie de Jean-Claude Drapeau, un éducateur physique, ou encore Nick Lombardi, entraîneur de l'équipe de la paroisse Pompeï, les appuient sur le terrain en assurant que les jeunes dont ils ont la responsabilité livreront une lutte loyale et franche, dans la délicate comme dans la victoire.

Le soccer étant un phénomène encore trop nouveau chez nous, il est tout à fait normal qu'on tasse appel à des gars comme Dahito ou Lombardi qui en ont appris les rudiments des leur tendre enfance dans leur pays d'origine, pour l'enseigner aux petits Québécois. Le jour n'est pas loin où les petits deviendront grands et, comme cela se fait au hockey ou au baseball, ils prendront la relève et passeront à leur tour les connaissances acquises à leurs cadets.

Sur la piste de Mouska

ROUYN-NORANDA (A.T.) L'arrivée de Maurice Bruneau, un sympathique citoyen de Charlebourg, n'est pas passée inaperçue hier au Cégep de Rouyn-Noranda, centre administratif des Jeux du Québec. Bruneau, en effet, est confiné à une chaise roulante mais on lui concède déjà la médaille d'or au tir à l'arc. Âgé de 46 ans, il fut atteint de polio très jeune. Le tir à l'arc, lorsqu'il en fit la découverte quelques années plus tard, joua un grand rôle dans sa réhabilitation et il ne cesse depuis d'accumuler des titres à l'échelle du pays. Cette discipline, soit dit en passant, de même que la balle-molle ténissime, dont les

épreuves ont pris fin dimanche dernier, et le parachutisme, qui commence aujourd'hui, sont les seuls sports des Jeux d'été où aucune limite d'âge n'est imposée. Toutes les autres sont réservées aux 19 ans et moins.

Après une demi-journée de pluie et 24 heures de temps froid, le soleil s'est remis de la partie hier, à la joie des jeunes joueurs de crosse qui avaient dû, la veille, se rendre à Macamic, à 42 milles des villes-sœurs, y disputer des matches que des terrains detrempez les avaient empêchés de disputer à Rouyn-Noranda. Ils se sont remis à l'oeuvre, de même

que les joueurs de crosse qui ont pu à nouveau bénéficier des deux terrains qu'on leur consacrait. Le programme n'a donc subi aucun dommage irréparable.

La cafétéria du Cégep, où les plaintes sont très rares grâce à un menu à la fois varié et abondant, aura servi 43.000 repas lorsque les Jeux prendront fin dimanche soir. Aujourd'hui, par un concours de circonstances, on devra y servir 8.000 repas, contrairement à la moyenne quotidienne de 3.000. Quoiqu'un peu moins achalandée, la cafétéria de la polyvalente d'Iberville, située de l'autre côté de la superbe piste d'athlétisme,

fait également sa part. C'est là qu'une salaison locale a vainement tenté, la semaine dernière, de substituer de la viande de cheval à du boeuf, une nouvelle qui a fait la une des quotidiens québécois.

Plusieurs équipes de baseball (des benjamins) et de natation (de 9 à 18 ans) sont arrivées mardi soir aux Jeux même si leur compétition ne commence que ce matin. Le comité organisateur avait prévu ces arrivées hâtives, et aucun problème de logement n'est survenu.

L'ACBA se penchera sur l'affaire Dennis Sobchuk

L'Association canadienne de hockey amateur se réunira vendredi à Toronto pour discuter, "entre autres choses", du cas du jeune hockeyeur de 19 ans, Dennis Sobchuk, des Pats de Regina, qui a signé un contrat de 10 ans et \$1 million avec l'équipe de Cincinnati qui fera son entrée dans l'Association mondiale de hockey en 1974-75.

Jack Devine, président de l'ACHA, a annoncé hier que l'affaire Sobchuk serait discutée à Toronto. Il a dit ne pas être personnellement au courant de la signature du



Dennis Sobchuk, millionnaire à 19 ans...

contrat. "La rumeur voulait qu'il se soit rendu à Montréal il y a une semaine pour signer un contrat mais j'ignorais que c'était maintenant officiel", de dire Devine.

L'ACHA étudiera si Sobchuk peut continuer de jouer pour une équipe amateur, en l'occurrence les Pats, tout en ayant signé un contrat avec une équipe professionnelle.

C'est le vice-président exécutif de la concession de l'équipe de Cincinnati, William O. DeWitt Jr qui a annoncé mardi que le jeune joueur avait signé un contrat de 10 ans pour un salaire de \$1 million avec ce club qui ne porte pas encore de nom. DeWitt avait précisé que le contrat devenait valide en 1974 quand Sobchuk deviendra éligible au repêchage des amateurs.

On sait que l'AMH, qui livre une lutte sans merci à la vénérable ligue Nationale, fait signer des contrats à de jeunes joueurs de moins de 20 ans, contrairement à la LNH qui a signé une entente à cet égard avec l'ACHA. Le LNH d'ailleurs ne cache pas qu'elle ne renouvellera pas l'entente et l'AMH n'est pas tenue de le respecter.

La saison dernière avec les Pats, Sobchuk a été choisi le joueur le plus utile à son équipe dans la ligue de hockey de l'Ouest dont il avait été le deuxième meilleur compteur grâce à 67 buts et 80 passes. Il est étudiant à l'université de la Saskatchewan.

Le jeune homme a signé son contrat après que celui-ci eut été négocié par les avocats montréalais Norm Caplan et Steve Meller.

MARCEL CERDAN, en vacances sur la Côte d'Azur, a annoncé son intention de remonter incessamment dans l'arène. "La boxe me manque. Je ne m'étais arrêté que pour faire un bilan. Je vais remettre les gants", a déclaré Cerdan qui reprendra l'entraînement sous la direction de son gérant, Philippe Filippi.

DANIEL BOUCHARD, gardien de buts des Flames d'Atlanta, a signé un contrat avec cette équipe de la ligue Nationale en même temps que le centre Raynald Comeau, le défenseur Randy Manery et l'ailier gauche John Stewart.

L'URSS continue de dominer nettement les Universiades de Moscou après six jours de compétition. Les athlètes soviétiques ont amassé jusqu'à présent 105 médailles (54-26-25) comparativement à 28 seulement (8-7-13) pour les Américains. Le Canada, pour sa part, a mérité 6 médailles (0-2-4).

L'EQUIPE néo-zélandaise formée de Rod Dixon, Tony Polhill, John Walker et Dick Quax a établi hier un nouveau record du monde du 6.000 mètres relais en un temps de 14 minutes 40,4 secondes. L'ancien record de 14:49,0 avait été établi par une équipe française en 1965.

LA FONDATION Hockey Canada a fait une demande d'annulation de sa charte, selon un avis publié dans la Gazette du Canada. La fondation avait été formée pour réunir des fonds servant au développement du hockey il y a deux ans. Elle a pu recueillir \$500.000 et a plus qu'atteint son objectif, selon le secrétaire de Hockey Canada, Christopher Lang. "Il nous reste encore \$200.000, nous avons chaque année un octroi fédéral et nous retirons encore de l'argent de la série Canada-Russie. C'est pourquoi, il est inutile de garder la charte de la fondation", a-t-il déclaré.

RICK CASSATA, quart-arrière des Rough Riders d'Ottawa, ne pourra probablement pas jouer contre les Alouettes de Montréal, samedi, à cause d'une blessure. Les Rough Riders, qui n'ont pas encore gagné un match cette saison, feront appel à Jerry Keeling qui tentera de conduire les siens à une première victoire en 5 parties.

LE CANADIEN E. McRae s'est classé 14e lors de la première finale des championnats du monde de cyclisme, le kilomètre départ arrêté. Dans cette finale, McRae a réalisé le temps de 1 minute, 11 45/100e secondes. C'est le Polonais Janusz Kierkowaki qui a remporté le titre de champion du monde de cyclisme de San Sebastian, en 1:07.51. Il a devancé le Soviétique Edouard Rapp, champion du monde en 1970, et le jeune Hollandais Hermann Ponsteen.



ROB RON RITZAR, qui a couru un mille d'exercice en un temps remarquable de 1:59,4 ces jours derniers devant son conducteur Keith Waples, est parmi les champions ambleurs qui participeront au Prix d'Été de \$130.000 à la piste Blue Bonnets dimanche après-midi.

QUAND CE N'EST PAS ORDINAIRE, C'EST EXTRA.

LABATT EXTRA
la liqueur de malt
brassée pour votre plaisir.

BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

Radio-télévision

QUEL POSTE ÉCOUTEZ-VOUS?

par Albert Brie

La semaine dernière, l'agence BBM (Bureau of Broadcast Measurement) rendait publics les résultats du sondage effectué au cours du mois de juillet relativement à l'écoute radiophonique.

La méthode de sondage de BBM a quelques particularités qu'il est utile de connaître. L'agence fait parvenir un questionnaire par la poste à environ 2.000 personnes de différentes conditions sociales et économiques. Quand nous disons personnes, nous entendons "individus" et ils peuvent avoir entre sept et 77 ans. L'échantillonnage permet ensuite de faire des projections qui valent pour la totalité des auditeurs.

Les résultats nous ont appris que la station CKAC était en tête du peloton avec 776.900 auditeurs. Elle élargit à son avantage l'écart qui la séparait de CJMS et de CKVL, ses rivales les plus acharnées. Son avance est d'autant plus grande qu'elle a augmenté son auditoire de près de 80.000 entre mars (date du dernier sondage BBM) pendant que ses plus proches concurrents accusaient une diminution. D'après les chiffres, on peut émettre l'hypothèse que CKAC a surtout fait ses gains aux dépens de CKVL et CJMS.

Les trois meneurs dans la faveur populaire sont des postes francophones. Ils auraient atteint en juillet près de deux millions d'auditeurs. Cependant les quatrième, cinquième, sixième et septième places sont détenues par des stations anglophones. Ce sont dans l'ordre: CKGM, CJAD, CFQR et CFCF qui jouiraient d'un auditoire évalué à près de 1.650.000 paires d'oreilles.

A ce point des statistiques, on peut déjà tirer une conclusion, savoir que toutes proportions gardées la clientèle de la radio anglophone dépasse dans une large mesure celle dont le français est la langue maternelle.

La radio d'Etat de langue française aurait rejoint en juillet 314.100 auditeurs, alors qu'en mars elle en aurait intéressés 392.400. C'est un recul d'importance que l'on pourrait peut-être attribuer au fait que son changement de programmation, alors qu'arrive l'été, dérouta nombre de ses fidèles. On peut supposer qu'il y a peut-être 25% de l'auditoire qui a des habitudes d'écoute et qui accepte mal qu'on les altère brusquement.

CKVL-FM a fait un bond en avant durant l'été. Le nombre de ses auditeurs est passé de 209.200 en mars à 268.000 en juillet. L'opération "solid gold" s'est donc avérée une réussite.

"La vie amoureuse de Jésus"
Le Vatican critique le gouvernement danois

CITE DU VATICAN (AFP) — "L'Observateur Romano" a critiqué sévèrement lundi la décision de M. Niel Matthiasen, ministre danois des Affaires culturelles, qui a répondu aux requêtes demandant le retrait de la participation de l'Etat danois au financement du film "La vie amoureuse de Jésus", qui selon le quotidien du Vatican "offense la personne du Christ".

"Il est déconcertant, pour ne pas dire intolérable, déclare le quotidien du Saint-Siège, que les autorités démocratiques ne croient pas qu'il soit de leur devoir de soutenir la plus sacrée, la plus haute des valeurs de liberté spirituelle d'un peuple: la foi de tous".

Les nombreuses manifestations de protestations qui ont eu lieu au Danemark contre ce film, poursuit en substance le quotidien, sont l'expression de la conscience civile et chrétienne qui anime le peuple danois auquel les autorités ont répondu en refusant le dialogue.

De son côté, le ministre danois des Affaires culturelles,

M. Niel Matthiasen, a déclaré, au cours d'une interview télévisée, que le soutien financier de 600.000 couronnes (environ \$100.000) accordé au film du metteur en scène danois Jens Joergen Thorsen, traitant de "La vie amoureuse de Jésus", sera retiré si le film se révèle, une fois terminé, blasphématoire et viole ainsi la loi danoise.

Toutefois, a précisé le ministre, cet appui ne peut être d'ores et déjà retiré, car il s'agirait alors d'une intervention arbitraire contre la liberté en matière de création artistique.

CHOM qui s'adresse surtout à la jeunesse a connu un léger recul. Quant à CBM, il a fait une chute très marquée. En mars 216.700 personnes syntonnaient cette radio d'Etat anglaise. En juillet, ce fut presque la débandade: 146.200 auditeurs persévéraient à l'écouter. La raison de cette rétrogradation de sympathie dans l'esprit des auditeurs est à rapprocher de celle qui a joué dans le cas de CBF.

Quant à CKLM, il loge en quatorzième place avec 132.900 auditeurs. Hélas! sa situation à l'extrême bout de la bande, ne permet pas à cette station de lutter à armes égales contre des concurrents mieux placés.

La direction de CKAC attribue son succès à plusieurs facteurs dont le principal ressort à son souci d'informer son public souvent et dans les plus brefs délais. Cette politique a eu pour effet de drainer un grand nombre d'auditeurs qui attendent de la radio de satisfaire leur curiosité dans ce qu'elle a de plus élémentaire, de plus quotidien comme de plus spectaculaire, avec le minimum de détails et le maximum de crédibilité.

La recette est toute simple mais il fallait y penser.

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI
Le Dernier Tango à Paris
Marlon Brando
Admission \$4
8610 St-DENIS 388-4210
Lun ou Vend. 7:00-9:15
Sem. - Dim. 2:15-4:40 - 7:00-9:15

"Premier prix Cannes 69" 18 ans
EASY RIDER
CINÉMA 7 art
Peter Fonda / Jack Nicholson
Premier prix Cannes 70
3180, rue Belanger 722-0302

La Compagnie des deux chaises présente
ÉCOUTE TON PÈRE QUAND TA MÈRE DERNIÈRES TE PARLE
avec le Théâtre du Bonhomme Sept-Heure
Prix \$3.00 (Étudiants \$2.00) SALLE CLIMATISÉE
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST. AVENUE DES PINS - 845-7277

un SACRÉ bon film! 14 ANS
Gilles LATULIPPE
DANS SON PREMIER GRAND FILM
Ah, Si Mon Père M'en Voulait...
MARCEL SABOURIN-LOUISE TURCOT-DARRY COWL COULEUR
Le PARISIEN 488 St-Cath. 861-2887
VERSAILLES 7263 Sherbrooke S. 352-4828
LAVAL Centre Richelieu 888-8288
GREENFIELD PL. 81 Greenfield Park 871-8123
autres: IMPERIAL - St-Jean VENUS - Joliette CAPITOL - Beauharnois PALACE - Granby Du NORD - St-Jerome MASKA - St-Hyacinthe

Gilles Vigneault
théâtre du nouveau monde du 12 au 23 septembre
84 o. ste-catherine Rés 861-0563

la butte
23 août au 3 sept. 1973
YVON DESCHAMPS
LA BUTTE à MATHIEU
VAL DAVID — Tél. 819-322-2248

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
• Expression corporelle
• Danse contemporaine
Aucun prérequis Tarif: \$12 par mois
Automne 1973
Renseignements: 273-2213

Cinéma ODEON SALLES CLIMATISÉES
STANLEY KUBRICK
ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON Ce soir 7:00-9:30
931-3313

14 ANS
ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST DE SERGIO LEONE
le DAUPHIN
REMBERT PIERRE D'IBERVILLE 721-6500

le complet: TUEUR DE GAULLE DÈS DEMAIN POUR TOUS
le meurtrier: son salaire: 1/2 MILLION DE DOLLARS
CHACAL
DELPHINE SEYRIG MICHEL LONSDALE EDWARD FOX
"DERNIER JOUR" "PAS VU... PAS PRIS..." "101 DALMATIENS"
BERRI
ST DENIS, STE CATHERINE 878-2024

DÈS DEMAIN POUR TOUS
Une Satire féroce et drôle sur la vie des banlieusards condamnés aux transports à perpétuité!
Gérard Pires
elle court elle court la Banlieue
le DAUPHIN REMBERT PIERRE D'IBERVILLE 721-6500
"DERNIER JOUR: LA MÉPRISE"

LE DRAME IMPLACABLE DE L'HÉRÉDITÉ!
une femme peut-elle renier sa mère et rejeter son enfant?
petits anges noirs
couleurs
COMPLÈMENT DE PROGRAMME
PAPINEAU L'AVL GREENFIELD PARK VERSAILLES
"LA GÉNÉRALE" en couleur
2e SEMAINE GREENFIELD PARK 871-8123
CINÉMA LAVAL 688-8200 PAPINEAU 521-6853 VERSAILLES 352-4020
REGAL 322-7030 CINÉMA VIAU 689-3866 COMMODORE 334-8560

Tous les hommes rêvent d'un idéal de femme. Scott part à sa recherche.
14 ANS
DAVID SELBY dans U-TURN
aussi MAUD ADAMS GYROWAN
un film de GEORGE KACZENDER
Choisi comme film d'entrée officiel du Canada au Festival de Berlin.
A L'AFFICHE!
Horaire: 12.45, 2.25, 4.05, 5.45, 7.30, 9.15 p.m.
AVENUE
1224 GREENE AV. 937-2747

COMMENÇANT DEMAIN
Engagement exclusif: ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal

GAGNANT PRIX de la CRITIQUE NEWYORKAISE
MEILLEUR
• FILM
• DIRECTEUR
• SCENARIO
• VEDETTE Liv Ullmann
Ingmar Bergman's **CRIS AND WHISPERS**
Laissez-passer et cartes Age d'Or non valables
Soir 7:30-9:30 Dimanche 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30
CINÉMA 489-5559 FESTIVAL 525-8600
5550 Sherbrooke w 1206 St. Catherine e

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
le nouveau phénomène du film
terreur en Mandchourie
UN 2ième FILM EN COULEUR A CHAQUE CINÉMA
CANADIAN 523-5180 JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 575-2174 PLAZA 274-6155

POUR TOUS
TOUT LE MONDE IL EST BEAU TOUT LE MONDE IL EST GENTIL
Un film de JEAN YANNE
12:00-2:00 6:00-8:00-10:00
ENCOLEURS 3e SEM.
FLEUR DE LYS 858 est. Ste. Catherine 288-3303 CINÉMA DE PARIS 900 O. STE CATHERINE 861-2996

LES GRANDS SPECTACLES CCA 1973-74
POUR LA 31e SAISON, CCA A CHOISI POUR VOUS DES SPECTACLES COMME VOUS LES AIMEZ HÂTEZ-VOUS DE FAIRE VOTRE CHOIX ET ÉCONOMISEZ 15%
(minimum 8 spectacles - première seul. et dates suivies d'un astérisque*)
Vous payez le plein prix si vous achetez moins de 8 spectacles.
Centre Sportif de l'Université de Montréal
CHOEUR DE L'ARMÉE ROUGE 5-6-7-8 sept. (8:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4; Mat. dim. 9e sept. (2:30 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$3.
Wilfrid-Pelletier - 8:30 p.m. (ou tel qu'indiqué)
CHOEUR BAYER (160 chanteurs avec arch. symph.) lun. 1er oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
ORCHESTRE VIENNOIS JOHANN STRAUSS 2 programmes différents: jeu. 25 oct. et lun. 29e oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
PHILHARMONIQUE DE LENINGRAD mar. 27 nov. (soliste Slobodyanki) mer. 28e nov. (soliste Spivakov) \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
BALLETS SIBÉRIENS KRASNOIARSK (75 danseurs) jeu. ven. 13-14 déc. (8:30 p.m.) - sam. 15 déc. (6:00 & 9:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
PETITS CHANTEURS DE VIENNE dim. 31 mars (8:00 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.
FESTA BRAZIL lun. mar. mer. 1-2-3 avril \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.
ÉTOILES DU BOLSHOI 17 au 23 juin \$12, \$10, \$7, \$5, \$4.
Théâtre Maisonneuve - 2:30 p.m.
VLADIMIR SPIVAKOV (violoniste) dim. 9 déc. \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
DAVID OISTRAKH (violoniste) dim. 24 fév. \$9, \$7, \$6, \$4.
MARINA MDIVANI (pianiste) dim. 17 mars \$7, \$6, \$4, \$3, \$2.
Théâtre Maisonneuve - 8:30 p.m. - \$7, \$6, \$4, \$3, \$2
ENSEMBLE NATIONAL DU PAKISTAN ven., sam., dim. 9-10-11 nov.
MARIO ESCUDERO (guitariste flamenco) lun. 19 nov.
ALEXANDRE SLOBODYANKI (pianiste) lun. 17 déc.
COMPAGNIE DE DANSE ELETTO POMARE ven., sam., dim. 11-12-13 janv.
THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE 22, 23, 24, 25 et 27 janv.
MAREK JABLONSKI (pianiste) lun. 4 fév.
DANSEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE lun., mar., mer. 11-12-13 fév.
Théâtre Port-Royal - 8:30 p.m. - \$7, \$5, \$4
ENSEMBLE TIZIANE ZAMFIR DE ROMANIE 3 au 8 déc.
YASS HAKOSHIMA (mime japonais) dim. 17 mars.

La Foudrière
Théâtre des marionnettes
PIGRASSE, ROI DE LA MAGIE
14 ans
mercredi, 19 hrs
vendredi, 19 hrs
Sauf le 23 - Adultes \$1.23
MINIS OPÉRAS DuMAURIER
TOUS LES DIMANCHES
avec ROBERT SAVOIE
Billets en vente au Sheraton
Mont-Royal, Suite G20
Réservations: 526-0821
Sur scène
PRIVATE LIVES
de Noël Coward
avec Jeanine Bouabien

Ter août au 2 sept.
LE GROUPE DE LA PLACE ROYALE
Théâtre Centaur
453, rue St-François-Xavier (Vieux-Montréal)
Réservations: 861-3059 (jour) 288-6315 (soir)
une soirée de danse contemporaine \$3.50
mer.-dim. 20 h \$2.00
Étudiants (métré Place d'Armes)

18 ans adultes
festival de films érotiques de new york
8e SEM.
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ
HORAIRE: MIDI - 2h 4h - 6h - 8h - 10h
Tél. 878-1451
VENDOME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS
1748 Berners 277-4145
OUTREMONT

le théâtre des marguerites inc.
QUADRILLE
Sacha Guitry
BEATRICE PICARD GUY PROVOST HELENE LOISELLE PIERRE DUPRESNE ANNE VILLENEUVE GEORGES CARRERE
10 DERNIÈRES
MARDI MERCREDI JEUDI à 9:00 hrs
SAMEDI (2 spectacles) 7:30 hrs et 10:30 hrs
DIMANCHE 7:30 hrs
RELACHE pour étudiants (le dimanche seulement)
LUNDI ET VENDREDI
Admission \$3.00 (plus taxe) Samedi \$3.50 (plus taxe)
Billets en vente au guichet pour informations ou réservations 377-3223 (Trois Rivières).

AIR CLIMATISÉ
SALLE RESNAIS
CE SOIR: FRITZ LE CHAT
DEMAIN Catherine DENEUVE Marcello MASTROIANNI
LIZA
Un film de Marco FERRERI

5 MOIS
PIERRE RICHARD MIREILLE DARCI
le grand blond avec une chaussure noire
YVES ROBERT

Carrières et Professions

Une école privée
demande un
professeur de matières commerciales
(sec. V)
Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:
Case 2082, Le Devoir, Montréal

SURVEILLANT (E)
DEMANDÉ (E)
Nous sommes à la recherche d'un(e) surveillant(e) de jour, pour le Service des Soins Infirmiers, pour un hôpital de 400 lits.
QUALIFICATIONS REQUISES:
1- Infirmière autorisée ou infirmier diplômé.
2- Expérience antérieure ou préparation reconnue dans le domaine administratif.
3. Baccalauréat en Nursing ou certificat en administration.
4. Expérience dans les différentes unités et spécialités.
Toute demande doit être faite par écrit au:
Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph,
150, av. Rouleau,
Rimouski, P. Qué.

Université du Québec à Montréal
DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES
Poste
Chargé de cours pour enseigner un cours d'Ecologie animale avancée (niveau 2e cycle) dès la mi-septembre.
Qualification
Ph.D.
Faire parvenir le curriculum vitae au:
Département des Sciences Biologiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal 101

Université du Québec à Montréal
DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES
Poste
Chargés de cours pour enseigner 5 charges de Biologie cellulaire I (Cytologie et Histologie) (niveau 1er cycle).
Qualification
Maîtrise en sciences minimum.
Faire parvenir le curriculum vitae au:
Département des Sciences Biologiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal 101

Université du Québec à Montréal
DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES
Poste
Professeur à plein temps.
Spécialisation: Invertébrés (Entomologie, limnologie, arthropodes).
Qualifications
Ph.D., expérience de recherche et intérêt pour l'écologie.
Traitement
Selon l'échelle de salaires de la convention collective des enseignants présentement en vigueur à l'UQAM.
Faire parvenir le curriculum vitae au:
Département des Sciences Biologiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal 101

BIBLIOTHÉCAIRE TECHNIQUE
SOQUIP, (LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES), 3340, DE LA PÉRADE, STE-FOY, QUÉ. RECHERCHE LES SERVICES D'UN BIBLIOTHÉCAIRE TECHNIQUE.
FONCTIONS:
DIRIGER LE CENTRE DE DOCUMENTATION D'UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE;
ASSURER L'ACQUISITION, LE TRAITEMENT ET LA MISE SUR INFORMATIQUE DES DOCUMENTS.
QUALIFICATIONS:
ÉTUDES EN BIBLIOTHÉCONOMIE; OU EXPÉRIENCE ÉQUIVALENTE.
SALAIRE À DISCUTER.
TOUTE DEMANDE SERA TENUE CONFIDENTIELLE.
FOURNIR CURRICULUM VITAE AU:
DIRECTEUR DU PERSONNEL,
SOQUIP,
3340, DE LA PÉRADE,
STE-FOY, QUÉ. G 1X 2N7

TRAVAILLEURS SOCIAUX PROFESSIONNELS
La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa, une agence sociale semi-privée, semi-publique, oeuvrant dans le domaine du bien-être de l'enfance, requiert les services de travailleurs sociaux avec formation professionnelle, d'expression française et possédant une bonne connaissance de l'anglais.
Le salaire de base pour une maîtrise est de \$10,437 par année. Les bénéfices marginaux sont généreux.
Pour de plus amples renseignements, ou pour faire demande d'emploi prière de communiquer par écrit, en incluant qualifications professionnelles et expérience:
Coordonnateur du personnel
Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
1370, rue Bank
Ottawa, Ontario K1H 7Y3

Laval School Board
Poste:
Institutrice de 3e année
Exigences:
— Brevet d'enseignement (Brevet A).
— Être francophone.
— Au moins 3 ans d'expérience.
— Connaissances des méthodes d'enseignement de langue seconde seront appréciées.
Fonctions:
— Enseignement du programme de 3e année entièrement en français à des élèves anglophones.
— L'enseignante devra en plus enseigner le français comme langue seconde à un groupe d'élèves anglophones suivant un programme anglais.
Pour formule de candidature et rendez-vous, s'adresser à:
R.G. Smith, M.A.
Directeur général
Laval School Board
4351 ouest, rue Notre-Dame
Chomedey, Laval, Qué.
Tél.: 688-6440

AGENT DE RECHERCHE
Le poste
Conception et développement de projets de recherche sur les problèmes urbains, en collaboration avec les administrations municipales et provinciales. Les tâches comprendront l'appréciation des besoins de recherche dans les diverses régions du pays, la conception et la négociation de projets, la rédaction de rapports et l'administration d'un programme de subventions à la recherche.
Le candidat
Possèdera une solide formation en sciences sociales jointe à une expérience de travail en recherche ou en administration publique, de préférence au niveau municipal ou provincial. Devra pouvoir s'exprimer clairement par écrit et en discussion. Possèdera une bonne connaissance de l'anglais, ou sera disposé à l'acquiescer rapidement.
Salaire jusqu'à \$18,000 selon l'expérience.
Soumettre curriculum vitae détaillé avant le 7 septembre au:
Directeur,
Conseil canadien de recherches urbaines et régionales,
Suite 511, 151, rue Slater,
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

VILLE DE SAINT-LAURENT
INGÉNIEUR CIVIL
EXIGENCES:
— Bilingue.
— Minimum de 5 ans d'expérience comme ingénieur en structure.
— Membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec.
GENRE DE TRAVAIL:
— Vérification des structures de toutes demandes de permis de construction.
— Calcul et conception de divers travaux municipaux, tels que égout, aqueduc, pavage, traitement, etc...
AVANTAGES MARGINAUX:
— Vacances, assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire, fonds de pension, etc...
SALAIRE:
— Selon l'expérience et les qualifications du postulant.
Adressez votre curriculum vitae le ou avant le 4 septembre 1973 à:
Ville de Saint-Laurent
Service du Personnel
777, Boulevard Laurentien
Saint-Laurent 379, P.Q.

LE COLLÈGE ALGONQUIN (OTTAWA)
recherche
des PROFESSEURS de LEVÉS et CARTOGRAPHIE
LEVÉS — CONCOURS No 170-73
Le Collège recherche un professeur francophone et un professeur anglophone.
Le travail consiste à enseigner les Levés aux niveaux de technicien et de technologue dans les programmes français et anglais du Collège.
Les candidats doivent avoir une bonne formation théorique et pratique en Levés et détenir un Certificat provincial ou canadien de levés de terrain.
CARTOGRAPHIE — CONCOURS No 171-73
Le Collège recherche un professeur pour enseigner la Cartographie au niveau de technicien dans le programme anglais. Les candidats doivent avoir une bonne formation théorique et pratique en Cartographie et bien connaître les méthodes de Levés généraux et de Cartographie.
DATE D'ENTRÉE EN FONCTIONS:
septembre 1973.
Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants:
Maître \$9,800 - \$16,900
Maître associé \$9,200 - \$15,800
Maître adjoint \$8,800 - \$13,900
Veuillez préciser vos titres et expérience dans la demande que vous ferez parvenir au:
Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA K2G 1V8
au plus tard le 31 août 1973.

RÉDACTEUR ET AGENT D'INFORMATION
Le poste
Conception et production de publications visant à diffuser et à interpréter les résultats de la recherche dans le domaine des affaires urbaines au Canada. Rédaction et révision de compte-rendus de recherches et de conférences. Responsabilité de l'information sur les activités du Conseil.
Le candidat
Doit avoir l'habitude de préparer des rapports et des articles substantiels et lisibles, une connaissance pratique des moyens de communication adéquats et la capacité d'éditer des publications à intervalles réguliers. Une bonne connaissance des affaires urbaines est très souhaitable, de même qu'une facilité d'expression écrite en anglais. Salaire en fonction de l'expérience.
Soumettre un curriculum vitae détaillé et des exemples de son travail de rédaction avant le 7 septembre au:
Directeur,
Conseil canadien de recherches urbaines et régionales,
Suite 511, 151, rue Slater,
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCOTES
requiert les services d'un
RÉGISEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT
CONCOURS 5-73
ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services des finances et de l'équipement il est responsable des services de l'équipement, de l'entretien préventif, physique, ménager, de la sécurité des immeubles de la commission, dirige le personnel ouvrier (y compris les contremaîtres), évalue le personnel sous sa responsabilité et accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un certificat de qualification valide et une expérience diversifiée dans le champ de l'équipement.
TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.
Faire parvenir son "curriculum vitae" le ou avant le 29 août 1973 à 16,30 heures, à:
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCOTES
A/S Bureau du Personnel,
500, boul. d'Auteuil,
Duvrigny, Laval, P.Q.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Cet officier de l'administration devra voir aux services requis par le Conseil des Gouverneurs et ses comités; mettre sur pied et maintenir le système voulu de dossiers; communiquer à l'assemblée de l'Université, au besoin, les politiques, les plans et les décisions adoptés par le Conseil des gouverneurs.
Le secrétaire du Conseil sera aussi responsable du programme de développement. Il s'agira d'abord de dresser ce programme surtout dans le secteur des legs, des dons spéciaux, des noms spéciaux.
L'officier remplissant ces deux fonctions sera sous l'autorité directe du recteur, et il devra entretenir des rapports étroits avec les autres bureaux et comités de l'Université.
On exige la facilité dans l'anglais et le français. Les candidats doivent posséder un grade universitaire, et préférence sera accordée aux diplômés de l'Université Laurentienne.
Echelle du salaire: \$13,000 à \$17,500
Les intéressés enverront un résumé de leurs qualifications et de leur expérience au:
Recteur,
Université Laurentienne
SUDBURY, Ontario.

La Commission Scolaire de Valleyfield
Offre d'emploi
PRINCIPAL À L'ÉLÉMENTAIRE
École: St-Timothée (St-André et Marie-Rose)
Nombre d'élèves: environ 515.
Attributions:
Sous l'autorité du directeur général, il assume la responsabilité de son école. Il organise celle-ci du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activité de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la Commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.
Qualifications:
— Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation.
— Une formation exigeant au moins 15 ans de scolarité.
— Une expérience minimum de 5 ans dans l'enseignement.
— Une formation en administration scolaire serait un avantage.
Traitement:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (document no 1).
Entrée en fonction: Immédiate.
Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, devant parvenir d'ici le 7 septembre 1973 à l'adresse suivante:
Directeur du personnel
C.S.R. Salaberry
47 Perreault
Valleyfield, Qué.

COMPTABLE
avec expérience pour agir comme technicien pour bureau de comptables agréés.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Jean-Claude Legault
St-Georges, Hébert & Cie
401 est, boul. St-Joseph
Montréal 176.

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

COMPTABLE
avec expérience pour agir comme technicien pour bureau de comptables agréés.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Jean-Claude Legault
St-Georges, Hébert & Cie
401 est, boul. St-Joseph
Montréal 176.

On recherche les services de
DEUX INFORMATIENS ANALYSTES
Fonction:
Travailler avec des bibliothécaires professionnels et d'autres experts à l'implantation d'un Centre d'Informatique Documentaire pour les Bibliothèques d'Enseignement du Québec (CIDBEQ), projet approuvé par le ministère de l'Éducation.
Exigences:
Posséder une formation universitaire et une bonne connaissance du français et de l'anglais ou une expérience jugée équivalente, de préférence au niveau de l'informatique documentaire.
Le salaire et les conditions de travail:
À discuter.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Jean-M. Bernard Léveillé
Directeur par intérim du projet CIDBEQ
La Centrale des Bibliothèques
1685 est, rue Fleury
Montréal 359, Qué.
Tél.: (514) 381-8891

Collège de Thetford Mines
BESOIN IMMÉDIAT
Professeur en éducation spécialisée
pour faire partie d'une équipe multidisciplinaire en éducation spécialisée.
Qualifications requises:
— psycho-éducateur ou
— ergothérapeute ou
— éducateur de groupe ou
— ou
— qualifications jugées équivalentes
— EXPÉRIENCE EN INSTITUTION SOUHAITABLE.
Tâche:
Cours de techniques d'activité animation.
Traitement:
Selon les échelles du décret tenant lieu de convention collective.
Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience le plus tôt possible à:
GÉRARD LEMAY
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1

Le Cegep de Victoriaville
recherche des
professeurs à son pavillon du Meuble et Bois
ouvré pour les départements suivants:
1- ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE LA FABRICATION
Exigences:
— Avoir un minimum de 10 ans d'expérience industrielle dans la fabrication générale du meuble.
— Avoir déjà agi comme contremaître ou dirigé des subalternes dans une usine de fabrication.
— Connaître les modes de construction de meubles.
— Avoir des connaissances dans le tournage et sablage industriels (non obligatoire mais souhaitable)
— Avoir de la facilité à communiquer des connaissances.
2- DÉPARTEMENT DE SABLAGE
Exigences:
— Avoir un minimum de 10 ans d'expérience industrielle dans le sablage des bois solides et plaqués.
— Avoir déjà agi comme contremaître ou dirigé des subalternes dans une section de sablage.
— Avoir de la facilité à communiquer des connaissances.
— Connaître toutes les techniques du sablage.
— Connaître les problèmes majeurs causés par un mauvais sablage.
3- DÉPARTEMENT DE BLANCHISSAGE ET DE PRÉPARATION (DÉBITAGE)
Exigences:
— Avoir un minimum de 10 ans d'expérience industrielle dans un département de blanchissage et de préparation.
— Avoir déjà agi comme contremaître ou dirigé des subalternes dans département de préparation.
— Connaître les principes du séchage et le fonctionnement du séchoir à bois.
— Manipuler avec facilité les équipements utilisés pour le blanchissage du bois.
— Avoir de la facilité à communiquer des connaissances.
Traitement:
Selon l'échelle de rémunération des enseignants.
Toute candidature doit être soumise par écrit à:
Paul-André Dufresne,
Adjoint au D.S.P.,
École du Meuble et Bois ouvré,
C.P. 306,
Victoriaville, Qué.
Tél.: 1-819-758-1531

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

DIRECTEUR DU PERSONNEL et homme d'affaires!

Notre client est une entreprise manufacturière avec siège social à Montréal. Cette société distribue une gamme variée de produits industriels.

Sous la direction du président et en tant que membre à part entière du comité de direction, le directeur du personnel assumera la direction des activités de gestion de ressources humaines dans les secteurs suivants: organisation, planification des effectifs, perfectionnement des employés, recrutement, rémunération et autres formes d'avantages marginaux. Un traitement des plus intéressants se rattache à la fonction et son titulaire sera éligible à un régime de participation aux bénéfices.

Nous invitons les candidatures de cadres dont le profil de carrière démontre une expérience de gestionnaire en ressources humaines doublée d'une expérience d'homme d'affaires. Leurs réalisations concrètes en ce domaine seront un facteur décisif dans la sélection. Leur compétence professionnelle aura été acquise au sein d'entreprises manufacturières et couvrira les différentes fonctions de la gestion du personnel.

Veillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à monsieur Jean-Pierre Bourbonnais, 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 109, sous le dossier 226.

Rourke, Bourbonnais & Associés

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

CONTRÔLEUR

Salaires à discuter. Poste à Montréal.

Une importante entreprise de fabrication et de distribution de matériel pour la manutention et le contrôle des stocks recherche un comptable d'expérience.

Le poste offre d'excellentes possibilités d'avenir. De préférence, le candidat répondra aux conditions suivantes:

- âgé de 27 à 40 ans
- titulaire d'un diplôme en comptabilité (C.A., R.I.A., C.G.A., etc.)
- au moins deux ans d'expérience de cadre en comptabilité
- intéressé à participer aux prises de décision aux échelons supérieurs

- aptitude à déléguer
- bonne connaissance pratique du contrôle budgétaire, du crédit et de la perception, du traitement électronique de l'information, de l'analyse et de la révision des systèmes, de la préparation et de l'interprétation des rapports financiers et des rapports d'exploitation.

Le contrôleur aura la responsabilité de la comptabilité générale et de la comptabilité des coûts, des services de finance, de crédit et de bureaux.

Les offres de service seront traitées en toute discrétion. Joindre un curriculum complet et adresser, sous pli portant l'inscription "Dossier no 177", à:

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

LE SYNDICAT DE QUÉBEC

Le Syndicat de Québec recherche deux professionnels pour assister le directeur du personnel dans l'exercice de ses fonctions. Les deux postes offerts intéresseront des diplômés universitaires ayant acquis une certaine expérience sur le marché du travail et qui sont prêts à relever des défis de taille et à accepter des responsabilités importantes.

1) Agent de la gestion du personnel

Fonction: Il est responsable au directeur du personnel pour la direction de l'ensemble des activités propres au secteur de l'emploi et pour la direction du secrétariat du service.

Responsabilités: il participe à l'élaboration (planification et organisation) et à l'évaluation des politiques, procédures et règlements relatifs au personnel de l'entreprise; il assiste les divers niveaux de direction dans l'application des politiques, procédures et règlements visant à la gestion efficace du personnel et est plus particulièrement responsable de:

- l'analyse et la description des tâches;
- l'analyse et la planification des besoins en personnel;
- les mouvements de personnel;
- le recrutement, la sélection et l'embauche;
- la classification, la rémunération et les bénéfices marginaux;
- les dossiers du personnel;
- l'application de la convention collective.

il dirige et évalue le personnel affecté au secrétariat du service; il collabore étroitement avec l'agent de la formation; il exerce une autorité fonctionnelle dans son champ de responsabilités sur les assistants-gérants;

Qualifications requises:

Bacc. en relations industrielles ou en administration (option personnel). Deux années d'expérience au cours desquelles le candidat a pu se familiariser et démontrer sa compétence à l'égard de l'ensemble des responsabilités qui lui seront confiées. Initiative et sens des responsabilités.

2) Agent de la formation

Fonction: Il est responsable au directeur du personnel pour la direction de l'ensemble des activités propres au développement des ressources humaines de l'entreprise.

Responsabilités: il participe à l'élaboration (planification et organisation) et à l'évaluation des politiques, procédures et règlements relatifs au personnel de l'entreprise; il assiste les divers niveaux de direction dans l'application des politiques, procédures et règlements visant au développement des ressources humaines à l'emploi et est plus particulièrement responsable de:

- l'accueil des nouveaux employés;
- l'évaluation des emplois;
- l'évaluation du personnel;
- la détermination des besoins en formation, perfectionnement et information;
- l'organisation, l'administration et, au besoin, l'animation des programmes pouvant le mieux répondre à ces besoins.

il collabore étroitement avec l'agent de gestion du personnel; il exerce une autorité fonctionnelle dans son champ de responsabilités sur les assistants-gérants.

Qualifications requises:

Bacc. en relations industrielles, administration (option personnel), psychologie ou orientation. Expérience pertinente en formation auprès des adultes. Connaissance des diverses méthodes et techniques de communication. Pour chacun de ces deux postes, le salaire sera déterminé en fonction des qualifications, de l'expérience et de la compétence des candidats.

Les offres de services devront être formulées par écrit et parvenir au Service du Personnel avant le 30 août 1973. Les candidats devront mentionner lequel des deux postes les intéresse, faire part des raisons qui motivent leur candidature et joindre un curriculum vitae complet. Le tout devra être adressé comme suit:

Le Syndicat de Québec, Ltée
a/s Directeur du personnel
405 Est, St-Joseph
Québec 2, Qué.

et porter la mention "Personnelle et confidentielle".

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le poste.
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots.
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun.
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

GARDIENNE, enfant 2 ans, 5 jours par semaine, quartier Ahuntsic. Tél: 336-0439 ou 388-7077. 25-8-73

AIDE FAMILIALE demandée, doit faire cuisine, lundi au vendredi, 3 enfants, références. Bon salaire. Tél: 873-5307. 25-8-73

DAME RESPONSABLE, pour prendre soin garçon de 6 ans, légers travaux domestiques, 2.00 p.m. à 8.00 p.m. lundi au vendredi. Références. Ile des Soeurs. Carole 875-7050 poste 264, ou 481-1893 soir. 30-8-73

CENTRE LOISIRS et sports d'hiver pour 24 à 30 personnes. Site magnifique dans Laurentides. Prix très raisonnable. Tél: 1-835-2401. Pasteur Beaudon. 24-8-73

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 Beaubien est, tel: 276-9067. 1-11-73

MOBILIER DE CUISINE, style futuriste, métal chromé et cuivre de couleur or, 4 fauteuils, valeur \$400, pour \$200. Tél: 1-795-3244. 27-8-73

MEUBLES teck de cuisine: 4 chaises vernies, foncées, modernes, fond jute naturelle neuve, table ronde avec rallonge. 875-4311, local 540 ou 631, Jean-Louis. 29-8-73

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morr, J.O. jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

ANTIQUITES À VENDRE

VASTE MAGASIN d'antiquités, mérite visite, grand choix, tables réfectoire, armoires, buffets, etc. canadiens et autres. Bas prix, ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél: 435-4350. 1-9-73

AUTHENTIQUE MEUBLES québécois en pin, du XVIII et XIX siècles: armoires, buffet, deux-cors, bahuts, commode, coffres, tables, chaises. Tél: soir 584-2631. 27-8-73

APPARTEMENTS À LOUER

ST-LEONARD, haut de duplex, 4 1/2 chauffé, ménage fait. Bas de triplex, chauffé, 8 1/2 avec sous-sol et garage fourni. Bachelors inclus si désiré. Information 729-6458 ou 352-7403. 25-8-73

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE pour PRÉSIDENT

Notre client, une importante société au centre-ville, recherche une secrétaire sténo-dactylo bilingue.

- Une excellente maîtrise du français et de l'anglais écrits et parlés;
- avoir une bonne culture générale;
- disponibilité;
- maturité.

Salaires ouverts
Pour une entrevue confidentielle communiquer avec:
M. Pierre de Rouin,
866-7989

"Cabinet Conseil en gestion de ressources humaines et de relations du travail". 25-8-73

VILLE DE SAINT-JEAN

OFFRE D'EMPLOI - responsable du secrétariat

FONCTIONS

- Responsabilité du secrétariat;
- Embauchage du personnel dudit secrétariat;
- Établir les objectifs et les priorités de travail;
- Distribue le travail aux employés concernés;
- Établir les standards de qualité et de quantité de travail;
- Emet des directives concernant le travail à effectuer;
- Évalue le rendement du personnel et la conduite des employés;
- Peut recommander des mesures disciplinaires;
- Voit à ce que le travail soit effectué et que les directives soient observées;
- Dirige les employés du "pool" de secrétaires et de téléphoniste;
- Prépare le budget du service;
- Participe à l'élaboration de politiques;
- Participe aux assemblées du bureau de direction et a droit de parole, prépare l'agenda et les procès-verbaux des assemblées du bureau de direction;
- Effectue des recherches, rédige des rapports et assure la rédaction du courrier non technique;
- Peut lier l'employeur par ses décisions;
- Exécute tout autre travail connexe.

EXIGENCES:

Les candidates doivent posséder, en plus d'une éducation poussée, une excellente maîtrise dans l'utilisation de la dactylographie et de la sténographie de même qu'une excellente connaissance de la langue française ainsi qu'une certaine connaissance de l'anglais. Une onzième (11ème) année commerciale et plusieurs années d'expérience dont trois (3) à titre de secrétaire de direction.

SALAIRE:

Toute personne intéressée devra soumettre son curriculum vitae avant 17.00 heures le 31 août 1973 et le faire parvenir à l'adresse suivante:

Directeur du service du personnel,
C.P. 1025,
Saint-Jean, Québec.
J3B 7B2. 24-8-73

HOMMES DEMANDÉS

RÉCEPTION DE MATÉRIEL

Des postes sont immédiatement offerts à du personnel préposé à la réception de matériel, aux niveaux SENIOR et INTERMÉDIAIRE, à notre bureau du Mount Wright Development Project situé dans le Nord québécois.

Il est nécessaire que les candidats aient acquis une expérience dans les matériaux et équipement utilisés dans de vastes projets de constructions industrielles et qu'ils soient en mesure de vérifier et d'établir les documents pour le mouvement des marchandises vers et de l'emplacement des travaux.

Veillez adresser votre réponse par écrit ou bien communiquer avec:

Gérant - Services du génie
(514) 288-5211

USS CONSULTANTS of CANADA, Ltd.

1140 ouest, boul. de Maisonneuve, suite 800, Mt. 110 24-8-73

APPARTEMENTS À LOUER

PENTHOUSE, centre-ville, 1 chambre à coucher, spacieux, lumineux, très grande terrasse en coin, peinture - ménage refait. \$180. Bail 2 ans, 1er septembre. Tél: 288-0585 (particulièrement 5 à 7 p.m.). 27-8-73

ST-LEONARD: 3 1/2, neuf, tout payé, libre immédiatement. \$125. Tél: 332-2844. 30-8-73

4 1/2, 5617 Gatineau, près Côte Ste-Catherine, lieu très paisible, chaleureux; poêle-réfrigérateur fournis; lignes d'autobus commodes. Libre immédiatement, garage disponible. 875-4311 (540) jour, Jean-Louis. 29-8-73

8840 rue CLARKE: semi sous-sol neuf, 3 1/2 pièces, chauffé, électricité, taxes payées, poêle - frigidaire compris, \$80. par mois. Libre 1er octobre. Pour couple ou femme seule. Tél: 381-6872. 27-8-73

ARTICLES À VENDRE

ENSEMBLE TELEVISEUR: série rouge, "Sony 1/2", caméra vidéo RF, CVC 3200, VTR-AV3600, moniteur CVM. Accessoires. Tél: 677-7865. 29-8-73

VIEUX METIER À TISSER, 45 pouces. Tél: St-Polycarpe 265-3677. 27-8-73

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16 TL, 1971, très bon état. Tél: 735-2149. 25-8-73

MUSTANG 1973, convertible, toute blanche, air conditionné, pneus Michelin, servo-freins, servo-direction, AM-FM stéréo, plus extras. Vrai millage: 6,500 milles. Tél: 879-2342 (10 à 5 p.m.). 25-8-73

TR6, conduite par médecin, 14,000 milles, excellente condition, pneus radiaux, radio stéréo, \$2,500. Tél: 937-1152, 681-1732 ou 688-0966. 29-8-73

Vends CORTINA 1969, bon état, dame, cause maladie. Tél: 849-6641, 11,930 Grenet, app. 205 Montréal. 25-8-73

CHALET À LOUER

ST-SAUVEUR: saison-ski, sous-sol neuf, très fonctionnel, 4 1/2, 2 chambres, foyer, chauffage zoné, 2 entrées privées. Tél: 1-227-5106 fin de semaine: 744-2212 après 6 p.m. 25-8-73

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

REMBOURRAGE général, ouvrage garanti. Tél: 467-6386. 1-9-73

BUREAUX À LOUER

ESPACE POUR BUREAUX disponible SOUS-LOCATION IMMÉDIATE 880 pieds carrés Côte-des-Neiges

Air climatisé, bureau simple, avec suite, tapis dans bureaux et salle d'attente. Le bail expire en mai 1976. Occupation septembre 1973. Location raisonnable. S.V.P. contactez

Mlle A. Jacques
à 735-6379 ou 735-6370
Entre 9:00 a.m. et 5:00 p.m., sur semaine. 27-8-73

CHAMBRES À LOUER

SECTEUR UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, une très jolie chambre à louer pour dame, prix raisonnable et accommodations. Tél: 737-3306. 24-8-73

OUTREMONT: Chambre spacieuse, boudoir, téléphone privé, pour monsieur. À partir du 1er septembre. Tél: 279-8784. 28-8-73

COURS PRIVÉS

BACHELIERE EN MUSIQUE. Cours de piano, solfège et théorie. Rue Bélanger est. Tél: 259-1268. 30-8-73

COURS DE PIANO, musique classique pour débutants, à prix modique. Tél: 273-6491 demandez Mme Claire Pagé. 27-8-73

DEMANDES D'EMPLOI

J'ai 30 ans, et je cherche un emploi comme commis de librairie. J'ai l'expérience de bibliothécaire et un peu dans la librairie. Serge Boudreau, 255-4200 24-8-73

LICENCIÉE en Histoire de l'art de l'Institut d'Ax-en-Provence, cherche emploi demi-temps (enseignement, animation culturelle ou recherche), à Montréal. Téléphonez 523-1028 ou écrivez à 1690 Sherbrooke est, app. 29, Montréal 133. 25-8-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

SECTEUR COTE-DES-NEIGES: espaces pour professionnels, à partir de 350 pieds carrés jusqu'à 1400 pieds carrés. Prix raisonnable. Appelez: 739-6171. 25-8-73

FEMMES DEMANDÉES

STENO-DACTYLO expérimentée pour bureau d'avocat, s'adressez Mlle Daveluy. 527-9373. 25-8-73

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE \$550 et plus

Centre-ville, urbaniste et architecte conseils. Personne dynamique, sténo-dactylo. Esprit d'initiative. Emploi rapide. Tél: jour, 871-9202 24-8-73

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO BILINGUE

Poste vacant à Montréal pour réceptionniste-dactylo bilingue d'expérience. Excellentes conditions de travail et bénéfices marginaux intéressants. Adressez curriculum vitae à: Quebec North Shore Paper Company Edifice Standard Life 1245 O. rue Sherbrooke Montréal 109, Québec 27-8-73

FERMES À LOUER

FERME, 65 arpents, maison en bonne condition, chauffée à l'huile, 3 ou 4 chambres à coucher, étables et enclos, 2 vérandas, poêle à bois, garage. Enfants et animaux acceptés. Home Rental 849-8661. 25-8-73

GARDERIES

GARDERIE LES PITCHOUNETS: enfants 2 à 6 ans, repas chauds, et collations, de 7:00 a.m. à 6:00 p.m. 5360 Louis-Collin, face Université de Montréal. Tél: 737-4139. 12-8-73

LA GARDERIE COOPERATIVE d'Outremont offre ses services aussi le soir. \$7.00 par semaine. 1192 Van Horne. Tél: 277-7980. 24-8-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COUPLE demandé comme assistant-surintendant, bâtiment de luxe, logis et salaire. Tél: 527-2653 et 527-5301. 26-8-73

HOMMES DEMANDÉS

Laval VENDEUR D'EXPÉRIENCE demandé Possibilité de devenir gérant. Pour boutique-artisanat-bijouterie. Age minimum: 22 ans. Salaire selon expérience. Tél: 688-2157 - 688-6303 28-8-73

AVOCAT DEMANDÉ

Pour la pratique générale du droit, dans un bureau privé, situé à Laval. Le candidat devra posséder de 3 à 5 années de pratique du droit et être bilingue. Salaire et conditions: à discuter. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à: CASE 93, LE DEVOIR 25-8-73

CONTRÔLEURS DEMANDÉS pour Corporation

Personne détenant titre comptable, professionnel ou diplôme connexe. Expérience: 3 à 5 ans. Envoyer curriculum vitae et salaire désiré à: Service du Personnel C.P. 667 Hull, Québec. 27-8-73

COMPTABILITÉ

Compagnie de tenue de livres est à la recherche d'une personne possédant un diplôme reconnu en comptabilité ou l'équivalent en années d'expérience, pour prendre charge du bureau et établir des contacts avec les clients. Cette position offre d'excellentes avantages dont la possibilité de devenir membre de la Direction de la Compagnie à courte échéance. Faire parvenir curriculum vitae à: CASE 92, LE DEVOIR 24-8-73

LOGEMENTS À LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX: haut-duplex, 6 1/2, chauffé, pour occupation immédiate ou 1er octobre. Tél: 334-2735. 24-8-73

LONGUEUIL, près métro, centre commercial, 4 1/2 chauffé, éclairé, \$148 par mois. Ascenseur, stationnement avec prise de courant. Appeler après 5 heures 670-5707. Immeubles Westgate Courtiers. 24-8-73

130 NOTRE-DAME-DE-GRACE: haut-duplex, 3 chambres à coucher, propre, près de tout. Enfants et célibataires bienvenus. Home Rentals 849-6353. 25-8-73

DUPLEX MEUBLE: Soisson-Darlington, près Université Montréal, 6 pièces, confortablement meublé, 3 chambres coucher, chauffé, eau chaude, concierge, ustensiles, vaisselle, personne sérieuse-responsable. Tél: 737-4425 ou 739-7173. 24-8-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

54 logements, neufs, revenus \$108,000. Comptant discutable. Directement du constructeur. Tél: 352-6799. 10-9-73

LONGUEUIL - "Domaine Belle-rive" - Grand triplex 5/6/3. Grandes pièces, Terrain 6,075 pieds carrés. Arbres matures. Revenus \$255 mensuellement. Capital et intérêts \$240 mensuellement. Faut voir! Consultez Gilles Petit 679-8220 ou 653-2974. Immeubles Westgate Courtiers. 24-8-73

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

TERRITOIRE DE CHASSE ET PECHE: propriété entièrement privée, incluant lac naturel et chalet, 146 1/2 acres, Canton Church, côté Pontiac. S'adresser: J.A. Guertin, 560 Landreville, app. 1D, Montréal 201. 27-8-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Bungalow 1969, façade pierre naturelle et brique, 6 pièces, construit sur terrain boisé 20,000 p.c. Site superbe. Prix demandé: \$38,500 M.L.S. Marthe Festa, 467-0285 ou 467-5118. Immeubles Westgate Courtiers. 24-8-73

VÊTEMENTS À VENDRE

CÉDÉRAIS À DEMI-PRIX: beau manteau castor, 12 ans et chapeau vison, comme neuf. Raison: besoin d'argent. Tél: 731-7027. 25-8-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2				</							

Le Devoir Dégringolade

Les cotes ont tombé dans plusieurs compartiments hier à la Bourse de Toronto où l'activité a été modérée. L'indice des industrielles a baissé de 1,23 - ou de 57 pour cent - passant à \$133. L'indice des aurifères a baissé de 2,97 à 265,52. Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 334 contre 133 alors que 244 valeurs demeuraient inchangées. Ont changé de mains hier, 2,02 millions d'actions d'un valeur de \$20,75 millions comparativement à 1,97 millions d'actions d'un valeur de \$20,65 millions.

Les raffineriers, les chimiques, les communications et les aliments ont été les compartiments d'industrielles qui ont été le plus affectés alors que 13 des 17 sous-compartiments étaient à la baisse. Les banques ont été le seul sous-compartiment à enregistrer un gain substantiel.

Imperial Oil, qui a annoncé une augmentation du prix de ses produits, a baissé de 1-1/8 à \$41 et Gulf, de 1 à \$35 1/4. Canadian Salt a déclaré un dividende supplémentaire. Cette valeur a monté de 3-1/4 à \$15.

Simpsons a atteint un nouveau bas niveau à 17-1/2. Des blocs de 27.000 et de 18.000 actions ont changé de mains à \$8. Un bloc de 10.000 actions de Consumers Distributing a changé de mains à \$20 et cette valeur a clôturé à \$21 en hausse de 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Le Devoir Montréal

Faible activité

Tous les secteurs, à l'exception de celui des banques, ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité a été faible sur le marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 812.700 actions, au regard de 1.005.900 actions la veille. Les banques ont avancé de 2,58 et atteint 263,84, alors que les industrielles ont fléchi de 2,36 et fermé à 243,13.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 145 contre 53 alors que 30 valeurs demeuraient inchangées.

Brinco International Industries, dont 10.400 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 15 cents et fermé à \$2,95. Royal Agassiz, dont 96.070 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a baissé de quatre cents et fermé à \$2,25.

Hudson Bay Mining and Smelting, en baisse de 1-2 et à \$7,86 de \$26-1/4, dit qu'il a conclu un accord pour l'achat de 31,8 p.c. des actions de Western Decalpa Petroleum. Le vendeur est Anglo-American Corp. du Canada.

Chuvier Mines a annoncé le début de la production de plomb et de zinc dans la région de Gays River en Nouvelle-Écosse s'accroît par suite de nouvelles découvertes.

À la Bourse de Montréal, Southern Pont a \$30 et 2 points, Montreal Trust à \$18, un point, Du Pont à \$30, un point et Denison Mines à \$37-1/4, un point. Parmi les gagnants se trouvent St. Lawrence Corp. à \$20-1/8, un gain de 1-8 et TransCanada PipeLines à \$53, un gain de 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Le Devoir Montréal

Faible activité

Tous les secteurs, à l'exception de celui des banques, ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité a été faible sur le marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 812.700 actions, au regard de 1.005.900 actions la veille. Les banques ont avancé de 2,58 et atteint 263,84, alors que les industrielles ont fléchi de 2,36 et fermé à 243,13.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 145 contre 53 alors que 30 valeurs demeuraient inchangées.

Brinco International Industries, dont 10.400 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 15 cents et fermé à \$2,95. Royal Agassiz, dont 96.070 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a baissé de quatre cents et fermé à \$2,25.

Hudson Bay Mining and Smelting, en baisse de 1-2 et à \$7,86 de \$26-1/4, dit qu'il a conclu un accord pour l'achat de 31,8 p.c. des actions de Western Decalpa Petroleum. Le vendeur est Anglo-American Corp. du Canada.

Chuvier Mines a annoncé le début de la production de plomb et de zinc dans la région de Gays River en Nouvelle-Écosse s'accroît par suite de nouvelles découvertes.

À la Bourse de Montréal, Southern Pont a \$30 et 2 points, Montreal Trust à \$18, un point, Du Pont à \$30, un point et Denison Mines à \$37-1/4, un point. Parmi les gagnants se trouvent St. Lawrence Corp. à \$20-1/8, un gain de 1-8 et TransCanada PipeLines à \$53, un gain de 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Le Devoir Montréal

Faible activité

Tous les secteurs, à l'exception de celui des banques, ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité a été faible sur le marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 812.700 actions, au regard de 1.005.900 actions la veille. Les banques ont avancé de 2,58 et atteint 263,84, alors que les industrielles ont fléchi de 2,36 et fermé à 243,13.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 145 contre 53 alors que 30 valeurs demeuraient inchangées.

Brinco International Industries, dont 10.400 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 15 cents et fermé à \$2,95. Royal Agassiz, dont 96.070 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a baissé de quatre cents et fermé à \$2,25.

Hudson Bay Mining and Smelting, en baisse de 1-2 et à \$7,86 de \$26-1/4, dit qu'il a conclu un accord pour l'achat de 31,8 p.c. des actions de Western Decalpa Petroleum. Le vendeur est Anglo-American Corp. du Canada.

Chuvier Mines a annoncé le début de la production de plomb et de zinc dans la région de Gays River en Nouvelle-Écosse s'accroît par suite de nouvelles découvertes.

À la Bourse de Montréal, Southern Pont a \$30 et 2 points, Montreal Trust à \$18, un point, Du Pont à \$30, un point et Denison Mines à \$37-1/4, un point. Parmi les gagnants se trouvent St. Lawrence Corp. à \$20-1/8, un gain de 1-8 et TransCanada PipeLines à \$53, un gain de 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

NOMINATION LA BANQUE DU CANADA



Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. G. K. Wouey, annonce la nomination de M. Karl Wust comme ambassadeur au bureau montréalais du Département des relations internationales de la Banque.

Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock prices for various industrial companies including Abitibi, Acme Gas, Alcan, and others.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Les indices de Toronto

Table of Toronto market indices including Industrial, Gold, and others.

Les obligations

Peu de changement

Les obligations généralement à la hausse hier sur le marché canadien des obligations qui a connu une journée active.

Les obligations à court terme ont monté d'environ 5 cents tandis que les obligations à moyen et à long terme ont monté d'environ 1-4 de point. Les obligations de compagnies sont demeurées inchangées d'une façon générale.

La province de Terre-Neuve a mis en vente une émission de \$20 millions d'obligations venant à maturité le 15 septembre 1974. Elles sont offertes au pair avec un rendement de 8,85 pour cent.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 6 1/4 p.c. On n'a enregistré aucune transaction de billets du Trésor fédéral.

ACHAT VENTE CANADA

Table of Canadian market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

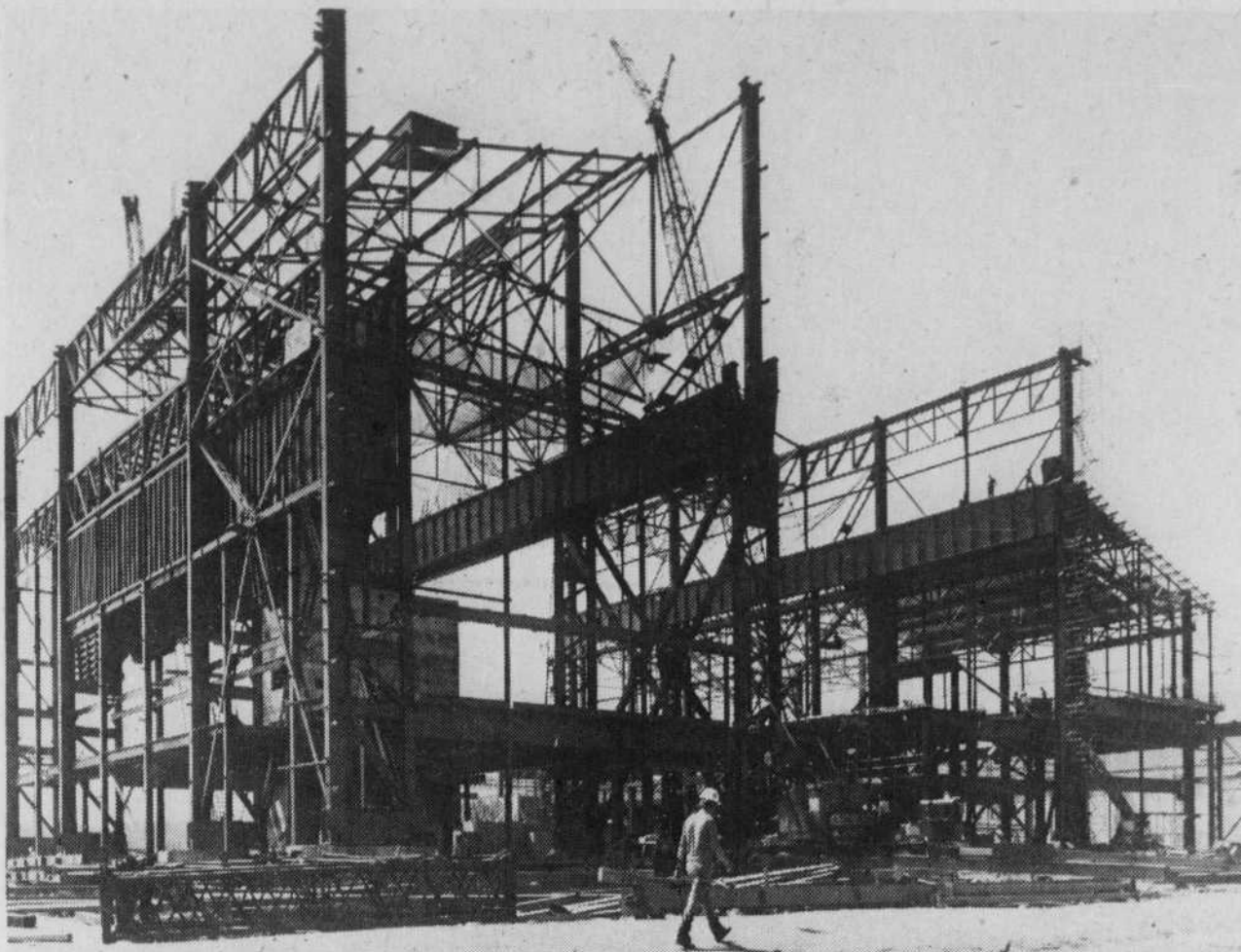
ACHAT VENTE

Table of market transactions including Hudson's B. A. 8 1/4, Husky Oil 8 1/2, etc.

ACHAT VENTE

Table of market transactions including Const. G. 6 1/2, DCI 7 1/2, etc.

ACHAT VENTE



La construction de l'aciérie Stelco de \$14.5 millions à Contrecoeur, Québec, progresse régulièrement en prévision de sa mise en service à la mi-décembre. Le bâtiment principal de 125 pieds de hauteur et de 80,000 pieds carrés - délimité ici par sa charpente d'acier - abritera un four électrique de 80 tonnes ainsi qu'une chaîne de coulée continue à quatre lignes pouvant produire des billettes de 3-1/2", 4" et 6" en longueurs atteignant 30 pieds. Cette aciérie d'une capacité annuelle de 175,000 tonnes alimentera le laminier à fers marchands de la Stelco à son usine McMaster. La formation de quelques-uns des 125 nouveaux employés a déjà commencé.

Des compagnies... en bref

Bushnell Communications acquiert deux filiales de Cable T.V. Inc.

La société Bushnell Communications va acquérir, de la société Cable T.V. de Montréal, des intérêts dans deux sociétés locales de câblodiffusion. Bushnell va acheter 50 pour cent des actions de Cable dans la firme Laurentian Cablevision, de Hull. Elle possède déjà 50 pour cent des actions. Laurentian a une clientèle établie de 15,000 à Hull et dans la région. Bushnell va également acheter les 23.41 pour cent des intérêts que possède Cable dans la société Skyline Cablevision d'Ottawa. Les intérêts de Bushnell dans Skyline élèvent déjà à 30.14 pour cent. Ils vont ainsi grimper à 44 pour cent. Skyline a plus de 52,000 abonnés à Ot-

tawa. Les deux transactions vont s'effectuer avec de l'argent liquide. Elles sont soumises, cependant, à l'approbation de la Commission canadienne de radio-télévision. M. Marshall Crowe, président du conseil d'administration de la Corporation de Développement du Canada a témoigné hier et a affirmé que la CDC n'avait pas pensé à retirer son offre de \$290 millions pour 10 millions d'actions de la Texasgulf Inc., après que celle-ci eut tenté des procédures contre la CDC. La Texasgulf tente d'obtenir une injonction empêchant la transaction et invoque une conspiration entre les administrateurs de la CDC et la Noranda Mines Ltd., dans le but

de prendre le contrôle de la compagnie du Texas. M. Crowe a aussi déclaré au juge de district Woodrow Seals que s'il était un directeur de la Texasgulf, il pourrait servir les intérêts de tous les actionnaires. Ce qui est bon pour la Texasgulf est aussi bon pour la CDC. La CDC a dit qu'elle avait fait son offre dans l'espoir de se servir de la Texasgulf dans des entreprises minières au Canada. La corporation est une société d'Etat. Le juge Seals a suspendu les audiences de la cause jusqu'à jeudi. On s'attend qu'il entendra les derniers témoins lundi prochain.

Sociétés pétrolières

Trois sociétés pétrolières internationales ont signé mardi des accords avec le gouvernement sud-vietnamien pour des concessions de prospection sur le plateau continental du Sud-Vietnam.

Les trois sociétés sont Esso, Mobil et Sunningdale.

La société Shell va signer un accord analogue d'ici deux semaines, a déclaré mardi le président de la soumission nationale pétrolière sud-vietnamienne, M. Tran Van Khoi.

Les prix du secteur alimentaire

Le Conseil américain du coût de la vie rend publiques les règles de la phase 4

WASHINGTON (AFP) — Le Conseil du coût de la vie (CLC) a publié hier un ensemble de règles qui vont gouverner les prix du secteur alimentaire américain à partir du 12 septembre prochain dans le cadre de la phase 4 de contrôle des prix et des salaires. Il devrait en résulter, selon les responsables du Conseil, une hausse des prix qui cependant, comme l'a précisé M. John Dunlop, directeur du CLC, ne devrait pas être aussi importante que celle qui est intervenue depuis le 18 juillet, date à partir de laquelle fut levé le gel des prix des produits alimentaires (à part la viande de bœuf). Les règles publiées diffèrent selon qu'elles s'adressent aux industriels, grossistes ou détaillants. D'une manière générale elle permettront la répercussion des augmentations des coûts de production et de transport, alors

qu'auparavant une hausse n'était autorisée qu'en cas de progression des prix des matières premières. Les industriels devront notifier le conseil des hausses de ce genre qu'ils souhaitent répercuter et les détaillants ne pourront vendre leurs produits qu'avec une marge — s'ajoutant au prix de gros — égale à celle enregistrée pendant une période de base fixée à deux ans avant le 5 février dernier. Par ailleurs la tendance à la baisse de certains prix dans le secteur agricole se confirme: pour les prix de gros elle est indéniable, tant sur les marchés céréaliers américains — même pour le blé — que sur le marché des bestiaux des baisses souvent limitées ont été enregistrées hier: de son côté la ville de New York a annoncé pour la semaine dernière une baisse de 0.9 p.c. des prix alimentaires au détail dans les super-

marchés de la ville. Il est vrai qu'une hausse de 4 p.c. avait eu lieu la semaine précédente. Par ailleurs le Département de l'Agriculture a publié hier une statistique indiquant qu'en 1972, les américains ont dépensé 116.2 milliards de dollars pour acheter des produits en provenance des fermes et élevages américains; sur ce total, les deux tiers sont allés aux intermédiaires, le restant allant aux fermiers. Cependant, sur l'accroissement de dépense (au total) de 5.5 milliards par rapport à celles de 1971, les deux tiers environ sont allés aux fermiers contre 1/3 aux intermédiaires, ce qui confirme la croissance plus rapide des revenus des fermiers, laquelle s'est sans doute accélérée cette année. D'autre part, les prix de détail aux Etats-Unis n'ont augmenté que de 0.2 p.c. au cours du mois de juillet der-

nier, annonce le département du travail. Cette progression limitée — la plus faible depuis huit mois — est due au gel des prix imposé le 12 juin pour 60 jours par le président Nixon. En juin la progression avait été de 0.7 p.c. Selon le département du travail les prix des produits alimentaires — dont le blocage a été levé le 18 juillet — ont progressé de 0.5 p.c., chiffre inférieur à la moyenne mensuelle de 1.6 p.c. des six mois précédents. Les prix des loyers ont également progressé tandis que ceux des vêtements ont subi une baisse. Les produits non alimentaires ont, d'une manière générale, progressé de 0.1 p.c. après ajustement saisonnier. Cette indication d'un ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis n'a cependant aucune signification réelle en raison du gel des prix imposé pendant la période sous revue.

Les céréales: aucune hausse de production n'est prévue

Alors que la demande mondiale de céréales est à la hausse, on ne prévoit pas que la récolte canadienne de cette année dépasse la moyenne des années précédentes. On croit que les trois provinces des Prairies produiront cette année 580 millions de boisseaux de blé. L'an dernier, cette production était de 533.3 millions, mais la moyenne des 10 dernières années est de 500 millions. La production des autres céréales, l'an dernier, était la suivante: 516.4 millions de

boisseaux d'orge, 300.2 millions d'avoine, 13.5 millions de seigle, 19 millions de lin et 57.3 millions de colza. Au cours des dix dernières années, la réserve canadienne de blé s'est maintenue à 630.1 millions de boisseaux. Elle n'est plus maintenant que de 366.1 millions. L'an dernier, le Canada a exporté 553 millions boisseaux de blé et la consommation domestique en a absorbé 100 millions. Les prévisions pour cette année s'établissent de la façon suivante: Le pool de blé de la Sa-

katchewan prévoit une production de 350 millions de boisseaux, comparativement à 324 millions l'an dernier. Le pool de blé de l'Alberta, sans donner de chiffres, prévoit une production supérieure à celle de l'an dernier, mais pas beaucoup plus. Le pool de blé du Manitoba prévoit, pour sa part, que la production va être inférieure à celle de l'an dernier ou, chose certaine, qu'elle ne la dépassera pas. Selon les économistes, la sécheresse de cette année n'est pas l'unique raison de la production relativement faible. Il existe aussi le fait que les fermiers, ne pouvant pas prévoir des années à l'avance les fluctuations de la demande mondiale, n'ont pas les moyens de se permettre des investissements à long terme qui peuvent se révéler désastreux si la demande fléchit. Ils auraient pu, hélas, frapper une mine d'or cette année. Le prix du boisseau de blé à l'étranger, mardi, s'établissait à \$5.02 1-2, comparativement à \$1.75 7-8 l'an dernier.

\$150 millions pour Lloyds

LONDRES (AFP) — Lloyds, le célèbre syndicat d'assureurs, annonce mercredi son meilleur bénéfice annuel depuis sa fondation, il y a trois siècles. Ce bénéfice a atteint 65 millions de livres soit 6,50 millions en 1970 contre 52 millions de livres l'année précédente. Les résultats sont toujours publiés trois ans après l'exercice en raison des délais que comportent les règlements de certaines affaires.

Les résultats pour 1971 doivent être aussi très bons, estiment les dirigeants, mais, à moins d'une hausse sensible des primes d'ici peu, les perspectives plus immédiates paraissent moins encourageantes.

NOMINATIONS À LA BANQUE DU CANADA



Jacques Clément T. G. Boland
Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. G.K. Bouey, annonce la nomination, à la section montréalaise du Département des valeurs, de M. Jacques Clément comme Chef et de M. T. G. Boland comme Conseiller en valeurs. Entré au service de la Banque en 1961, M. Clément a été promu Sous-Chef de la section en 1968, Chef associé en 1972. M. Boland, qui travaille à la Banque depuis 1935, a été nommé représentant à Montréal en 1957, Chef de la section en 1967.

La Banque Provinciale: l'actif atteint \$2 milliards

Pour les neuf premiers mois terminés le 31 juillet 1973, la Banque Provinciale a annoncé des revenus qui ont atteint \$110,595,089 comparativement à \$83,504,306 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Par contre, les dépenses se sont élevées à \$96,654,995 au regard de \$70,573,077 l'an dernier. L'excédent des revenus sur les dépenses ou le solde des revenus est de \$13,940,094 comparativement à \$12,931,229 pour les trois premiers trimestres de 1972. Il s'agit d'un accroissement de 7.8%. Le solde des revenus par action après provision pour impôts est de \$1.29, soit l'équivalent de ce qu'il était à la même date en 1972. Il faut toutefois noter que par suite de l'émission d'actions dont la souscription s'est terminée le 30 avril dernier, le nombre moyen d'actions sur lequel sont calculés les résultats par action est passé de 5,200,000 en 1972 à 5,473,694 au 31 juillet 1973. L'actif de la Banque au 31 juillet 1973 s'élève à \$2,077,836,993 comparativement à \$1,610,012,446 l'an dernier, soit 29% de plus. Quant à l'ensemble des dépôts, il a progressé de 28.9% et atteint \$1,962,559,204.

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar US est resté inchangé mercredi à Montréal. Il y a fermé à \$1.00 1-2. La livre sterling y a baissé de 23-50 et fermé à \$2.47 3-50. A New York, le dollar canadien est resté inchangé, soit à \$0.99 1-2. La livre sterling y a baissé de 23-50 et fermé à \$2.46 9-20.

les dividendes

Allied Chemicals Corp.: 33 cents US, le 10 sept., aux actionnaires inscrits le 8 août.
T.G. Bright and Co.: classe A, 10 cents; classe B, 8 1-2 cents; payables les deux le 28 sept., aux actionnaires inscrits le 14 sept.


les dividendes

Canadian Corporate Management: classe A, 20 cents; classe B, 17 cents; payables les deux le 15 oct., aux actionnaires inscrits le 28 sept.
Canron: 25 cents, le 1er oct., aux actionnaires inscrits le 7 sept.; l'action priv. de 4 1-4 p.c. de la série 1956, \$1.06 1-4, le 15 oct., aux actionnaires inscrits le 15 sept.
Hugh Russell, classe A, 7 1-2 cents, le 15 sept., aux actionnaires inscrits le 31 août; l'action priv. de 6 1-2 p.c. de la série A, 32 1-2 cents, le 1er oct., aux actionnaires inscrits le 14 sept.
IAC Ltd.: 24 cents; l'action priv. de 4 1-2 p.c., \$1.12 1-2; l'action priv. de 5 3-4 p.c., 35.94 cents; tous payables le 28 sept., aux actionnaires inscrits le 7 sept.
Maritime Telegraph and Telephone: 31 1-4 cents; l'action priv. de 7.10, 17 3-4 cents; payables les deux le 15 oct., aux actionnaires inscrits le 20 sept.

MOBY DICK'S
BAR - LOUNGE
Boissons - bières - etc.
CRUSTACÉS - PALOURDES - HUITRES
POISSON - CREVETTES - MOULES
Déjeuner - Dîner - Souper
Avant-midi - Après-midi
Le Pavillon de l'Atlantique
1454 rue Peel
(Haut du Ste-Marie Mt Royal)
STATIONNEMENT
DU SOIR GRATUIT!
849-1368

Vol quotidien vers Chicago
125 minutes
à la française
départ 14:35
retour 17:20
AIR FRANCE

NOUVELLE ÉMISSION



\$20,000,000

M.E.P.C. CANADIAN PROPERTIES LIMITED

Débitures à fonds d'amortissement 9 1/8%, série C

Date d'émission: le 11 septembre 1973 Échéance: le 1 septembre 1995

PRIX: 99.00 — rendement à l'échéance 9.23%

Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée Burns Bros. and Denton Limited

Richardson Securities of Canada A. E. Ames & Cie Limitée McLeod, Young, Weir & Compagnie Limitée

Midland-Osler Securities Limited Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited

Pierre Taub
Greffier-adjoint

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Société de prêt sur premières hypothèques
Actif \$415 millions
Capital et réserves \$48 millions

8 3/4 %

Obligations 3 à 5 ans
Intérêts payables semi-annuellement
Montant minimum \$500

Crédit Foncier Franco-Canadien
612, rue St-Jacques, Montréal,
(514) 845-7112 (Mme L. Forand)

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. D. Lafrance)

Frais, virés acceptés
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

la Baie
D'HUDSON

VENTE FAMÉLUSE D'AUTOMNE

Aubaines extraordinaires dès aujourd'hui
*Centre-ville *Versailles *Laval *Dorval *Rockland
*Boulevard *Vaste choix à Snowdon
*Nouvelle marchandise d'automne à prix très intéressants
*Voyez le cahier de 20 pages à tous les magasins la Baie



TÉL-ACHAT 842-6261

**DU NOUVEAU
PRESTO**

avec un compte la Baie
Composez 844-1515 poste 214
... votre compte est
tout prêt quand vous
en avez besoin